Plate-forme électorale

Version intégrale

BLOC QUÉBÉCOIS

TABLE DES MATIÈRES

POUR QUE DEMAIN NOUS APPARTIENNE 1

PRÉSERVER L'AVENIR 1

NON au Plan B, OUI au Québec, OUI au partenariat 1

Un Canada irréformable 2

La souveraineté : indispensable ! Le Bloc québécois peut en témoigner 2

Seul le Bloc Québécois peut d'abord défendre les intérêts du Québec 3

Protéger l'avenir 5

D'abord l'équilibre 5

UNE VÉRITABLE STRATÉGIE POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS 7

Une situation alarmante 7

Le véritable bilan des libéraux en matière de création d'emplois 7

La réalité sur la performance des libéraux 9

Les propositions du Bloc Québécois : des actions concrètes et des mesures proactives 10

Proposition no 1 : une fiscalité des entreprises axée sur l'emploi 11

Proposition no 2 : une baisse substantielle du taux de cotisation à l'assurance-chômage 13

Proposition no: 3 des politiques axées sur l'emploi 14

Proposition no 4 : un programme de REER-emploi 14

Proposition no 5 : la politique monétaire 16

Proposition no 6 : l'iniquité des dépenses structurantes du gouvernement fédéral 17

Proposition no 7 : le partage du temps de travail 18

Proposition no 8 : la formation de la main-d'oeuvre, un deuxième pas doit être franchi 20

Conclusion : l'urgence d'agir 21

REFUSER L'APPAUVRISSEMENT 22

Une situation désastreuse 22

Les actions dévastatrices des libéraux 24

Assurance-chômage 24

Le régime d'assurance parentale 26

BIBLIOTHÈQUE ASSEMBLÉE NATIONALE

La prestation fiscale pour enfants 27

Le programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA) 28

La sécurité du revenu pour les personnes âgées: un acquis à conserver 28

Un commissaire à la pauvreté 29

FINANCES PUBLIQUES 30

Gestion libérale : une réduction du déficit sur le dos des provinces et des chômeurs... 30
Une hausse des recettes fiscales 30
Taxer l'emploi pour éponger le déficit ? 30
Une baisse des dépenses sur le dos des provinces... 31

Lutte à la pauvreté, emploi et déficit zéro : trois objectifs tout à fait compatibles... 33
Une marge de manoeuvre disponible 33
La marge de manoeuvre : une estimation très conservatrice 34
Les choix de Paul Martin 35
Réduction des dépenses ministérielles 35
Le travail au noir 36
La lutte au gaspillage 36

TPS : une question de justice et d'équité 38

SCHÉMA FINANCIER DE LA PLATE-FORME ÉLECTORALE 40

Une loi anti-déficit 43

RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS 45

-VERS LA JUSTICE FISCALE- 45

La justice fiscale 45

CULTURE ET COMMUNICATIONS 50

La culture 50
Le domaine culturel 50
Les institutions culturelles canadiennes 51
La propagande fédérale 52

Communications 56

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL 58

Les affaires étrangères 58
La priorité : les droits de la personne 58
Aide publique au développement 59
L'exploitation du travail des enfants 60

Les organisations internationales 61

Le commerce international **63**
Les droits de la personne 63
Les accords de libre-échange 63
Les clauses de protection dans les traités commerciaux 64

LA DÉFENSE NATIONALE **65**

La réforme des Forces armées canadiennes **65**

L'imputabilité des Forces armées canadiennes **66**

LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES **69**

LE DOSSIER DES AUTOCHTONES **71**

Des actions nécessaires **71**

La décentralisation des pouvoirs et l'autonomie gouvernementale **72**

Le Bloc Québécois et les Autochtones **72**

LA JUSTICE ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL **74**

La guerre des motards - une situation exceptionnelle qui exige des mesures exceptionnelles **74**

La Loi sur les jeunes contrevenants : faire entendre raison au reste du Canada **77**

Les droits de la personne au Canada **77**

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL **79**

Secteur financier **79**
Vente d'assurances au comptoir des banques 80
Les banques et le crédit-bail 80
Les banques 82
Le scandale des fiducies familiales 85
Une Commission canadienne des valeurs mobilières 85

Une politique dans le domaine des sciences et de la technologie **87**
La priorité aux sciences et à la technologie 88
Mesures fiscales : Des mesures créatrices d'emplois 89
Des dépenses équitables : un juste rétablissement 90

L'industrie pharmaceutique et la biotechnologie **91**

Un fonds stratégique d'investissement, de relance et de développement pour les infrastructures de transport au Québec **93**
Le bilan du fédéral dans le domaine des transports : de l'abandon au « pelletage » 93

RESSOURCES NATURELLES **96**
Les mines et les forêts 97
Le domaine de l'énergie 97
Le domaine des pêches 98
Agriculture et agroalimentaire 100

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, LE REDRESSEMENT DE LA MÉTROPOLE ET L'AFFIRMATION DE LA CAPITALE 104

Le développement régional **104**

Les municipalités rurales, en marge de l'inforoute **107**

La relance de la Métropole **109**

La Capitale nationale **110**

LES AUTRES DOMAINES D'IMPLICATION DU FÉDÉRAL 112

Citoyenneté et immigration **112**

Personnes handicapées **114**

Les lois du travail **115**
L'utilisation des travailleurs de remplacement (scabs) 115
Le retrait préventif des femmes enceintes 115

Le domaine de la santé **116**
Le tabac 117
La lutte contre SIDA 118

Le domaine de l'environnement **119**
La décontamination des sites fédéraux 120
Le renflouage de l'Irving Whale 120

La Société canadienne des postes **121**

Le gouvernement fédéral et l'habitation **122**

Il est de ces événements politiques qui façonnent le destin des gens, le destin des peuples. Des moments où apparaissent clairement les choix, où l'idée de chacun se transforme en volonté collective.

Le Bloc Québécois est né de la fin d'un espoir pour certains, l'Accord du lac Meech, et du nouveau souffle d'un autre, la souveraineté du Québec. Au coeur de la réflexion québécoise, au seuil de l'élan qui nous guette, se trouve le Bloc Québécois.

Parler pour le Québec. Le dire et le défendre. D'une seule voix, sans compromission. D'un ton ferme et volontaire. Défendre ce que nous sommes, ce que nous voulons être. Voilà notre mission, voilà notre raison.

À l'aube d'une campagne électorale, notre parti doit présenter aux Québécoises et Québécois ce qu'il dira, ce qu'il fera en leur nom, à Ottawa.

Cette plate-forme électorale propose notre façon de faire les choses. Joindre la rigueur de la lutte au déficit et la nécessité de programmes sociaux généreux. Proposer des mesures concrètes, des idées nouvelles pour relancer l'emploi. S'assurer que la croissance économique permet une lutte effective à la pauvreté. Défendre le Québec, chaque fois que ses intérêts sont en cause.

Fruit du travail des militants, réunis lors des colloques régionaux et du Congrès, notre plate-forme électorale a été rédigée par madame Francine Lalonde ainsi que messieurs Yvan Loubier et Réal Ménard.

Je tiens à les remercier pour avoir mis leur talent, leur dynamisme et leur expérience au service du Bloc Québécois.

Le Bloc Québécois est prêt pour la bataille électorale. Le Québec est prêt pour ce nouveau pas vers la souveraineté.

Bonne campagne !

Gilles Duceppe

Président du Bloc Québécois

POUR QUE DEMAIN NOUS APPARTIENNE

PRÉSERVER L'AVENIR

Le 25 octobre 1993, le Bloc québécois a fait élire 54 des 75 députés qui représentent le Québec à Ottawa. Précédent historique et tournant décisif de l'histoire du peuple québécois, les députés du Bloc Québécois se sont fait élire en s'engageant à défendre les intérêts du Québec d'abord et à faire la promotion de la nécessité de la souveraineté ensuite.

Les résultats de l'élection fédérale de 1993 étaient la suite logique des événements. Le Bloc québécois était la réponse normale du peuple québécois, après l'échec de l'Accord du Lac Meech et après le double rejet de l'Entente de Charlottetown, par le Québec, parce que le contenu était insuffisant, et par le Canada anglais, parce que c'était trop.

L'appui massif au Bloc Québécois en juin 1997 sera une riposte majeure à l'attaque sans précédent dont le peuple québécois tout entier a été l'objet depuis la quasi-victoire référendaire du 30 octobre 1995. Déjà, le bilan du Bloc Québécois appelait sa réélection : jamais les Québécois n'avaient vu leurs intérêts ainsi défendus avec acharnement, ni les injustices dont ils ont été l'objet, ainsi vivement mises en lumière. Mais le gouvernement libéral de Jean Chrétien, appuyé en cela par tout l'*establishment* économique et politique du Canada anglais, a osé s'en prendre au droit même du peuple québécois de décider de sa souveraineté: le Plan B. Ce serait suffisant pour que les Québécoises et Québécois réélisent le Bloc québécois!

Mais le Bloc québécois, fort de son expérience à Ottawa, ne se contentera pas de se laisser porter par l'attaque fédérale. En plus d'être le rempart démocratique des Québécoises et des Québécois, le Bloc Québécois proposera une série d'engagements qu'il défendra à la Chambre des Communes du Canada, avec les moyens qui sont ceux de l'opposition, d'ici à ce que le Québec décide de sa souveraineté.

NON au Plan B, OUI au Québec, OUI au partenariat

Le Bloc Québécois soutiendra avec la dernière énergie le droit du peuple québécois de décider lui-même de son avenir. Il protégera ce droit face à toutes les attaques, d'où qu'elles viennent.

Les menaces de partition du territoire, de déclaration d'illégalité du référendum et de recours à un référendum pancanadien ne viendront pas à bout de sa détermination de défendre le droit démocratique du peuple québécois . Attaqué, celui-ci a toujours su se tenir debout! Et le Bloc Québécois fera de même en son nom.

L'élection du Bloc Québécois avec un fort soutien de la population est la meilleure riposte aux menaces d'Ottawa.

Le Bloc Québécois n'est pas seulement le choix des souverainistes, il est aussi celui de tous ceux et celles qui veulent signifier qu'ils en ont assez de devoir faire des batailles politiques incessantes pour la moindre reconnaissance des besoins et des intérêts spécifiques du Québec. Car, en fin de course, c'est l'intérêt supérieur du peuple québécois qui doit prévaloir. Celui-ci ne peut plus s'accommoder d'une incessante partie de bras-de-fer entre deux gouvernements: un qui représente le peuple canadien et qui a tous les pouvoirs d'un pays, et l'autre, qui représente le peuple sans avoir les attributs d'un pays souverain.

Un Canada irréformable

Ce n'est pas à Ottawa que nous allons faire la souveraineté, mais c'est d'Ottawa que vient l'impossibilité des réformes pouvant satisfaire les aspirations légitimes des Québécoises et des Québécois.

Le gouvernement libéral proclame qu'il a fait tout ce qu'il avait promis à Verdun, quelques jours avant le référendum, sauf inscrire dans la constitution la reconnaissance de la société distincte. Il se promet de le faire, dit-il, omettant de rappeler que c'est à la condition que « la société distincte » ne veuille rien dire. Et c'est vrai que la société distincte ne veut rien dire : le Québec n'est pas une société distincte, mais bien un peuple distinct. Pour le reste, c'est le Canada tel quel, sans aucun changement, qu'on offre aux Québécoises et aux Québécois.

Nous pouvons comprendre que les Canadiens ne veuillent pas transformer leur pays pour reconnaître au Québec les pouvoirs et les moyens qu'il estime nécessaires. Ce constat mène toutefois à une conclusion: nous n'avons pas d'autre choix que de travailler à hâter le moment où le Québec, ayant décidé de devenir souverain, offrira au Canada de négocier le partenariat , contribuant ainsi à régler la perpétuelle crise constitutionnelle canadienne. C'est aussi vrai pour les fédéralistes du Québec.

Après l'échec de Meech, après le rejet de Charlottetown, face à l'insouciance de tous les partis canadiens à la suite du référendum québécois presque victorieux, la conclusion s'impose plus que jamais: le Canada est irréformable, même pour ceux qui y ont déjà cru. Vivement la souveraineté !

La souveraineté : indispensable ! Le Bloc québécois peut en témoigner

Après ce premier mandat comme Opposition officielle, nous pouvons dire que nous sommes plus certains que jamais que, pour se développer pleinement et préserver son existence de

peuple de langue française, le Québec doit décider d'exercer sa souveraineté en offrant au Canada anglais un partenariat économique.

À Ottawa, les députés du Bloc Québécois ont vu de près le fonctionnement du fédéralisme canadien. Ils ont encore mieux compris l'attachement des Canadiens au Canada. Et, surtout, ils se sont butés à ce refus profond et partagé de reconnaître le Québec comme peuple. Les députés du Bloc Québécois peuvent désormais en témoigner.

Ils ont aussi constaté à quel point le reste du Canada ne veut pas de politiques distinctes pour le Québec.

Prenons le cas type de la revendication historique de rapatriement de la formation de la main-d'oeuvre et des mesures actives d'emploi. Ce n'est pas pour rien que le gouvernement du Parti libéral a d'abord signé des ententes avec d'autres provinces avant de signer l'entente avec le Québec. Peu importe que la revendication ait été exprimée avec une force et une unanimité sans pareilles au Québec même, et pas ailleurs, depuis tant d'années. Un gouvernement fédéral ne doit jamais donner l'impression de privilégier le Québec. Et les réactions du Canada anglais le montrent à souhait. Ainsi, l'entente sur le transfert de la formation de la main-d'oeuvre et des mesures actives d'emploi n'est pas la preuve de la souplesse du fédéralisme canadien. Bien au contraire. C'est une victoire à force de travail, de lutte et d'acharnement.

Seul le Bloc Québécois peut d'abord défendre les intérêts du Québec

Avec le Bloc Québécois, le slogan le « vrai pouvoir » a pris tout son sens. Aucun autre parti n'aurait pu jouer le rôle de défenseur des intérêts du Québec.. Sûrement pas les Libéraux qui comptaient 74 députés québécois sur 75 quand le Parlement fédéral a imposé le rapatriement unilatéral de la constitution contre le voeu unanime de l'Assemblée nationale du Québec. Les Conservateurs qui n'ont pu donner suite à l'Entente du Lac Meech pour finalement proposer l'indigne référendum de Charlottetown, refusé par le Québec parce que c'était trop peu, et par le Canada parce que c'était trop. Si le Bloc Québécois avait été là...

On ne compte plus les batailles parlementaires et politiques du Bloc Québécois! Ses députés peuvent être fiers de la façon dont ils ont défendu les Québécoises et les Québécois et, en d'autres occasions, tous les Canadiennes et les Canadiens.

Que ce soit à l'occasion des budgets, du discours du Trône, de projets de loi ou que ce soit à la période des questions, les députés du Bloc québécois se sont levés, à tour de rôle, pour dénoncer, interroger, interpeller et parler pour le Québec.

Le Bloc Québécois a mené bataille

En particulier, le Bloc Québécois a mené de rudes batailles, notamment sur la question du Collège militaire de Saint-Jean, contre le remboursement de la TPS dans les provinces atlantiques, le taux de chômage, les coupures à l'assurance-chômage, le Plan B, la grève

du rail, le rapatriement des mesures actives, le sida, les fiducies familiales, les ingérences dans la santé, le transfert social canadien, la contrebande de cigarettes, Tokamak, l'interdiction de l'additif MMT dans l'essence, la modification de l'article 93...

Des gains tangibles
Et que dire des gains tangibles, en espèces sonnantes et trébuchantes! Ainsi, seul le Bloc Québécois pouvait réclamer et obtenir pour le Québec le remboursement par Ottawa des dépenses encourues pendant le référendum de Charlottetown, soit 44 millions de $, le remboursement des dépenses encourues pour la santé des jeunes autochtones, 117 millions de $, de même que 45 millions de $ pour le remboursement des frais liés à la crise d'Oka et imputables au gouvernement fédéral.

Des concessions importantes
Seul le Bloc Québécois pouvait réclamer sans relâche et finalement obtenir, à la veille du déclenchement des élections, le rapatriement à Québec de toutes les mesures actives d'emploi avec compensation, ce que le Premier ministre qualifiait de « caprice » avant le référendum; et l'intervention du ministre de la Justice dans un champ de compétence fédérale pour stopper les bandes de motards criminalisées qui se développent au Canada à partir du Québec.

Si le Bloc Québécois n'a pu gagner toutes ses batailles, il en a gagné plusieurs que le gouvernement fédéral cherche sûrement à s'approprier. Pourtant, c'est le Bloc Québécois, avec le support de la population québécoise, qui a arraché ces concessions au gouvernement fédéral,. D'autres défis majeurs attendent le Bloc québécois au cours des prochains mois. Il sait cependant à quel point sa présence est importante à Ottawa jusqu'à ce que les Québécoises et les Québécois décident d'exercer leur souveraineté.

En effet, il faut une opposition acharnée des députés du Bloc québécois pour continuer à mettre en lumière, à attaquer sans relâche et à contrer toutes ces décisions structurantes prises malgré la volonté du Québec par le gouvernement libéral depuis l'élection de 1993:

- une réduction du déficit fédéral à même les coupures dans les transferts sociaux et dans le régime d'assurance-chômage, obligeant le gouvernement du Québec à des coupes majeures dans la protection sociale et contribuant lourdement à l'insécurité des individus;

- une politique de développement régional qui multiplie les chevauchements et l'intervention directe du gouvernement fédéral dans un champ de compétence provinciale au détriment de l'unité d'action dans le développement des régions et du Québec;

- une politique de transport qui dépouille le Québec d'une grande partie du réseau ferroviaire, sans compensation, et qui taxe davantage les usagers des ports du Fleuve Saint-Laurent que ceux de l'Ouest ou de l'Est du Canada. Et que dire du désengagement fédéral face au gâchis qu'il a créé à Dorval et Mirabel ?

- une politique contraire à la tradition québécoise en matière de justice, notamment à l'endroit des jeunes contrevenants;

- une politique de communications qui ignore complètement le Québec et qui fait fi de la langue française;

- l'utilisation des subventions à la culture aux fins de « l'unité nationale », privant notamment les artistes québécois des sommes qui leur permettaient de faire connaître leur art à l'étranger.

Face à toutes ces politiques, La Chambre des Communes s'entend dire pourquoi tant de Québécois veulent la souveraineté et adhèrent à l'offre de partenariat.

Mais, en attendant, il faut à Ottawa **une présence forte du Bloc Québécois**!

Protéger l'avenir

Fiers de leur bilan, soucieux de préparer et de protéger l'avenir, forts de leur expérience, de leurs recherches et de leur réflexion, les députés du Bloc Québécois et le parti peuvent désormais faire connaître la plate-forme des positions qu'ils se proposent de défendre avec acharnement à la Chambre des Communes, si le peuple québécois leur renouvelle sa confiance.

Cette plate-forme représente la continuité de l'action du Bloc québécois et ses engagements électoraux de 1993.

D'abord l'équilibre

Il faut atteindre l'équilibre entre les objectifs chiffrés d'un nécessaire assainissement des finances publiques et le maintien des priorités sociales et économiques. C'est le contraire de la politique du gouvernement libéral du Canada. Une fois élu, et alors qu'il pouvait faire autrement, il s'est fiché des répercussions sociales et économiques de ses coupures budgétaires, entraînant un chômage persistant et un appauvrissement aux conséquences indésirables. Il faut choisir l'emploi plutôt que le laisser-faire et le chômage. Il faut choisir la santé, l'éducation et un solide filet de sécurité sociale, rappelant que le Canada se situe à la traîne des pays de l'OCDE pour les dépenses sociales.

Il faut choisir l'équilibre pour préserver l'avenir. En attendant la décision du peuple québécois d'exercer sa souveraineté, le Bloc québécois propose une stratégie de développement économique pensée pour le XXIe siècle. Dans un monde d'intégration économique régi par l'Aléna et l'Organisation mondiale du commerce, dans un monde où les grandes firmes internationales n'ont pas de frontières, les pays qui réussissent sont ceux qui acceptent des objectifs communs et

décentralisent leur gestion en offrant plus de pouvoirs aux communautés de base qui, à leur tour, se donnent des objectifs communs, se font confiance et agissent en synergie.

Ces moyens sont connus: inforoute, communications, recherche et développement et innovation dans les biens et dans les processus de production; éducation et formation; infrastructures multimodales modernes; connaissance de l'espace économique international.

Le Québec pourrait être un des ces pays où les gens se font confiance et décentralisent. Mais regardons bien qui contrôle sans réserve les principaux leviers de développement: le gouvernement fédéral.

Il faut choisir l'équité plutôt que la poursuite des injustices. Il est louable de viser le déficit zéro, mais pas à n'importe quel prix.

Il faut empêcher le gouvernement fédéral de se débarrasser de son déficit sur le dos des provinces alors que ce sont ses politiques, notamment sa politique monétaire, qui ont en bonne partie provoqué l'accroissement rapide des dettes. Le fardeau de la pauvreté n'est pas le même pour toutes les provinces. Le Québec gagne régulièrement le championnat. Mais faut-il rappeler que le Québec, seul peuple de langue française d'Amérique, s'est doté d'institutions et exerce des responsabilités que les autres provinces n'ont pas?

Quelle autre conclusion en tirer que celle, encore une fois, de la nécessité et de l'urgence de la souveraineté?

En attendant, le Bloc Québécois s'engage à défendre les intérêts du Québec, pour que demain nous appartienne.

Francine Lalonde
Présidente du Comité de la plate-forme électorale
Députées de Mercier

Yvan Loubier
Membre du comité
Député de Saint-Hyacinthe-Bagot

Réal Ménard
Membre du comité
Député de Hochelaga-Maisonneuve

UNE VÉRITABLE STRATÉGIE POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

Une situation alarmante

Une préoccupation importante

L'emploi est devenu la source de préoccupations pour un nombre grandissant de Québécois et de Canadiens. Alors que les libéraux se sont fait élire sur la promesse de « *Jobs, Jobs, Jobs* », force est de constater qu'ils ont renié cette promesse. Il manque encore 900 000 emplois pour revenir au taux d'emploi d'avant la dernière récession. Un nombre croissant de personnes, plus particulièrement des jeunes, se retirent du marché du travail, et les emplois nouvellement créés sont de piètre qualité. Malgré ce constat, les libéraux refusent de mettre en place des mesures susceptibles de stimuler la création d'emplois.

Les jours meilleurs pour plus tard!

Le gouvernement libéral s'évertue à nous expliquer qu'il a mis tous les éléments en place pour la création de 758 000 emplois depuis son arrivée au pouvoir, affirmant ainsi avoir rempli sa promesse électorale de *« Jobs, Jobs, Jobs »*. Or 43 % de ces nouveaux emplois ont été créés dans les douze premiers mois de son mandat, bien avant que ses politiques économiques n'aient vraiment eu le temps de se faire sentir. Depuis, non seulement la création de nouveaux emplois est-elle faible,, mais une forte proportion d'entre eux sont à temps partiel.

De plus, 758 000 emplois en 41 mois, c'est nettement insuffisant. Il aurait fallu près de 1,6 million d'emplois supplémentaires pour retrouver l'équivalent du marché du travail de 1989. Il y a donc un déficit de près de 900 000 emplois seulement pour rattraper ce qu'on a perdu.

Le véritable bilan des libéraux en matière de création d'emplois

Des chiffres accablants

Voici le véritable bilan des libéraux depuis leur arrivée au pouvoir :

- **Une baisse importante du taux d'activité** - ce qui signifie que moins de personnes en âge de travailler ont un emploi ou en recherchent un activement. Dans les trois dernières années qui, rappelons-le, ont été des années de croissance, on aurait pu s'attendre à ce que le taux d'activité augmente, mais il a poursuivi sa chute.*

* Plus de 100 000 personnes en âge de travailler ont soit quitté la population active, soit renoncé à en faire partie.

- **Très faible diminution du nombre de chômeurs officiels** - 1,6 million en 1993, plus de 1,4 million actuellement. Le nombre de chômeurs aurait été sensiblement le même qu'en 1993 si le taux d'activité n'avait pas chuté dramatiquement;

- **Taux de chômage à 13,2% !** - le taux de chômage moyen de 1996 (9,7 %), est officiellement en baisse de 1,5 % depuis 3 ans. Cependant, si on le calcule à un taux d'activité constant, le taux de chômage en 1996 n'aurait pas été de 9,7%, mais de 13,2 % sur base du taux d'activité de 1989, et de 10,6 % sur la base du taux d'activité de 1993.

Au rythme auquel ce gouvernement crée de l'emploi depuis trois ans, et même en période d'expansion économique, il faudrait encore plusieurs années avant de retrouver un marché du travail comparable à celui d'il y a huit ans. C'est aujourd'hui qu'il faut des emplois, pas dans quarante-huit mois !

Un jeune sur deux sans emploi

Le problème des jeunes sur le marché du travail est bien réel. Depuis 1989, le nombre de jeunes de 15 à 24 ans a diminué de 47 000 mais plus de 400 000 jeunes ont quitté la population active. Par rapport à 1989, il y a actuellement plus de 500 000 emplois de moins occupés par des jeunes de 15 à 24 ans au Canada. C'est une diminution de 20 % ! En 1996, à peine plus d'un jeune sur deux occupait un emploi à temps plein ou à temps partiel.

Depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir, et malgré leurs belles paroles et les programmes canadiens, la situation des jeunes ne s'est pas améliorée. Au contraire, depuis octobre 1993, le nombre de jeunes occupant un emploi a diminué de 57 000, dont 42 000 dans la dernière année seulement, et le taux d'activité n'a pas cessé de chuter. En 1995, compte tenu de la baisse du taux d'activité, le Conference Board estimait que le taux réel de chômage chez les jeunes se situait à 25%.

Quelques indicateurs du marché du travail chez les jeunes de 15 à 24 ans

	Population 15-24 ans (,000)	Population active (,000)	Personnes occupées (,000)	Chômeurs (,000)	Taux d'activité %	Taux de chômage %	Emploi Population %
1989	**4 011**	**2 834**	**2 517**	**317**	**70,6**	**11,2**	**62,7**
93-11-00	3 944	2 509	2 063	446	63,6	17,8	52,3
95-12-00	3 945	2 437	2 045	392	61,8	16,1	51,8
96-12-00	3 960	2 422	2 025	397	61,2	16,4	51,1
97-03-00	3 964	2 402	2 004	398	60,6	16,6	50,5
Variation 1989-1997/03	-47	-432	-513	82	-10,0	5,4	-12,2
Variation 1993/11:1997/03	20	-107	-59	-48	-3,0	-1,2	-1,8
Variation 1995/12:1996/12	15	-15	-20	5	-0,6	0,3	-0,7

Source: Statistique Canada, Cansim

Dans tous les cas, le problème criant des jeunes sur le marché du travail n'est que contourné. De plus, notons que la baisse du taux d'activité s'applique tout autant, même si c'est dans une moindre mesure, aux jeunes qui ne sont pas inscrits à temps plein aux études. Il y a donc un nombre grandissant de jeunes qui ne sont ni à l'école, ni au travail.

Le Canada : champion de l'OCDE ?

Le gouvernement libéral se vante que la création d'emplois au Canada est supérieure à celle de nombreux pays de l'OCDE. Les libéraux omettent cependant de dire que le Canada a perdu plus d'emplois que la majorité des pays du G7 lors de la dernière récession, et qu'il se situe au 17e rang des vingt-six pays de l'OCDE quant au taux de chômage prévu en 1996.

La situation particulière du Québec : un taux de chômage élevé

Malgré une amélioration récente, la situation n'est guère plus réjouissante au Québec où, de manière générale, le taux moyen de chômage était de 11,8 % en 1996. Alors que la situation de l'emploi s'améliore à mesure qu'on se dirige vers l'Ouest du Canada, le marché du travail au Québec, lui, ressemble de plus en plus à celui des Maritimes. Le taux de chômage du Québec se rapproche beaucoup plus de celui du Nouveau-Brunswick (11,7 %) que de celui de l'Ontario (9,1%).

On retrouve au Québec les mêmes tendances que dans le reste du Canada quant à la baisse du taux d'activité et la stagnation de l'emploi. Depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir, il y a eu création nette de seulement 167 000 emplois (en 41 mois), alors que, pour l'année 1996, seulement 9 000 emplois ont été créés au Québec.

Les récents mois ont été beaucoup plus encourageants pour le Québec. Depuis le début de 1997, 45 000 nouveaux emplois ont été créés et le taux de chômage a diminué de 12,1 % pour atteindre 11,2 %. Les récentes actions du gouvernement québécois et les travaux entrepris à la suite du *Sommet socio-économique du Québec* commencent à porter fruits.

La réalité sur la performance des libéraux

Encore un peu de patience...

Les libéraux se targuent d'avoir réalisé leur principale promesse électorale, à savoir la création d'emplois. Or, à l'exception du programme d'infrastructures, les libéraux n'ont posé aucune action concrète permettant la création directe d'emplois. Pire, non seulement ils ont choisi de ne rien faire, mais ils ont aussi supprimé certains programmes proactifs, notamment des instruments utiles à l'emploi hors des grands centres, dont des subventions au transport des marchandises et des crédits d'impôts à l'investissement.

Les libéraux se croisent les doigts et espèrent fortement que la baisse des taux d'intérêts et le contrôle du déficit auront éventuellement des effets positifs sur l'emploi. On en est encore à nous promettre des lendemains, ou des surlendemains, qui chanteront, peut-être...

La réalité : ce dont les libéraux ne se vantent pas!
Non seulement les libéraux espèrent qu'un jour le problème de l'emploi se résorbe de lui-même, mais en plus, ils posent des actions qui nuisent à l'emploi. En effet, l'ensemble des compressions administrées depuis la fin des années 1980, tant dans les transferts aux provinces que dans ceux aux particuliers, a eu des conséquences néfastes sur l'emploi. Les libéraux le savaient. Ils ont même écrit dans leur Livre rouge : « *Mais la solution à nos maux économiques ne consiste pas à amputer les budgets, à supprimer les emplois et à assombrir les perspectives pendant cinq années encore.* » (Livre rouge, p. 9)

Cela ne les a pas empêchés de sabrer de manière draconienne dans les programmes sociaux, même au-delà de ce qui était prévu.

En conclusion, alors que les libéraux se sont fait élire en promettant des emplois, force est de constater que leur bilan est désastreux, tant sur le plan des résultats que sur l'absence quasi totale de volonté politique et de moyens concrets pour y parvenir. Et ce, sans compter les actions posées qui nuisent à la création d'emploi.

Les propositions du Bloc Québécois : des actions concrètes et des mesures proactives

Le gouvernement doit agir
Le gouvernement fédéral ne peut plus rester indifférent au chômage endémique. Il doit prendre des actions rapides et concrètes pour s'attaquer à ce problème hautement prioritaire. Nous sommes conscients de l'importance de réunir des conditions favorables à la création d'emplois. Cependant, le Bloc considère qu'en plus, le gouvernement doit agir de manière proactive et imaginative pour encourager la création d'emplois.

Sans créer lui-même des emplois, le gouvernement peut, par une multitude d'actions, d'initiatives et d'incitatifs, favoriser la création d'emplois. Les actions du gouvernement du Québec, lors du *Sommet socio-économique du Québec* et plus récemment lors de son budget, démontrent avec pertinence les choix qui s'offrent à un gouvernement. Les améliorations de la situation de l'emploi au Québec nous portent à croire que ces actions concrètes et ces mesures proactives commencent à porter fruits.

Une véritable stratégie pour la création d'emplois
Le gouvernement fédéral doit mettre un terme à son inaction et mettre en place des mesures adéquates. La fiscalité doit être repensée et axée sur la création d'emplois. La politique monétaire doit être révisée. Des programmes incitatifs doivent être développés. Des politiques de développement économique doivent être mises de l'avant.

Toutes ces mesures favoriseront la création d'emplois et le développement économique. Enfin, des mesures spéciales doivent être prises face à la situation désastreuse de l'emploi chez les

jeunes. Ne rien faire serait irresponsable! Le gouvernement fédéral doit participer à la relance de l'emploi autrement que par quelques programmes dont les résultats ne sont pas convaincants Et il doit le faire dans le respect de ses objectifs d'assainissement des finances publiques.

Proposition no 1 : une fiscalité des entreprises axée sur l'emploi

Une fiscalité des entreprises axée sur l'emploi

Depuis plus de trois ans, le Bloc Québécois talonne le gouvernement fédéral en matière de fiscalité. Souvenons-nous du dossier des fiducies familiales, de celui de la TPS et de celui des abris fiscaux. Le Bloc Québécois a joué son rôle de chien de garde en défendant les intérêts des contribuables québécois et canadiens. Ses interventions ont permis, entre autres, de resserrer certaines dispositions de la loi de l'impôt fédéral.

Mais le Bloc Québécois réclame beaucoup plus du ministre des Finances et du gouvernement Libéral. Il exige une révision en profondeur de la fiscalité des sociétés canadiennes, et pour cause! La dernière révision remonte à 1962, alors que le gouvernement du temps mettait sur pied une commission royale d'enquête sur la fiscalité, la Commission Carter.

Après 30 ans, le système est truffé d'échappatoires. Il est inefficace pour atteindre des objectifs par ailleurs fort louables, tel la création d'emplois. Le système fiscal peut également paraître inéquitable en raison de l'évolution des parts relatives des recettes fédérales provenant des particuliers et des sociétés. La part des recettes fiscales fédérales découlant de l'impôt sur le revenu des corporations a chuté considérablement ces trente dernières années, passant de près de 23 % en 1961 à un peu moins de 10 % en 1995. Cette chute de revenus s'explique surtout par la prolifération des dépenses fiscales offertes aux entreprises et particulièrement aux grandes sociétés.

Devant les fortes pressions du Bloc Québécois, le ministre des Finances a semblé céder, en mars 1996 lors du dépôt de son budget. Il a procédé à la mise sur pied d'un comité technique de révision de la fiscalité des corporations. Un comité dont nous doutons de l'objectivité de ses membres, puisque plusieurs sont des représentants des grandes entreprises.

Manifestement, il ne semble pas y avoir de volonté politique de la part du gouvernement libéral pour une véritable réforme de la fiscalité des sociétés.

L'analyse du Bloc

Devant l'inertie du gouvernement, le Bloc Québécois a devancé les événements. Il a donc procédé à sa propre révision de la fiscalité des corporations en axant sa démarche principalement sur la création d'emplois. Nous avons procédé à cette révision en nous posant les questions suivantes:

Comment créer des incitatifs favorables à l'emploi et qui sont liées à la structure de la fiscalité des sociétés?

Par quelle voie est-il possible de réduire les avantages indus offerts aux grandes entreprises profitables tout en évitant d'attaquer leur compétitivité?

Comment équilibrer le fardeau fiscal et même le réduire, de façon ciblée, afin que les PME et les TPE (très petites entreprises) puissent créer davantage d'emplois?

En novembre 1996, le Bloc a rendu publique une analyse fouillée qui propose une révision importante de la fiscalité et surtout une révision de certaines dépenses fiscales dont le coût pour le fédéral représente 9 milliards de dollars par année en recettes fiscales sacrifiées. Ce sont des milliards d'impôts non perçus qui constituent un fardeau fiscal supplémentaire pour les contribuables et les autres entreprises qui ne bénéficient pas de ces privilèges. Selon notre analyse, le gouvernement fédéral pourrait récupérer jusqu'à 3 milliards de dollars annuellement en révisant et en abolissant certaines dépenses fiscales désuètes, inefficaces et inéquitables et se servir ensuite de cet argent pour inciter et aider les entreprises à créer des emplois.

Les recommandations du Bloc Québécois visent les dépenses fiscales dont l'importance et la désuétude sont les plus prononcées, notamment le mécanisme de l'impôt reporté et l'inclusion partielle des gains en capital.

Principales dépenses fiscales des entreprises
Selon les données du Ministères des finances

Dépense fiscale	Coût annuel en millions
Impôt reporté	1 000
Crédit d'impôt à la recherche et développement	1 200
Exonération du gain en capital	1 500
Déduction pour petite entreprise	1 900
Inclusion partielle du gain en capital	435
Vente de perte fiscale	non chiffré
Utilisation d'une filiale dans un paradis fiscal	Non chiffré

Les propositions du Bloc Québécois permettraient au Ministre des Finances de récupérer jusqu'à trois milliards de dollars par l'abolition de l'inclusion partielle du gain en capital, la modification du traitement fiscal des filiales situées dans les paradis fiscaux et par le resserrement et la réforme des autres mesures fiscales.

En raison de l'écart entre le traitement fiscal et comptable de certaines dépenses, dont notamment l'amortissement, les sociétés canadiennes ont pu reporter dans le futur plus de 36,5 milliards de dollars d'impôt, à raison de plus d'un milliard de dollars par an ces dernières années. Les impôts impayés par ces grandes sociétés peuvent être reportés indéfiniment, ce sont les contribuables québécois et canadiens, ainsi que les propriétaires des PME ne pouvant bénéficier de ce mécanisme fiscal qui doivent en supporter les coûts.

De même, le fait de soumettre à la taxation seulement 75 % des gains en capital (la valeur des portefeuilles d'actions par exemple) plutôt que 100 %, comme c'est le cas pour un revenu de travail, occasionne un manque à gagner de plus de 400 millions de dollars provoqué par les entreprises.

Les propositions du Bloc Québécois sur la fiscalité des entreprises permettraient au gouvernement fédéral de faire des économies de trois milliards de dollars annuellement. Ces économies devraient être réinvesties auprès des entreprises pour favoriser la création d'emplois.

Le Bloc Québécois s'engage donc à :

- Exiger du gouvernement fédéral qu'il entreprenne une véritable réforme de la fiscalité des entreprises qui conduirait à l'abolition ou au resserrement de certaines dépenses fiscales permettant la récupération de trois milliards de dollars annuellement.
- Inciter le fédéral à utiliser les trois milliards de dollars récupérés annuellement par le gouvernement fédéral, à la suite de cette révision, pour encourager les petites et moyennes entreprises, de même que les TPE (très petites entreprises), à créer des emplois. Cette réduction du fardeau fiscal des entreprises pourrait prendre la forme de congés de taxation liés à la performance des entreprises en matière de création d'emplois et d'intégration des jeunes sur le marché du travail.

Proposition no 2 : une baisse substantielle du taux de cotisation à l'assurance-chômage

Un surplus important

Il y a actuellement un surplus de six milliards de dollars dans le compte d'assurance-emploi. Ce surplus est dû essentiellement aux nombreuses réductions effectuées au programme d'assurance-chômage au cours des six dernières années. Cette somme devrait s'accroître encore de cinq milliards de dollars par année, en raison des coupures majeures prévues dans la nouvelle loi. Le compte d'assurance-emploi où est accumulé ce surplus est consolidé à même les fonds généraux du gouvernement et contribue donc à embellir artificiellement le portrait de la lutte au déficit du ministre des Finances, en réduisant d'autant son déficit.

Les surplus actuels, de même que les prévisions de coûts à la baisse à cause des compressions, pourraient permettre au gouvernement de baisser substantiellement le taux de cotisation à l'assurance-emploi aidant ainsi à la création d'emplois. Cette taxe sur la masse salariale est une taxe régressive , et la baisser substantiellement favoriserait la création d'emplois. Les surplus actuels doivent permettre une réduction marquée du taux de cotisation, une réduction beaucoup plus marquée que celle de 0,10 $ proposée par le ministre des Finances. L'utilisation de la moitié du surplus annuel de la caisse d'assurance-emploi, soit 2,5 milliards de dollars, permettrait une baisse substantielle de la cotisation à l'assurance-emploi.

Le Bloc Québécois continuera d'exiger du gouvernement fédéral :

- Une baisse marquée d'au moins 0,35 $ des cotisations à l'assurance-emploi, faisant ainsi passer le taux de 2,90 $ à 2,55 $.

Proposition no: 3 des politiques axées sur l'emploi

Le fédéral doit être cohérent dans ses champs de compétence

Des pans importants de l'économie canadienne dépendent largement des décisions du gouvernement fédéral. C'est le cas, par exemple, des télécommunications, de l'industrie pharmaceutique, de l'aérospatiale et de l'industrie du rail.

Le Bloc Québécois propose des solutions concrètes pour orienter les politiques industrielles du gouvernement fédéral vers la création d'emplois. Ces différentes propositions se retrouvent dans la partie du présent document qui traite de la politique industrielle. Les engagements du Bloc Québécois portent sur, notamment:

- la mise sur pied d'un fonds stratégique de 400 millions de dollars pour le développement du transport au Québec;
- une protection améliorée pour les brevets pharmaceutiques;
- une véritable politique de sciences et technologie du gouvernement fédéral.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il place la création d'emplois au centre de ses politiques industrielles et de ses politiques de transport.

Proposition no 4 : un programme de REER-emploi

Dans notre analyse de la fiscalité des particuliers, nous avons constaté qu'en 1993 les sommes détenues par les contribuables canadiens et québécois au sein du Régime enregistré d'épargne-retraite totalisaient 177 milliards de dollars. C'est énormément d'argent étant donné le contexte de sous-emploi que nous connaissons depuis trois ans.

D'ailleurs, de plus en plus de contribuables ayant perdu leur emploi retirent des sommes de leur REER afin de joindre les deux bouts. En 1993, les contribuables canadiens et québécois ont retiré 4,4 milliards en espèces de leur REER. Statistique Canada, dans son aperçu statistique, le

confirme, en soulignant que : « plusieurs déclarants puisent dans ces épargnes avant le moment de la retraite, souvent par nécessité financière ». Lors de ces retraits, il y a imposition.

D'autres statistiques démontrent que, confrontés à une situation de chômage, les contribuables créent de plus en plus leur propre emploi en mettant sur pied une entreprise. L'année dernière, 56% des emplois créés étaient constitués d'emplois dit autonomes. L'utilisation d'une partie des ressources contenues dans les Régimes enregistrés d'épargne-retraite, pourrait soutenir ce genre d'initiative.

La mise en place d'un programme REER-emploi permettrait à un contribuable frappé par le chômage de retirer sans pénalité un montant de son REER. Le contribuable désirant créer sa propre entreprise pourrait ainsi retirer une somme équivalente à celle que les institutions financières seraient prêtes à lui consentir pour le démarrage de son entreprise. Ce programme autoriserait des retraits pouvant atteindre 25 000 $. Le REER-emploi s'apparenterait au programme d'accession à la propriété en ce qui concerne la méthode de remboursement. Les sommes devraient être remises dans le REER dès la troisième année, au rythme de 1/13 de la somme retirée par année.

Certains pourraient alléguer, comme le ministre des Finances l'a déjà fait en toute candeur, que l'utilisation des fonds REER pour ce genre de projet est risquée. Ces entreprises nouvellement créées pourraient se retrouver devant des difficultés financières et la mise initiale pourrait être perdue à tout jamais.

Il faut cependant garder à l'esprit deux choses très importantes. La première : les citoyens et citoyennes du Canada, confrontés au chômage très élevé et à des emplois de plus en plus précaires, puisent déjà dans leur fonds REER pour survivre à cette situation de sous-emploi. Ils sont imposés lorsqu'ils retirent une somme et c'est justement là que ce retrait et cette imposition deviennent tout à fait contre-productifs. Le fait de ne pas imposer ces sommes retirées du fond REER augmente le soutien que le gouvernement fédéral pourrait offrir à ces personnes sans-emploi.

L'autre élément que l'on doit considérer concerne le risque que l'on attribue à notre programme. Sa portée est minimisée du fait que le projet de création d'entreprise doit au préalable être évalué et approuvé par une institution de crédit devant consentir un prêt pour le démarrage du projet. Et ce n'est que sur la base de cette évaluation et du montant ainsi alloué par une institution financière que la somme puisée à même les REER est déterminée. Enfin, il faut faire confiance aux citoyens et aux citoyennes du Québec et du Canada. Le risque est beaucoup plus élevé de faire des sans-emplois des citoyens de seconde classe, frappés par l'obsolescence de leurs talents au détriment de la croissance économique et de l'emploi.

Le Bloc Québécois travaillera donc à :

- Faire en sorte que le gouvernement fédéral mette sur pied un programme de REER-emploi afin que les personnes sans emploi, qui désirent démarrer une entreprise, puissent retirer une somme de leur REER afin de constituer un fonds de démarrage. Les modalités de remboursement de ce programme pourraient s'apparenter au programme de régime d'accession à la propriété.

Proposition no 5 : la politique monétaire

Pour une politique monétaire pro-emploi

Une politique monétaire qui lutte avec acharnement contre l'inflation a des effets négatifs indéniables sur l'emploi et sur l'activité économique dans son ensemble. C'est justement en ralentissant l'activité économique et en augmentant le chômage, par des taux d'intérêts réels très élevés, que l'on réduit la pression sur le niveau général des prix.

Ces dernières années, la politique monétaire de la Banque du Canada a été excessive ; elle a littéralement tué l'emploi. Dans un article paru dans la revue *The Economist* du 31 août 1996, le célèbre professeur d'économie du M.I.T., Monsieur Paul Krugman, citait la Banque du Canada comme un exemple typique de banque centrale qui, par ses politiques, coûte des centaines de milliers d'emplois à l'économie de son pays.

Le document pré-budgétaire de la majorité libérale, déposé avant le dernier budget du ministre des Finances, reconnaît pourtant les effets dévastateurs d'une politique monétaire trop restrictive. On peut lire dans le rapport libéral :

> *« le resserrement de la politique monétaire du Canada a aggravé la récession de 1991 mais a eu aussi deux autres conséquences. Il a abouti aux taux très bas que nous connaissons actuellement mais a aussi causé le fort taux de chômage et les coûts élevés du service de la dette, en raison des taux d'intérêts élevés qui accompagnent cette politique. »* (Comité des Finances)

Depuis trois ans et demi, le Bloc Québécois presse le gouvernement fédéral de moduler sa politique monétaire pour tenir compte de son impact sur l'emploi. Nous croyons que la cible visée actuellement par la banque centrale condamne l'économie canadienne à fonctionner en deçà de son potentiel. Les coûts économiques liés au maintien d'une inflation à un si bas niveau sont énormes, et il n'est pas encore prouvé que les bénéfices qui en découlent sont supérieurs aux coûts de la lutte nécessaire pour atteindre un tel résultat.

On n'a qu'à regarder les États-Unis pour s'en convaincre : les Américains semblent plutôt bien accepter un taux d'inflation qui oscille autour de 3 %. Ils connaissent par ailleurs un taux de chômage d'à peine 5 %, soit la moitié de celui du Canada.

Par ailleurs, le mandat de la Banque Centrale est sans équivoque. Il touche aussi la protection et la création d'emplois : *« Il est opportun d'instituer une Banque Centrale pour (...) atténuer autant que possible par l'action monétaire les fluctuations de niveau général de la production du commerce, des prix et de l'emploi».* (Extrait de la loi concernant la Banque du Canada.)

Le Bloc Québécois ne demande pas que la Banque du Canada relâche totalement son contrôle de l'inflation, cela serait irresponsable. Mais nous lui demandons de viser une cible qui permette un taux de chômage plus bas, respectant mieux ainsi le mandat que cette institution s'est vu confier par la loi.

Comme nous pressons le gouvernement d'agir concrètement pour stimuler la création d'emplois, il ne faudrait pas que la politique monétaire anéantisse les efforts effectués du côté, par exemple, de la politique budgétaire. C'est donc également une question de cohérence.

En s'inspirant de la situation observée aux États-Unis, nous pensons que la Banque du Canada devrait viser un taux d'inflation stable à 3 %, avec une marge de manoeuvre de plus ou moins 1 %. Selon une étude réalisée par l'économiste Pierre Fortin, une telle cible d'inflation permettrait au taux de chômage de descendre sous la barre des 7 %, ce qui suppose la création d'environ 460 000 emplois supplémentaires par rapport à la situation qui prévalait au moment de l'étude, c'est-à-dire en octobre 96.

Le Bloc Québécois s'engage donc à défendre au cours du prochain mandat :

- Une modulation de la politique monétaire faisant en sorte que la cible inflationniste visée par la Banque du Canada par sa politique de taux d'intérêts et d'expansion de la masse monétaire soit fixée à 3 % avec une variation de plus ou moins 1 %.

Proposition no 6 : l'iniquité des dépenses structurantes du gouvernement fédéral

Pour le Québec, une iniquité qui dure depuis plus de 20 ans

Depuis plus de 20 ans, les chiffres démontrent une iniquité flagrante envers le Québec dans la répartition des dépenses fédérales créatrices d'emplois. Bon an, mal an, le Québec se voit priver de centaines de millions de dollars en contrats, en salaires et en commerce de toutes sortes. En effet, les dépenses en biens et services et en investissements du fédéral avantagent outrageusement l'Ontario privant le Québec, par exemple pour l'année 1994, de 1,8 milliard de dollars en dépenses créatrices d'emplois.

Cette iniquité se reflète de façon notoire dans la recherche et le développement, ainsi que dans le nombre de fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec. Un rétablissement du niveau des dépenses créatrices d'emplois pourrait faire diminuer de 1 % le taux de chômage du Québec en créant plus de 32 000 nouveaux emplois.

BIBLIOTHÈQUE ASSEMBLÉE NATIONALE

Les faux-fuyants du gouvernement libéral
Pendant trois ans et demi, le gouvernement libéral a tout simplement servi des excuses bidons et des faux-fuyants pour justifier son inaction. Pourtant, le ministre des Finances, dans un livre rouge sur Montréal, reconnaissait la nécessité de corriger ces iniquités. Arrivé au pouvoir, il se dérobe en nous parlant de la Région de la Capitale nationale et refuse de faire quoi que ce soit pour régler le problème.

L'un des exemples les plus patents est le nombre de laboratoires et de centres de recherche fédéraux dans la région d'Ottawa qui sont situés en Ontario. Sur 43 établissements de recherche fédéraux situés dans la Région de la Capitale nationale, un seul est situé sur la rive québécoise !

Le Bloc Québécois continuera d'exiger du gouvernement fédéral :
- Que les dépenses en biens et services et en investissement soient rétablies de façon juste et équitable en fonction du poids démographique du Québec.
- Une juste part des laboratoires et des centres de recherche fédéraux pour le Québec, particulièrement pour la région de l'Outaouais.

Proposition no 7 : le partage du temps de travail

Une partie de la solution
Sans être une solution permanente au taux de chômage élevé chez les jeunes, le partage du temps de travail peut constituer une avenue fort intéressante permettant à un certain nombre de jeunes d'intégrer le marché du travail. Le Québec, notamment, a identifié clairement le partage du temps de travail comme un élément important de sa politique du marché du travail et de sa stratégie de création d'emplois. Le fédéral doit en faire autant pour les entreprises relevant de sa juridiction et pour toute l'administration publique fédérale. Au Canada, 10 % des emplois sont sous juridiction fédérale.

En 1994, la Commission Donner a remis un rapport au gouvernement fédéral mettant de l'avant vingt-quatre recommandations sur le partage du temps de travail. Aucune de ces recommandations n'a été suivies par le gouvernement.

La seule mesure du fédéral à ce chapitre est un programme ayant pour principal objectif d'éviter des mises à pied en recourant à la réduction du temps de travail des salariés. Ce programme est financé à même les fonds de l'assurance-emploi et ne sert qu'à limiter les dégâts sans faire plus de place aux jeunes sur le marché du travail. Ce programme à lui seul est nettement insuffisant. Le gouvernement doit se ranger derrière une véritable politique de partage du temps de travail.

Temps supplémentaire limité
Le Bloc Québécois constate que la loi actuelle rend possible un recours inconsidéré au temps supplémentaire pouvant nuire à la création d'emplois en réduisant l'embauche de nouveaux employés.

Programme de retraite progressive
La retraite anticipée, ou progressive, est un autre moyen de faire une meilleure place aux jeunes sur le marché du travail. Actuellement, une personne qui désire prendre une retraite anticipée ou progressive se voit doublement pénalisée. D'une part, elle perd le revenu de son emploi et, d'autre part, elle voit une partie de ses prestations de retraite diminuée.

Le gouvernement québécois a déjà commencé à remédier à cette situation en présentant un projet de loi en ce sens. Le gouvernement fédéral doit aller dans la même voie et étudier sérieusement, dans ses champs de compétence, ces solutions qui permettront à des milliers de jeunes d'intégrer le marché du travail.

Congés parentaux
L'utilisation de congés prolongés facilite la création d'emplois et le réaménagement du temps de travail. L'élargissement des régimes de congés pour obligations familiales est une mesure qui aurait une incidence positive sur la création d'emplois par le remplacement des travailleurs en congé.

Des choix clairs pour le gouvernement
Le gouvernement doit s'engager résolument dans la voie du partage du temps de travail. Des beaux discours et des voeux pieux ne suffisent plus. Il doit mettre de l'avant une législation claire qui incitera les entreprises sous sa juridiction et l'administration publique fédérale, à faire du partage du temps de travail un objectif prioritaire.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il dépose, à la Chambre des communes, un projet de politique sur le partage du temps de travail dans les secteurs relevant de lui, notamment les ministères, les sociétés d'État et les entreprises relevant du code fédéral du travail. Ce projet de politique devrait porter, entre autres, sur la limitation des heures supplémentaires et l'élargissement des congés parentaux.
- Qu'il étudie, de concert avec les entreprises et les syndicats relevant de sa juridiction, des propositions crédibles et financièrement acceptables pour la mise en place d'un programme de retraite anticipée ou progressive.

Proposition no 8 : la formation de la main-d'oeuvre, un deuxième pas doit être franchi

Premier pas dans la bonne direction

La formation de la main-d'œuvre est un dossier qui traînait depuis des années. Systématiquement, tous les gouvernements québécois ont réclamé le rapatriement de la compétence en matière de formation de la main-d'oeuvre. Le Bloc Québécois, dès son arrivée à Ottawa, en a fait l'un de ses principaux chevaux de bataille. Une pression incessante sur le gouvernement fédéral, alimentée par le consensus des Québécois, a enfin permis un déblocage majeur dans ce dossier.

Après avoir signé des ententes avec le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Alberta et Terre-Neuve, le fédéral a finalement accepté de verser 2,7 milliards de dollars sur cinq ans, tout en consentant à respecter la législation linguistique du Québec. Sans l'imminence d'un affrontement électoral avec le Bloc, on peut douter qu'une telle entente ne soit jamais survenue.

Un deuxième pas est nécessaire

Le gouvernement fédéral doit s'engager à franchir un deuxième pas : toutes les sommes dépensées dans des programmes de formation de la main-d'oeuvre et des programmes d'emploi par le gouvernement fédéral doivent être rapatriées auprès des provinces. Actuellement, le gouvernement fédéral s'est seulement engagé à verser aux provinces les fonds pour la formation de la main-d'œuvre, issus de la caisse d'assurance-chômage. Or, le ministère du développement des Ressources humaines dépense plus de deux milliards de dollars par année dans les ressources humaines par le biais d'une multitude de programmes particuliers. Ces sommes, et les responsabilités qui en découlent, devraient être retournées aux provinces.

Transfert des programmes pour les jeunes

En créant « Service Jeunesse Canada » en 1994, Ottawa a mis en place un programme d'emplois destiné aux jeunes ayant quitté l'école. L'objectif est de les intégrer au marché du travail par la participation à des projets d'utilité collective. Il en est de même du programme « Jeunes stagiaires » destiné aux étudiants. Ces deux projets, en plus de faire de la propagande (rappelons qu'une des conditions pour participer au programme Service Jeunesse Canada est d'écrire un texte sur le Canada), chevauchent des programmes québécois similaires. Le Bloc Québécois dénonce cette intrusion dans un champ de compétence du Québec et réclame que les budgets soient transférés au Québec, là où ils seraient mieux gérés. Ce dédoublement est un gaspillage inefficace. **Ce sont les jeunes qui en font les frais** !

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Le rapatriement auprès des provinces qui l'exigent de tous les fonds dépensés par le gouvernement fédéral dans les programmes de formation de la main-d'oeuvre et dans les programmes de mesures actives.
- Le rapatriement auprès des provinces qui le veulent de tous les budgets du gouvernement fédéral dépensés en programmes pour les jeunes.

Conclusion : l'urgence d'agir

L'urgence d'agir en matière de création d'emplois n'est plus à démontrer. Le taux de chômage persistant doit convaincre le gouvernement fédéral de bouger et d'adopter des mesures concrètes et proactives. Lors de son prochain mandat, le Bloc Québécois s'engage résolument à pousser le gouvernement fédéral dans cette direction essentielle pour remettre les Canadiens et les Québécois au travail. La position attentiste du gouvernement fédéral est inacceptable. Il est du devoir des politiciens du Canada et du Québec de redonner espoir à la population et de s'engager avec force et conviction dans la lutte contre le chômage !

Les Québécois s'attendent à des actions concrètes. Le Bloc Québécois en propose plusieurs, crédibles et chiffrées. Au gouvernement fédéral d'agir maintenant. **L'urgence de la situation le requiert.**

REFUSER L'APPAUVRISSEMENT

Une situation désastreuse

Un problème de plus en plus criant

> "Le Parti libéral a une longue tradition pour ce qui est de se montrer sensible au sort des pauvres, des chômeurs et des personnes sans défense. Nous aidons ces groupes depuis des décennies, que nous soyons au pouvoir ou dans l'opposition" (Charles Caccia, en Chambre, 16 septembre 1992)

Pourtant la pauvreté au Canada est un problème criant. Plus de cinq millions de Québécois et de Canadiens vivent actuellement sous le seuil de la pauvreté, une augmentation de 45 % depuis 1989. Il est tragique de constater que les premières victimes de cette pauvreté croissante sont les enfants. Depuis l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1989, de la Convention relative aux droits de l'enfant, dont le Canada est signataire, le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 500 000. Alors que le taux de pauvreté était de 14,5 % en 1989, il se situait, en 1995, à 20, 5%, soit près de 1,5 million d'enfants de moins de 18 ans.

La situation n'est pas plus encourageante pour les jeunes de moins de 25 ans. Elle s'est considérablement détériorée dans la dernière décennie. De tous les types de familles, la catégorie des 25 ans et moins affiche, et de loin, les plus hauts taux de pauvreté. Le Québec est aussi frappé de plein fouet par cette augmentation de la pauvreté. Il se situe dramatiquement au premier rang pour le taux de pauvreté au Canada, avec Terre-Neuve.

Le Canada n'est pas le meilleur pays du monde

> *«...l'ONU souligne ainsi une vérité fondamentale, soit que même si d'autres pays sont plus riches et plus forts, il n'existe pas de meilleur endroit pour vivre que le Canada. » (Pierre Pettigrew, Allocution devant le Canadian Club, le 6 novembre 1996)*

Pourtant, l'OCDE dans « Les nouvelles orientations de la politique sociale », publié en 1994, établit que le Canada est en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE pour les dépenses publiques de protection sociale en pourcentage du produit intérieur brut. Le Canada dépensait alors 18,8 % de son PIB alors que la Suède en dépensait 33,1 %, l'Autriche 24,5 %, et même la Nouvelle-Zélande 18,9 %. De tous les pays de l'OCDE, seuls les États-Unis et le Japon, le Portugal et l'Espagne dépensaient moins que le Canada pour la protection sociale. Et c'était avant les grandes coupures à l'assurance-chômage et aux transferts sociaux aux provinces.

La triste vérité, c'est que le premier ministre Chrétien et ses acolytes utilisent abusivement des statistiques destinées à mesurer le chemin que doit parcourir chaque pays en voie de développement pour atteindre le niveau de bien-être observé au sein des sociétés les plus développées.

La pauvreté et les femmes
En 1994, 70 % des personnes pauvres au Canada étaient des femmes et des enfants, soit un total de 4,8 millions de personnes. De ce nombre, deux millions étaient des femmes et 1,3 million des enfants. Depuis, le nombre d'enfants pauvres est passé à 1,5 million, soit un accroissement de 200 000 depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux.

De tous les pays industrialisés, le Canada est celui où le taux de femmes occupant des emplois mal payés est le plus élevé (34,3 %) si l'on exclut le Japon où ce taux atteint 37,2 %.

Peu importe le niveau de scolarité des femmes, leurs gains demeurent inférieurs à ceux des hommes. En 1993, même les diplômées universitaires qui travaillaient à temps plein toute l'année ne gagnaient que 75 % du salaire de leurs collègues masculins.

Alors que les emplois à temps partiel sont occupés à 70 % par des femmes, que leur nombre ne cesse d'augmenter au détriment des emplois à temps plein et que la durée du temps d'emploi décroît, le gouvernement libéral a choisi de pénaliser les femmes en resserrant l'accès aux prestations à l'assurance-emploi pour les travailleurs à temps partiel.

Alors qu'il manque d'emplois, les transferts sociaux s'imposent
L'accroissement récent de la pauvreté s'explique, en majeure partie, par les mutations sur le marché du travail dont la hausse du chômage, la hausse de la précarité des emplois ainsi que la baisse des salaires relatifs, de même que par des transformations dans les modes de vie telles la hausse du divorce et de la monoparentalité. Évidemment, le travail demeure toujours la meilleure façon de se prémunir contre la pauvreté, mais il ne suffit plus toujours. En effet, même dans un ménage où deux personnes travaillent presque toute l'année, les gains du travail ne sont plus une garantie de se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté. Le phénomène de la dépendance sociale se trouve par conséquent en hausse.

En fait, depuis les années 1970, les transferts de la sécurité sociale ont remplacé les salaires comme principale source de revenus chez les familles à faible revenu avec enfants.

Par ailleurs, il faut aussi noter que plusieurs facteurs ont contribué à freiner la hausse de la pauvreté. Il y a eu l'arrivée des femmes sur le marché du travail, l'augmentation des transferts sociaux dans les deux dernières décennies, contrairement aux États-Unis, permettant à de nombreuses familles de se maintenir hors des statistiques de la pauvreté, et la baisse du taux de natalité. Malheureusement, ces ajustements que les Québécois et les Canadiens ont dû faire pour tenter de maintenir un certain niveau de vie atteignent leurs limites: Ottawa sabre aveuglément dans les programmes sociaux; dans plus de 70% des familles, les deux conjoints travaillent; et le taux de natalité peut difficilement descendre plus bas. Il est donc permis de penser que la situation des familles ira en se détériorant dans les années qui viennent. Dans son dernier document sur la pauvreté, le Conseil national du bien-être social écrit: ***« Les compressions des dépenses fédérales au titre des programmes sociaux, combinées à la baisse des dépenses des provinces et des territoires dans ce domaine, font naître la perspective d'une augmentation incessante des taux de pauvreté pour 1996 et les années suivantes. »***

Les actions dévastatrices des libéraux

Désengagement fédéral dans la lutte à la pauvreté

Les coupures dans les paiements de transferts forcent les provinces, dont le Québec, à comprimer les dépenses dans les programmes sociaux, principal outil des provinces afin de combattre la pauvreté.

En plus d'avoir abandonné ses responsabilités dans la lutte à la pauvreté, le gouvernement libéral a délibérément choisi d'exporter l'odieux des compressions et les problèmes sociaux qui en découlent vers les provinces, dont le Québec. En effet, à partir de 1996-1997, deux programmes de transferts majeurs sont fusionnés en un seul, le nouveau Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), et diminués de façon draconienne. ***« La pire initiative fédérale en matière de politique sociale depuis plus d'une génération »*** (Conseil national du bien-être social, juin 1995).

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral:

- Qu'il redonne aux provinces les 4,5 milliards de dollars dérobés dans les transferts servant à financer l'aide sociale, l'éducation supérieure et la santé.

Parallèlement à ce retrait fédéral du financement des programmes sociaux, il faut par ailleurs souligner qu'Ottawa n'a pas abandonné son pouvoir de faire des normes nationales: il conserve et se propose même de renforcer ses normes pancanadiennes en matière de santé et s'est donné le pouvoir d'édicter à l'avenir de nouvelles normes dans l'ensemble des programmes sociaux, lesquels incluent l'éducation post-secondaire, domaine de compétence exclusivement provinciale. Enfin, il se réserve le droit de retenir les fonds payables à une province si celle-ci contrevient aux normes ainsi édictées.

Le Bloc Québécois s'inscrira en faux contre toute tentative du gouvernement fédéral:

- De s'ingérer encore plus fortement dans les champs de compétences provinciales, particulièrement en imposant de nouvelles normes nationales.

Assurance-chômage

Réductions massives et diminution de l'accessibilité

Les Libéraux ont continué et accéléré l'action des conservateurs: de moins en moins de chômeurs ont accès aux prestations de l'assurance-chômage. Les nouvelles règles d'admissibilité à l'assurance-emploi pénalisent fortement les jeunes, les femmes qui reviennent sur le marché du travail et les nouveaux immigrants.. Les travailleurs et les travailleuses saisonniers risquent de ne pas satisfaire aux exigences.

Le pourcentage de chômeurs recevant des prestations d'assurance-chômage est passé de 59,6 % en moyenne en 1993 à 41,4 % en moyenne en 1996. En janvier 1997, le rapport prestataires/chômeurs n'était plus que de 35,6 %. **C'est donc dire qu'en janvier 1997, à peine plus d'un chômeur sur trois recevait des prestations d'assurance-chômage.**

Les différentes réformes ont diminué le taux de remplacement du salaire. Toutefois la baisse du niveau moyen des prestations sera plus importante lorsque la nouvelle réforme aura atteint son plein effet à cause de l'introduction des nouvelles méthodes de calcul des prestations. Finalement, le poids des différentes réformes sera plus fortement porté par les provinces plus pauvres, dont le Québec. Un document du ministère du Développement des ressources humaines stipule en effet: *« Dans l'ensemble, la réforme amènera une réduction des transferts de la part des provinces qui cotisent nettement plus qu'elles ne reçoivent aux provinces dont la situation est inverse... »*

Les récentes restrictions introduites par la Loi fédérale sur l'assurance emploi, sont donc, elles aussi, sources d'appauvrissement. Ainsi, les chômeurs du Québec recevront 316 millions de dollars de moins en 1997-1998 et 534 millions de moins en 2001-2002, en prestations du nouveau régime d'assurance emploi. Ces sommes se rajoutent aux «économies » de la réforme des libéraux de 1994 qui ont été estimées, dans un document interne de Développement des ressources humaines, à 735 millions de dollars annuellement à partir de 1995-1996 (pour le Québec seulement). De nombreuses personnes viendront grossir les rangs de l'aide sociale ou subiront des baisses importantes de leur revenu. Dans un document interne de Développement des Ressources humaines Canada concernant la réforme des Libéraux en 1994, on estime que "quelque 800 000 prestataires verront la durée moyenne de leur période de prestation réduite de sept semaines, ce qui se traduira par une perte moyenne de 1900 $ pour la durée de la période de prestation."

Ceci est particulièrement le cas dans les Maritimes et dans l'Est du Québec où la population qualifie de **trou du printemps** la période de 10 à 13 semaines avant le retour à l'emploi pendant laquelle les prestations sont épuisées. Cette précarisation importante de la situation financière de ces familles ne se reflète pas dans les statistiques de la sécurité du revenu mais accroît sensiblement les difficultés économiques de ces familles et ces régions.

Parallèlement aux coupures, au 30 mars 1998, le surplus accumulé au compte d'assurance-chômage sera de 12,2 milliards suivant les chiffres du ministère du Développement des Ressources Humaines. On peut penser que ce sera davantage, compte tenu de la réduction draconienne de l'accessibilité et des bénéfices. Depuis la réforme de 1994, le surplus annuel des cotisations sur les prestations n'ont cessé d'augmenter. **Cette année, le surplus annuel atteindra entre 5 et 6 milliards de dollars**. En fait, ces surplus servent à diminuer artificiellement le déficit du gouvernement puisqu'en réalité, les bénéfices ont tellement diminué et l'accessibilité est tellement réduite qu'on se demande dans quelles circonstances les surplus pourraient être utilisés pour les chômeurs. Sous les libéraux, les cotisations à l'assurance-chômage sont devenues une taxe déguisée pour la réduction du déficit que seuls les

travailleurs et leurs employeurs paient sur les salaires ne dépassant pas 39 000$ et à partir du premier dollar gagné.

Le Bloc québécois réclamera du gouvernement fédéral:

- Que soient revus et corrigés les aspects les plus néfastes de la réforme de l'assurance-emploi, de même que l'équité du financement de ce régime. Nous pensons plus particulièrement à son admissibilité, son calcul et la durée des prestations. Le tout jusqu'à un montant équivalent à la moitié du surplus annuel, soit d'au moins 2,5 milliards de dollars.

Le gouvernement fédéral vante sa réforme en prétextant que 500 000 nouvelles personnes seront couvertes par le régime. Dans les faits, 90% de ces personnes n'auront jamais accès au régime en raison de la hausse des critères d'éligibilité. Cependant, le gouvernement fédéral n'a pas donné suite à son engagement de considérer des mesures spéciales pour les travailleurs autonomes. Rappelons que sans la croissance du nombre de travailleurs autonomes, le bilan du gouvernement libéral en matière d'emploi ne serait pas mince, il serait squelettique!

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il donne suite à son engagement de mettre en vigueur des mesures spéciales dans le cadre de la Loi sur l'assurance-emploi pour protéger les travailleurs autonomes.

Le régime d'assurance parentale

Ottawa traîne de la patte

> *« Nous allons voir ce que cela veut dire, comment ça peut s'organiser en fonction de nos programmes. Parce que nous, nous avons des programmes nationaux, nous n'avons pas des programmes pour une province ou pour une autre. Nous allons voir si cela se qualifie ou pas... » Jean Chrétien, La Presse, 26/01/1997.*

Le Régime d'assurance parentale, une des composantes de la nouvelle politique familiale du gouvernement du Québec, vise à remplacer, tout en le bonifiant, le volet des congés de maternité et parentaux de l'assurance-emploi. Pour ce faire, le gouvernement du Québec doit récupérer, sous forme de baisse de taux de cotisation d'assurance-chômage, les montants consacrés à cette fin.

Le gouvernement du Québec doit récupérer ces sommes rapidement. En effet, des négociations difficiles et des délais indus pourraient compromettre la mise en oeuvre de la prestation prévue au 1er janvier 1998. Outre des différends quant à l'évaluation de la valeur de la réduction du taux de cotisation à l'assurance emploi, des discussions sont également à prévoir sur le traitement fiscal ainsi que sur l'arrimage de la nouvelle prestation parentale au cadre normatif de l'assurance emploi.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral:

- Que la responsabilité en matière de congés de maternité et parentaux ainsi que les sommes qui s'y rattachent, soient transférées au gouvernement du Québec, tel que prévu dans les dispositions 69(2) la Loi de l'assurance emploi.

La prestation fiscale pour enfants

Pour sauver la face

> *« Ma responsabilité est de m'assurer que les enfants québécois profiteront de leur appartenance à* ***l'union sociale canadienne****. Ces bénéfices comportent des sommes qui ne sont pas gagnées par des travailleurs québécois. Je ne vais pas pénaliser les enfants québécois parce que Québec joue des petites* ***games****. »* Pierre Pettigrew, La Presse, 30/01/97:B1

La lutte à la pauvreté des enfants est politiquement rentable pour les libéraux actuellement: elle permet de faire contrepoids à l'image de droite liée aux mesures d'austérité et de lutte acharnée au déficit et elle est un pilier sur lequel s'appuie la nouvelle redistribution des pouvoirs, baptisée pour l'occasion « **Union sociale canadienne** ».

Dans le dernier budget, les libéraux se déculpabilisent des milliards de compressions dans les transferts aux provinces et aux particuliers en bonifiant la prestation fiscale pour enfants d'un maigre 850 millions, dont 600 millions de dollars prévus pour juillet 1998, sur un budget de 5,3 milliards de dollars. Ces montants sont ridiculement bas si on les compare aux milliards coupés uniquement dans le TCSPS et l'assurance-chômage. Ils ne sont même pas assez importants pour rejoindre l'équivalent de ce que le gouvernement fédéral accordait aux enfants au début des années '80, soit 6,6 milliards de dollars en 1984 (en dollars de 1996) selon l'Institut Caledon.

Le Conseil national du Bien-être social évalue que, au Canada en 1995, **le degré moyen de pauvreté** (différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des familles pauvres) des couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans est de 8 564 $ tandis que ce degré moyen est de 8 851 **$** pour les mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans.

L'aide supplémentaire fournie par les ajouts à la prestation fiscale pour enfants ne correspond que de 1,2 % à 19,5 % du total des besoins moyens des couples avec enfants et de 1,2 % à 18,9 % pour les mères seules. On peut penser que les résultats seront marginaux sur le taux de pauvreté.

Les montants ainsi annoncés sont symboliques. L'institut Caledon et les organismes de lutte à la pauvreté ont estimé que deux milliards de dollars supplémentaires annuellement constitueraient un minimum pour un début de lutte à la pauvreté.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral:

- Qu'il bonifie le programme de prestations fiscales pour enfants de 1,150 milliard de dollars en plus des 850 millions de dollars supplémentaires annoncés dans les deux derniers budgets.
- Qu'il confie la maîtrise d'oeuvre de ce programme aux provinces qui le désirent.

Le programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA)

Un autre exemple d'appauvrissement : le fédéral met fin au programme

Ce programme, financé conjointement par les provinces et le gouvernement fédéral, était destiné à venir en aide aux travailleurs âgés victimes de licenciement collectif.

Depuis 1993, plusieurs demandes de bonification de ce programme ont été présentées au gouvernement fédéral, qui les a toutes refusées. Puis, en mars 1996, le ministère du Développement des ressources humaines s'engageait à maintenir le PATA jusqu'au 31 mars 1997, mais annonçait du même souffle qu'à cette même date, il mettrait fin au programme.

Pourtant, ce programme est toujours nécessaire puisque de nombreuses entreprises continuent de licencier collectivement, affectant de nombreux travailleurs âgés. Comme lors de l'instauration de ce programme, on ne peut laisser tomber ces travailleurs qui auraient autrement beaucoup de difficultés à se trouver un nouvel emploi pour survivre.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Le maintien du PATA aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour aider les travailleurs âgés victimes de licenciements collectifs.

La sécurité du revenu pour les personnes âgées: un acquis à conserver

L'histoire nous enseigne que la lutte à la pauvreté est possible lorsque la volonté est manifeste. Le baisse constante du taux de pauvreté des personnes âgées en est le meilleur exemple. L'amélioration des régimes de pensions et du soutien du revenu des personnes âgées a fait reculer leur taux de pauvreté de 33,6% en 1980 à 16,9% en 1995. Dans son budget de 1996, le gouvernement fédéral a annoncé la transformation des programmes liés à la Sécurité de la vieillesse en une Prestation aux aîné(e)s. Des consultations publiques auront lieu sur les modifications proposées au cours desquelles le Bloc Québécois entend s'assurer que le droit des personnes âgées à une sécurité financière soit respectée.

Le Bloc Québécois s'engage à:

- Défendre le droit des personnes âgées à un soutien adéquat du revenu à leur retraite. C'est pourquoi il entend revoir chacune des dispositions de la nouvelle Prestation aux aîné(e)s à la lumière des témoignages qu'il aura entendu lors des consultations.

Un commissaire à la pauvreté

Pour une volonté réelle de lutter contre la pauvreté

Le Bloc Québécois est convaincu que l'amélioration de la situation des aînés peut s'étendre à tous les groupes d'âge, si le gouvernement fédéral est véritablement sérieux dans sa prétention de lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi nous croyons qu'avant de poser toute action, le gouvernement fédéral devrait être dans l'obligation d'en évaluer les impacts sur les plus démunis et de rendre les analyses publiques. Pour ce faire:

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

Qu'il crée un poste de Commissaire à la pauvreté, relevant directement de la Chambre des communes, qui analysera tous les effets sur la pauvreté des actions et des politiques fédérales.

FINANCES PUBLIQUES

Gestion libérale : une réduction du déficit sur le dos des provinces et des chômeurs...

Depuis le premier budget du gouvernement libéral, le déficit fédéral est passé de 42 milliards de dollars, héritage funeste du gouvernement conservateur précédent, à 17 milliards de dollars pour l'année en cours, si on en croit les chiffres présentés dans le dernier budget de Paul Martin. Cette réduction de 25 milliards du déficit n'est pas le fruit d'une saine gestion exercée par l'administration gouvernementale, ni le résultat du travail responsable du ministre fédéral des Finances. Elle est le fruit d'une hausse des recettes fiscales de 16 milliards de dollars entre 1994-1995 et 1997-1998, une hausse qui est supérieure à la réduction des dépenses de programmes de 12,9 milliards de dollars pour la même période.

Une hausse des recettes fiscales

Durant les quatre années couvertes par les budgets libéraux, les contribuables ont payé de leurs poches 16 milliards de dollars de taxes et d'impôts supplémentaires à Ottawa. L'impôt sur le revenu des particuliers représente 10,2 milliards, ou 63,8 %, de cette augmentation. Cela signifie que les Québécois et les Canadiens paient 18 % plus d'impôts sur leurs revenus depuis le premier budget Martin, alors que le PIB, c'est-à-dire la somme de tous les revenus générés dans l'économie, n'a crû que de 11,7 % au cours de cette période. Une première conclusion s'impose : les particuliers paient actuellement plus d'impôts à Ottawa qu'en 1994, même si Paul Martin et ses collègues prétendent le contraire.

Taxer l'emploi pour éponger le déficit ?

L'assurance-chômage

Depuis que les libéraux sont au pouvoir, la caisse d'assurance-chômage génère des surplus annuels qui atteignent aujourd'hui 5 à 6 milliards de dollars. Ce sont des contributions des employeurs et des employés qui excèdent le montant des prestations versées aux chômeurs et qui sont utilisées par Paul Martin pour réduire artificiellement le déficit fédéral.

L'introduction du nouveau régime que l'on a odieusement rebaptisé « assurance-emploi » n'a d'ailleurs d'autre but que celui de grossir le surplus annuel. Celui-ci génère des économies supplémentaires dans les coffres fédéraux. Par exemple, les chômeurs du Québec recevront 316 millions de dollars de moins en prestations en 1997-1998, et 534 millions de dollars de moins en 2001-2002. Les règles d'admissibilité de l'assurance-emploi reposent maintenant sur un nombre minimal d'heures de travail effectuées durant la dernière année plutôt que sur un nombre de

semaines. Non seulement les prestations régulières sont maintenant moins accessibles, mais les prestations parentales et de maternité subissent le même effet.

Les économies réalisées sur le dos des chômeurs aboutiront dans le fonds consolidé et seront dépensées chaque année pour éponger le déficit. Cet argent n'est pas mis de côté dans un fonds spécial afin de parer à la prochaine récession, comme le ministre Martin l'a maintes fois prétendu depuis deux ans. D'ailleurs, à deux reprises dans les jours suivants le dernier budget, son collègue du Conseil du Trésor l'a littéralement contredit à cet égard.

En maintenant les cotisations à un niveau élevé et en confisquant ce surplus annuel de 5 à 6 milliards de dollars à la caisse d'assurance-chômage, c'est une véritable taxe sur l'emploi que l'on maintient, au même titre que la TPS est une taxe à la consommation. Paul Martin accroît ainsi délibérément le chômage.

Une baisse des dépenses sur le dos des provinces...

Une part majeure de la réduction sur le dos des provinces

La réduction du déficit s'explique donc principalement par la hausse des recettes fiscales. Vient en second lieu la réduction des dépenses budgétaires, une réduction de l'ordre de 12,9 milliards de dollars depuis 1994-1995. Encore ici, le ministre des Finances ne peut prétendre avoir pris ses responsabilités, ni avoir fait le ménage dans sa propre cour. Le gouvernement libéral a emprunté la voie de la facilité en faisant faire par les autres ses efforts d'assainissement des finances publiques. Comme le montre le graphique suivant, seulement 23,3 % de la réduction des dépenses de programmes entre 1995 et 1998 provient du poste des dépenses directes des ministères et des sociétés d'État, alors que 53,5 % résulte des réductions dans les transferts aux provinces.

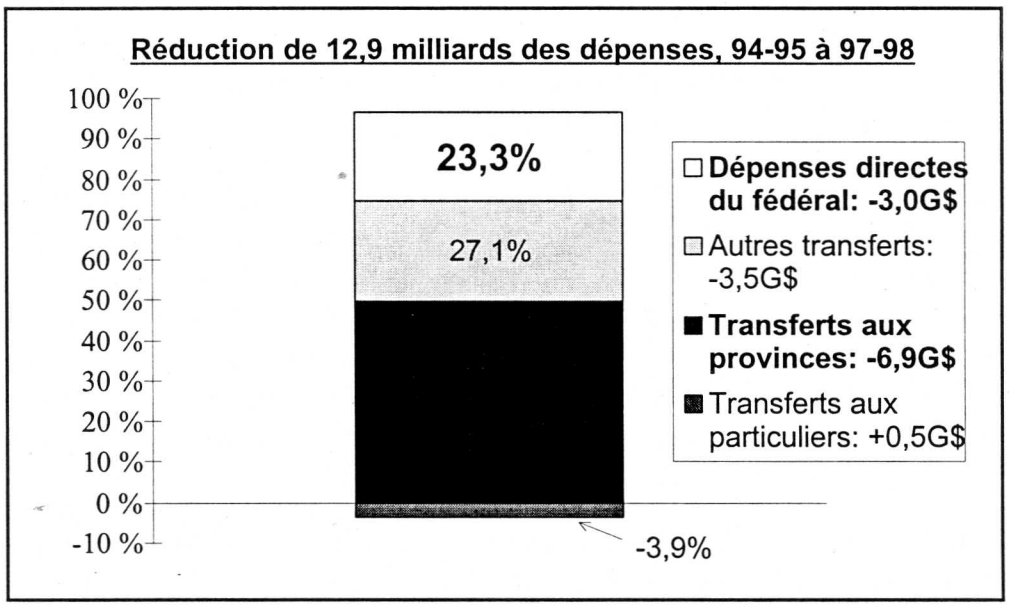

Dans les faits, le fédéral n'a réduit ses dépenses ministérielles que de 9 % depuis 3 ans, soit à peine 3 % en moyenne par année. On est loin du grand ménage de 19 % dans l'appareil bureaucratique promis par le ministre des Finances dans son budget de 1995! Par contre, les transferts aux provinces ont subi de sérieux préjudices, fondant de près de 26 % durant la même période : près de 9 % en moyenne par année. Une autre conclusion s'impose : les coupures annuelles imposées aux provinces via les baisses de transferts sont, en moyenne, trois fois plus importantes que celles que le ministre des Finances a servi aux ministères et aux fonctionnaires fédéraux.

Transfert social canadien

Ces deux dernières années seulement, les montants au titre du Transfert Canadien en matière de Santé et de Programmes Sociaux (TCSPS) ont été réduits de 4,5 milliards de dollars. Ce programme de transferts aux provinces sert à financer une partie des dépenses provinciales en santé, en éducation supérieure et en aide sociale. Ce sont donc les assistés sociaux, les étudiants et les personnes malades qui ont surtout écopé des compressions sauvages du gouvernement libéral. Paul Martin et Jean Chrétien sont directement responsables de fermetures d'hôpitaux, de compressions dans les écoles et de réduction des budgets consacrés à l'aide sociale.

Pour le Québec, la réduction de 4,5 milliards de dollars en deux ans du TCSPS signifie un manque à gagner de 1,3 milliard dans ses transferts fédéraux. En fait, cette année, plus de 50% des compressions budgétaires du gouvernement du Québec sont attribuables aux coupures du gouvernement fédéral.

Résultat : Compressions dans les programmes sociaux

En coupant ainsi dans les programmes sociaux, le gouvernement fédéral aggrave le problème de la pauvreté qu'il prétend combattre, en privant notamment les assistés sociaux Québécois et Canadiens de 1,2 milliard de dollars qui seraient normalement disponibles dans les budgets provinciaux de l'aide sociale. Ce sont principalement les familles monoparentales, au sein desquelles vivent la majorité des enfants pauvres, qui écopent. Hypocrisie! On ne peut qualifier autrement la compassion subite de Paul Martin et de Jean Chrétien face à la pauvreté des enfants. Ils sont eux-mêmes responsables de la détérioration de la situation!

Lors de la campagne électorale de 1993, les libéraux se scandalisaient de l'inertie conservatrice face à un million d'enfants canadiens vivant sous le seuil de la pauvreté et promettaient des mesures énergiques. Ils sont actuellement 1,5 million d'enfants dans cette situation, et personne du côté libéral ne s'en émeut. Selon le dernier budget Martin, ce drame humain ne mérite qu'une aide supplémentaire de 50 millions de dollars cette année, soit 33 $ par enfant, alors que le ministère de la Défense consacrera plus de 100 millions de dollars à l'achat de missiles sol-air perfectionnés et fabriqués aux États-Unis !

Ces réductions draconiennes des sommes consacrées aux programmes sociaux représentent un manque à gagner de plus d'un milliard de dollars pour le financement de l'éducation supérieure par les provinces. Couper dans l'éducation supérieure, c'est taxer les chances des jeunes d'acquérir des connaissances et une formation qui profiteront à l'ensemble de la société; c'est diminuer nos chances de percer face aux grands défis contemporains, tel la mondialisation; c'est forcer

l'accroissement des frais de scolarité; c'est accroître davantage le problème criant d'endettement des étudiants.

Les coupures de Paul Martin représentent, enfin, 2,3 milliards dans les budgets provinciaux de la santé. En ce qui a trait au régime de santé, Jean Chrétien affirmait pourtant en 1993 que : *« jamais le Parti libéral du Canada, s'il est porté au pouvoir, ne touchera au système étatisé d'assurance-maladie. »* (La Presse, 1er mai 1993)

Un autre engagement renié par Jean Chrétien !

Des solutions mieux avisées

Le Bloc Québécois est constamment intervenu pour dénoncer cette façon de faire des libéraux. Nous avons dénoncé et combattu avec force aussi ce gouvernement qui a emprunté pour réduire son déficit, une voie douloureuse et sans précédent quand on regarde l'ampleur des compressions dans la santé, l'aide sociale et l'éducation supérieure. Les députés du Bloc Québécois ont été les seuls à mettre en lumière cette façon odieuse utilisée par le ministre des Finances pour se décharger de ses responsabilités, notamment dans une analyse rendue publique un peu avant le dernier budget fédéral. Ils ont été les seuls aussi à se lever en Chambre pour proposer des solutions plus efficaces pour assainir les finances publiques et atteindre le déficit zéro vers l'an 2000.

Au surplus, dans cette analyse serrée de l'évolution des finances fédérales et du déficit, réalisée il y a quelques mois par le Bloc Québécois, nous avons clairement démontré qu'à cause de la conjoncture qui affecte favorablement la réduction du déficit, Paul Martin n'a aucunement besoin de servir cette médecine de cheval. Il peut dès cette année reconnaître qu'il a commis une erreur dont les coûts sociaux sont inestimables et la corriger.

Lutte à la pauvreté, emploi et déficit zéro : trois objectifs tout à fait compatibles...

Une marge de manoeuvre disponible

Le graphique suivant présente l'évolution du déficit fédéral tel que présentée initialement dans les documents budgétaires, de même que les déficits fédéraux tels qu'ils se sont réalisés ou sont en voie de l'être. Les prévisions que nous utilisons dans ce graphique pour les années 1996-1997 et suivantes sont très conservatrices ; ce sont par ailleurs la moyenne des estimations de plusieurs firmes de prévisions économiques comme le *Conference Board* ou *CIBC Wood Gundy*. On y découvre que le ministre des Finances a au moins un an d'avance dans sa lutte au déficit, réalisant en 1996-1997 un déficit inférieur à celui prévu en 1997-1998, et atteignant le déficit zéro avant la fin de l'année financière 1998-1999.

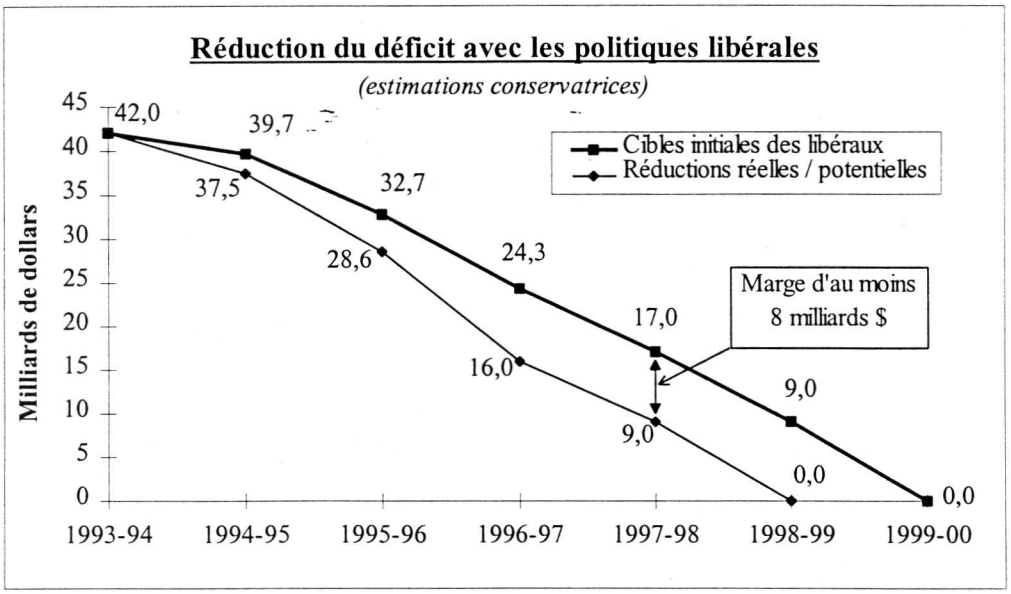

Le ministre des Finances est ainsi en avance parce qu'il a sous-estimé les recettes fiscales et surestimé le service de la dette dans ses derniers budgets. Par contre, une des prévisions effectuées par le ministre s'est avérée exacte : celle concernant les réductions de transferts aux provinces qui ont été appliquées telles qu'annoncées, même si le déficit fédéral sera en 1997-98 d'au moins 8 milliards inférieur à ce que Paul Martin a inscrit dans son dernier budget.

La marge de manoeuvre : une estimation très conservatrice

Un minimum de 8 milliards de dollars

Nous disons bien d'au moins 8 milliards de moins, car la toute dernière revue financière établissait à 7,8 milliards de dollars le déficit accumulé pour les onze premiers mois de l'année financière 1996-1997. Si l'on compare ces résultats à ceux des dernières années, le déficit de 1996-1997 pourrait bien s'établir aux alentours de 12 milliards de dollars pour 1997-1998, et ce en incluant les correctifs qui seront appliqués d'ici la mise à jour économique de l'automne prochain. Si tel est le cas, le ministre des Finances aurait alors pratiquement deux ans d'avance dans sa lutte au déficit; il atteindrait ainsi un déficit zéro au cours de l'année 1998. Aussi, la séquence de déficits que nous utilisons dans notre analyse permet d'obtenir une estimation de la marge de manoeuvre minimale, et non maximale, dont bénéficie le ministre des Finances.

Paul Martin connaît cette situation réelle du déficit depuis plusieurs mois. Il sait qu'il peut aider les familles pauvres et les chômeurs mais il a préféré ne rien faire. Il se cache derrière des cibles de déficit exagérément prudentes pour justifier son inaction alors qu'il y a au Canada plus de 1,4 million de chômeurs, 1,5 million d'enfants pauvres et plus de 3 millions d'assistés sociaux. Pourtant le ministre aurait pu générer suffisamment d'économies pour restaurer l'intégrité des fonds alloués aux transferts sociaux, cesser d'utiliser les surplus à l'assurance-chômage, rehausser la prestation fiscale pour enfants et réinstaurer un programme protégeant les travailleurs âgés en cas de licenciement collectif, tout en atteignant un déficit zéro d'ici la fin de

1999 ! La lutte à la pauvreté, le reprise de l'emploi et le déficit zéro sont des objectifs compatibles pour quiconque se sert de son imagination et ose prendre les bonnes décisions.

Les choix de Paul Martin

Redonner aux provinces ce qui leur a été dérobé

Le gouvernement fédéral fait donc face à l'alternative suivante : il se comporte de façon bassement électoraliste et annonce avec éclat une réduction plus rapide et spectaculaire du déficit au détriment des chômeurs, des personnes pauvres, des personnes malades, des étudiants et des gouvernements provinciaux, mais à la grande joie des marchés financiers, ou il se comporte de façon responsable en annonçant certes l'atteinte du déficit zéro, mais dans un horizon temporel raisonnable permettant entre-temps d'aider les plus démunis et de supporter les efforts de création d'emplois. Paul Martin a le choix entre se mettre au service de Wall Street ou se mettre au service des citoyennes et des citoyens du Québec et du Canada. Pour le Bloc Québécois, le choix est clair : ce sont d'abord les citoyens et les citoyennes que nous devons servir!

Le Bloc Québécois mettra donc tout en oeuvre afin que le gouvernement fédéral :

- Redonne aux provinces les 4,5 milliards dérobés dans les transferts servant à financer l'aide sociale, l'éducation supérieure et la santé.

- Cesse d'utiliser les surplus annuels d'au moins 5 milliards de dollars de la caisse d'assurance-emploi générés par les seules contributions des employeurs et des employés pour réduire le déficit et utilise ce surplus à deux fins :

  - revoir de toute urgence son programme d'assurance-emploi.

  - utiliser l'autre partie du surplus pour réduire de façon substantielle le taux de cotisation.

Réduction des dépenses ministérielles

Encore un engagement non respecté !

Non seulement le ministre des Finances détient-il une marge de manoeuvre budgétaire considérable, mais il peut et doit également s'attaquer aux gaspillages de l'énorme appareil gouvernemental, ainsi qu'aux doubles emplois et aux chevauchements fédéraux/provinciaux dans l'administration des programmes. Cela ne pourra que contribuer davantage à l'objectif d'assainissement des finances publiques et à dégager des ressources financières qui pourront être utilisées à des fins plus productives.

Une des raisons qui explique ce manque total de contrôle sur les dépenses du fédéral est le fait que les libéraux ont accordé près de 40 % de tous les contrats fédéraux sans appels d'offres. Ces contrats touchent tout ce que le fédéral achète, du matériel de bureau à l'équipement militaire, en passant par les services de consultants. Ils l'ont admis eux-mêmes en avril 1997 en signant

unanimement un rapport du Comité des opérations gouvernementales. Les libéraux contournent ainsi leurs propres politiques d'achats et brisent un autre engagement du Livre rouge à propos du copinage et du patronage des conservateurs auxquels ils devaient mettre fin. Ils ont satisfait leurs amis, au détriment des contribuables québécois et canadiens.

Le travail au noir

En dessous de la table ? Jamais !

Selon une étude de Statistique Canada, l'économie souterraine du Canada pourrait s'élever jusqu'à 4,5 % du PIB, engendrant pour le gouvernement fédéral des pertes fiscales d'environ 6 milliards de dollars par année. Il est illusoire de prétendre que nous pourrions récupérer, jusqu'au dernier sou tout cet argent qui échappe à Revenu Canada. Il serait faux également de prétendre que la lutte à l'économie souterraine est la solution miracle à notre problème de finances publiques. Cela ne veut pas dire toutefois que rien ne peut être fait.

Dans son rapport de 1994, le Vérificateur général du Canada affirmait que l'embauche d'inspecteurs supplémentaires à Revenu Canada, à un coût moyen de 35 000 $ par année, rapporterait environ 492 000 $ de cotisations d'impôts supplémentaires au gouvernement fédéral. Le fédéral aurait donc tout intérêt à engager davantage d'inspecteurs, créer ainsi des emplois, et ce, jusqu'à ce que les coûts en salaire et en formation soient égaux aux recettes supplémentaires que ces employés génèrent.

Considérant que les pertes de recettes fiscales liées à l'économie au noir sont de l'ordre de 6 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral, nous pensons que la récupération de 500 millions de dollars par année, à la suite de la mesure que nous proposons, est un objectif réalisable.

La lutte au gaspillage

« Nous ferons la chasse au gaspillage ! » — Nous attendons toujours

Le vérificateur général du Canada signale dans ses rapports, année après année, des cas de mauvaise gestion, de dilapidation des fonds publics et de trous dans la fiscalité pour une somme pouvant atteindre trois milliards de dollars. Le tableau suivant illustre quelques perles révélées par le Vérificateur général en 1996.

Le Vérificateur général a témoigné au Comité des Comptes publics le 15 avril dernier. Questionné sur les raisons pouvant expliquer le fait que près d'une recommandation sur trois entre 1991 et 1994 n'avait toujours pas été mise en œuvre, M. Desautels a répondu : *« Dans un certain nombre de cas, il est clair que les ministères se traînent les pieds ou ont refusé de prendre action pour une raison quelconque. (...) Il demeure quand même un bon 25% des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre sans, à mon avis, raison valable. »* Dans le Livre rouge, les libéraux affirmaient qu'ils feraient la chasse au gaspillage. Le vérificateur général, tout comme le Bloc Québécois, attend toujours.

Quelques dénonciations du vérificateur général, rapports de 1996 uniquement

Dénonciations	Coûts
Mauvaise gestion des inventaires de Travaux publics Canada	1,25 milliard
Largesses de Revenu Canada auprès des grandes sociétés pétrolières et des industriels du tabac	630 millions
Fiducies familiales qui quittent sans payer un sou d'impôts	300 millions
Projets de nouvelles technologies qui dépassent de 33% les coûts initiaux prévus	300 millions
Projets pour améliorer la productivité à la Défense nationale qui ne sont pas toujours bien justifiés et qui ne rapportent pas toujours des résultats probants	200 millions
Perte non justifiées de matériel militaire lors des missions de paix	80 millions
Total:	**2,75 milliards**

En plus de ces 2,75 milliards de dollars qui ont été littéralement dilapidés par le gouvernement, le vérificateur général a également dénoncé le fait que le fédéral a dépensé 30 000$ pour déplacer un navire afin d'économiser 71$ sur la facture de réparation, et la GRC a commandé 3 995 chapeaux en trop. La preuve n'est plus à faire qu'il reste encore bien du ménage à faire dans la maison fédérale.

Il se trouve également au ministère du Patrimoine plus de 40 millions de dollars de ces dépenses folles et inutiles. La ministre libérale responsable du Patrimoine canadien dilapide ces fonds publics pour distribuer gratuitement des drapeaux canadiens et pour faire de la propagande avec l'argent des contribuables. Le Bloc Québécois a dénoncé vivement cette utilisation scandaleuse des deniers publics par le Bureau d'information du Canada et les 43 millions alloués annuellement au fonctionnement d'une institution tout à fait archaïque et inutile, le Sénat.

Le Bloc Québécois s'engage donc fermement auprès des contribuables à mettre tout en oeuvre pour :

- Obliger le gouvernement fédéral à respecter ses objectifs de réduction des dépenses de l'appareil bureaucratique à la hauteur des 8 milliards de dollars qui manquent toujours à l'appel, malgré l'engagement contenu dans le budget 1995.

- Favoriser la mise sur pied d'une véritable politique de lutte contre l'économie souterraine comportant l'engagement d'inspecteurs supplémentaires à Revenu Canada et visant la récupération d'un minimum de 500 millions de dollars de taxes et d'impôts impayés annuellement.

- Exiger du gouvernement fédéral qu'il applique rigoureusement et annuellement les recommandations du Vérificateur général du Canada dont le potentiel de récupération de ressources budgétaires peut atteindre trois milliards de dollars. Il va sans dire que l'établissement d'un meilleur système de contrôle et de gestion des stocks gouvernementaux figurera parmi nos priorités à cet égard.

TPS : une question de justice et d'équité

Harmonisation des taxes de ventes provinciales à la TPS : une injustice flagrante à l'encontre du Québec

Pour avoir harmonisé leur taxe de vente provinciale à la TPS à compter du 1er avril 1997, trois provinces maritimes se sont fait offrir 961 millions de dollars par Ottawa. Le Québec, qui s'est harmonisé par étapes depuis 1991, n'a pas reçu une telle compensation financière : le Québec l'a fait à ses frais. Par contre, si le Québec s'était harmonisé en une seule étape, exactement comme les provinces maritimes ont pu le faire, ses recettes de taxe de vente auraient diminué de près de 20% par rapport à l'année précédente, selon les calculs du ministère des Finances du Québec.

Puisque cette perte est supérieure à la barre de 5 % fixée arbitrairement par le gouvernement fédéral, le Québec a donc droit à une compensation qui s'élève à 1,994 milliard de dollars. La raison pour laquelle le gouvernement fédéral n'établissait aucune compensation en vertu du programme d'aide à l'harmonisation est qu'il a surestimé les recettes de la TVQ harmonisée. C'est en révisant le calcul effectué par Ottawa qu'à Québec, on s'est aperçu de l'erreur commise et qu'on a pu établir le juste niveau de la compensation.

Depuis, le ministre fédéral des Finances a littéralement changé de discours : son programme d'aide à l'harmonisation est devenu un programme de développement régional et, lorsque questionné en Chambre, il nous fait de beaux discours sur la solidarité canadienne. Ce que nous lui disons, c'est qu'il s'est trompé dans ses calculs ! S'il a versé 1 milliard aux Maritimes en

vertu d'une formule d'aide à l'harmonisation, il doit accepter de verser en toute équité et en toute justice les 2 milliards que le Québec lui réclame en vertu du même programme.

Les Premiers ministres de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont appuyé le Québec dans sa demande de compensation. Ces quatre provinces comptent 85 % de la population du Canada. Le Premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Glen Clark, a même déclaré : *« Je crois qu'il s'agit d'une demande légitime. Le gouvernement fédéral doit traiter toutes les provinces de manière équitable. S'il accorde une compensation à trois provinces atlantiques, il doit en verser une aussi au Québec. »* (Le Soleil, 12 février 1997, page A-11)

En plus de recueillir des appuis partout au Canada, cette demande a fait l'unanimité des partenaires du Sommet sur l'économie et l'emploi de Montréal.

Par ailleurs, grâce à la subvention politique d'un milliard de dollars aux provinces maritimes, le premier ministre du Nouveau-Brunswick peut se promener partout au Québec pour faire la promotion de sa nouvelle taxe harmonisée ainsi que d'une réduction du fardeau fiscal d'environ 400 millions de dollars au cours des prochaines années. Le tout pour attirer des entreprises québécoises sur son territoire. 400 millions, c'est à peu près la part du Nouveau-Brunswick de la compensation de 1 milliard. Les Québécois financent ainsi par leurs impôts ce maraudage éhonté de Frank McKenna, une gracieuseté d'un gouvernement libéral qui cherche à faire oublier sa promesse brisée d'éliminer la TPS.

Enfin, cette demande de 2 milliards est raisonnable, compte tenu qu'elle ne représente qu'une aide de 270$ par habitant au Québec, comparativement à une aide moyenne de 423$ par habitant au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

En conséquence le Bloc Québécois s'engage à se battre avec ferveur :

- Afin d'obtenir une compensation pour le Québec liée à l'harmonisation de la taxe de vente provinciale et la TPS, compensation établie à tout près de deux milliards de dollars.

SCHÉMA FINANCIER DE LA PLATE-FORME ÉLECTORALE

Un schéma financier crédible
Les deux pages qui suivent résument le cadre financier dans lequel s'inscrivent nos initiatives.

Le coût total de nos propositions s'élève à 11,4 milliards par année, sur une base récurrente. Ces mesures, qui consistent essentiellement en refinancement des transferts sociaux aux provinces, utilisation des surplus de la caisse d'assurance-chômage à d'autres fins que la réduction du déficit et bonification du régime de prestations fiscales pour enfants, peuvent être appliquées graduellement pour atteindre leur pleine force en 1998-99.

Une marge de manoeuvre suffisante
Nous faisons la preuve que ces initiatives sont financièrement viables en dénichant une marge de manoeuvre financière pouvant facilement dépasser les 14 milliards de dollars, notamment en utilisant la marge de manoeuvre budgétaire que cache le ministre des Finances, par une révision des dépenses fiscales des particuliers et par la chasse au gaspillage dans les ministères fédéraux et le respect des recommandations du vérificateur général. Ces mesures peuvent elles aussi être instaurées graduellement afin d'être en force en 1998-99.

Déficit zéro au cours de l'année 1999
Notons enfin que le financement de nos initiatives se réalise sans même utiliser les 8 milliards de compressions dans l'appareil fédéral, compressions promises mais non livrées par le ministre Martin dans son budget de 1995. Le but de cette analyse est en fait de prouver que le gouvernement fédéral peut atteindre un déficit zéro avant la fin de l'année 1999 sans le faire sur le dos des chômeurs, des assistés sociaux, des étudiants, des personnes malades et des provinces comme les libéraux l'ont fait depuis 1993. Il est faux de prétendre que Paul Martin n'a pas le pouvoir et la capacité de changer ces choses. Il n'a tout simplement pas la volonté politique ou l'imagination suffisante pour le faire, voilà tout.

Schéma financier de la plate-forme électorale du Bloc Québécois

Les initiatives du Bloc Québécois

Réinjecter dans les transferts sociaux aux provinces les sommes qui manquent à ces dernières pour financer adéquatement les soins de santé, l'éducation supérieure et l'aide sociale	**4,5 milliards $**
Ne plus utiliser le surplus annuel de la caisse d'assurance-chômage pour réduire artificiellement le déficit du gouvernement fédéral	**5 milliards $**
Majorer les prestations fiscales pour enfants afin que ce programme soit bonifié de 2 milliards de dollars par année, au lieu des 850 millions annoncés	**1,15 milliard $**
Compensation du Québec pour la TPS : coût total de 1,994 milliard réparti sur trois ans	**0,67 milliard $**
Programme PATA, initiatives en transport et autres initiatives	**0,35 milliard $**
Coût total de ces initiatives:	**11,7 milliards $**

Le financement de ces initiatives

Utilisation de la marge de manoeuvre budgétaire du ministre des Finances : écart entre le déficit prévu et le déficit réalisé. Pour 1997-98, il s'agit d'un montant d'au moins 8 milliards de dollars	**8 milliards $**
Révision de la fiscalité des particuliers axée sur une plus grande justice fiscale, qui permet la redistribution de 4 milliards d'économies d'impôt vers les contribuables à revenu faible et moyen, ainsi qu'une économie nette de 2,5 milliards	**2,5 milliards $**
Campagne active contre l'économie souterraine	**500 millions $**
Respect des recommandations du vérificateur général, une vraie chasse au gaspillage dans les ministères fédéraux, abolition du bureau de propagande du Canada et du Sénat	**3 milliards $**
Économies minimales:	**14 milliards $**

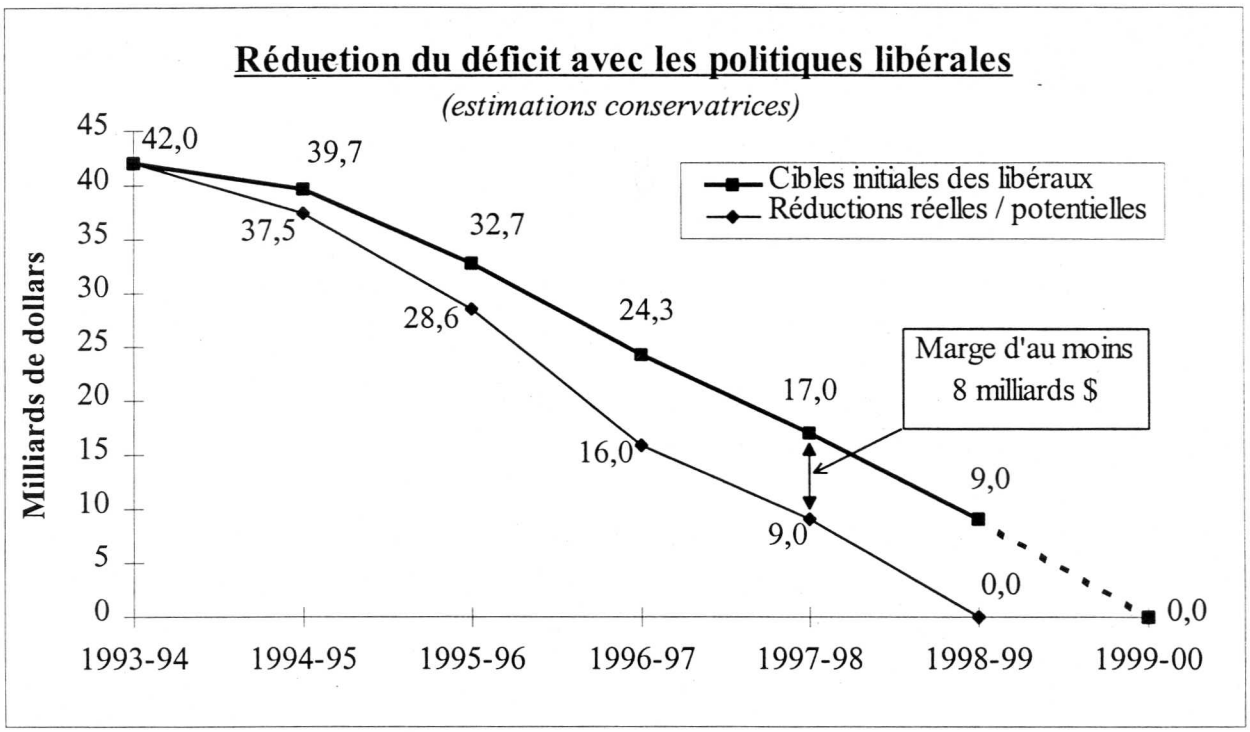

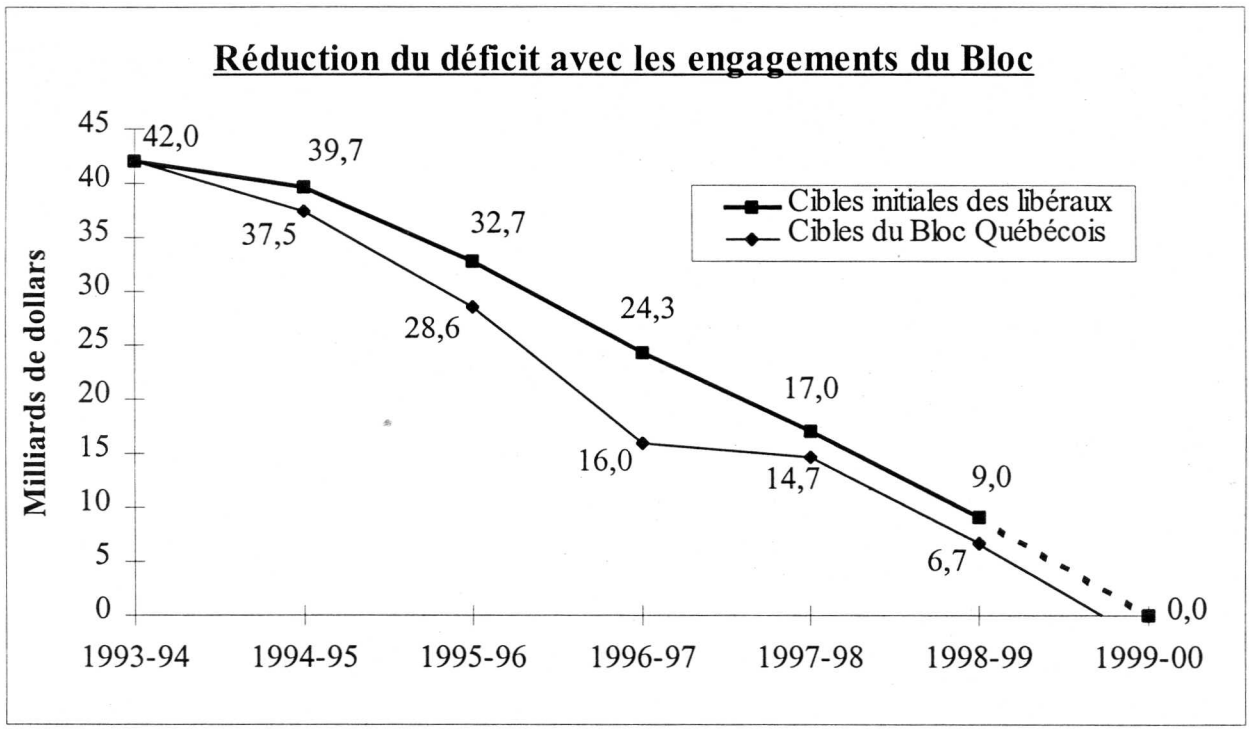

Déficit zéro au cours de l'année 1999 !

Une loi anti-déficit

Le Bloc Québécois adhère, avec conviction, à l'objectif d'assainissement des finances publiques. Cependant, nous avons fait la preuve à maintes reprises qu'il est possible d'équilibrer le budget sans saccager les programmes sociaux, comme les libéraux l'ont fait. Depuis quatre ans, nous avons tout mis en oeuvre afin que les taxes et les impôts payés par les contribuables, en particulier les 30 milliards de dollars de taxes et d'impôts payés par les Québécois et les Québécoises, soient utilisés de façon efficace et que le Fédéral cesse d'hypothéquer les générations futures.

Nous ne sommes pas sans savoir qu'après avoir atteint l'équilibre entre les recettes et les dépenses, la dette fédérale accumulée au fil des déficits annuels et des intérêts qu'elle génère depuis 25 ans, dépassera les 620 milliards de dollars. Et nous continuerons à assumer la responsabilité d'une partie de cette dette en accédant à la souveraineté.

Atteindre un déficit zéro est important. Mais maintenir l'équilibre budgétaire année après année l'est tout autant, si l'on veut favoriser la réduction rapide de la dette en proportion du PIB et éviter de reproduire le scénario passé. Un scénario qui, en deux décennies, a fait croître la dette fédérale de 18,7 % du PIB à près de 75 % aujourd'hui.

Il faut donc s'assurer que dès que le budget sera équilibré, qu'il le demeure à tous les ans et qu'ainsi la dette cesse de croître. Par la suite, si la dette n'augmente plus et que le PIB, lui, continue de croître, le rapport entre la dette et le PIB descendra. Cette assurance, nous ne l'aurons que par l'adoption d'une loi anti-déficit.

L'Assemblée Nationale du Québec a adopté une telle « Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire ». Cette loi prévoit l'élimination du déficit budgétaire et le maintien de l'équilibre au cours des années subséquentes. Par contre, une certaine flexibilité est admise dans la loi du Québec pour que le gouvernement n'ait pas les mains liées lorsque l'économie entre en récession, par exemple. Toutefois, le gouvernement a l'obligation de générer des surplus dans les années « meilleures » suivant ces années de déficits.

Le ministre des Finances du Québec doit aussi, par cette loi, rendre des comptes à l'Assemblée Nationale et expliquer la nature de toute modification qu'il propose aux méthodes comptables ainsi que l'impact de ces changements sur le résultat financier du gouvernement. Cette dernière disposition permet d'éviter que par le truchement de « passes » comptables, le ministre en arrive à dresser un portrait quelque peu déformé des résultats de sa gestion et du déficit réel.

Une telle loi n'existe pas au fédéral. Elle serait pourtant fondamentale si on pense que le fédéral est titulaire de près des trois quarts de l'endettement public total au Canada. S'il y a un palier de gouvernement qui a mal géré l'argent des contribuables, qui a agi de façon bassement électoraliste et qui endette encore aujourd'hui les générations futures pour se payer de la propagande fédéraliste, c'est bien le gouvernement fédéral. Il faut encadrer le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral afin qu'il ne puisse plus utiliser l'argent des générations de demain pour ses fins partisanes.

Le Bloc Québécois s'engage donc à déposer un projet de loi anti-déficit pour le gouvernement fédéral :

- Cette loi obligera le gouvernement fédéral, par une saine gestion des finances publiques, à atteindre l'équilibre budgétaire annuellement.
- Cette loi tiendra compte toutefois, à l'instar de la loi québécoise, de l'obligation du gouvernement fédéral de respecter ses engagements sur le plan social et auprès des provinces, dans le cadre de programmes fédéral/provincial.
- Cette loi aura une certaine souplesse permettant au gouvernement de jouer son rôle de stabilisateur à l'égard des cycles économiques.
- Cette loi exigera du ministre des Finances des rapports complets et détaillés à chaque fois que l'équilibre budgétaire ne sera pas respecté, de même qu'un plan pour rétablir l'équilibre et renflouer le déficit encouru.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS
-VERS LA JUSTICE FISCALE-

La justice fiscale

Une analyse détaillée et solide

En février dernier, le Bloc Québécois rendait public le fruit d'un travail fouillé visant à réformer la fiscalité des particuliers, de façon à la rendre plus juste, plus équitable et plus efficace. Ce travail s'inscrivait dans la foulée du rapport sur la fiscalité des sociétés déposé en novembre 1996. Il était en fait le deuxième d'une série de trois documents, le troisième visant à analyser l'évolution budgétaire du gouvernement fédéral et la marge de manoeuvre s'y rattachant.

Avec nos propositions de réforme qui rééquilibrent le système en faveur d'une plus grande équité, la grande majorité des contribuables du Québec et du Canada pourrait bénéficier d'une réduction de son fardeau fiscal. Les contribuables les plus démunis, en particulier, les familles monoparentales, avec enfants à charge, pourraient même bénéficier de nouveaux crédits remboursables entraînant des remboursements substantiels.

Le Bloc Québécois a exploré l'ensemble des mesures fiscales touchant les particuliers : impôt de base, impôt minimum, etc. Une vingtaine de dépenses fiscales majeures ont été retenues pour fin d'analyse. Elles représentent 32,5 milliards de dollars de recettes sacrifiées par le gouvernement fédéral et prennent la forme d'exemptions, de crédits d'impôt et d'exonérations de toutes sortes. Nous proposons une réorganisation de plusieurs de ces dépenses fiscales.

Nous avons également proposé dans ce rapport, l'abolition et le resserrement de certaines dépenses fiscales qui profitent aux plus riches contribuables. Cet exercice nous a permis de récupérer 2,5 milliards de dollars d'économies qui pourraient éventuellement s'ajouter aux effets bénéfiques de la réorganisation pour réduire davantage le fardeau fiscal des particuliers ou augmenter l'aide accordée aux plus démunis par des réductions d'impôt ciblées.

Pas moins de quatre milliards de dollars seraient déplacés à l'intérieur du régime afin de le rendre plus équitable, plus progressif et plus orienté vers le soutien des contribuables à faibles et moyens revenus. Le système serait aussi axé vers le soutien à la famille et l'aide aux étudiants et aux étudiantes finissants. Dans l'ensemble, ces classes de contribuables, grâce à cette réorganisation, pourraient bénéficier d'une réduction significative de leur fardeau fiscal.

Le Bloc Québécois a analysé une vingtaine de dépenses fiscales, il en découle des propositions qui permettraient au Ministre des Finances de récupérer jusqu'à 2,5 milliards de dollars par l'abolition de l'inclusion partielle du gain en capital, de la non-imposition du Gouverneur général du Canada et du traitement préférentiel des prêts à la réinstallation ainsi que par le resserrement des autres mesures fiscales.

Principales dépenses fiscales des particuliers
Selon les données du Ministères des finances

Dépense fiscale	Coût annuel en millions
Crédit personnel	17 100
Exemption de taxation sur le gain en capital pour une résidence principale	2 700
Régime REÉR	7 800
Inclusion partielle du gain en capital	1 200
Déductibilité des frais financiers	540
Crédit pour revenus de pension	305
Déduction des pertes de sociétés en commandite	215

Abolition d'abris fiscaux

à propos d'abris fiscaux, le Bloc Québécois proposait, entre autres, l'abolition de l'inclusion partielle des gains en capital s'appliquant aux particuliers. Cette disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fait en sorte que seulement 75 % des gains en capital sont sujets à l'impôt, alors que les revenus d'emploi le sont en entier. Il n'y a plus aucune justification pour un tel privilège. Son abolition permettrait une récupération de 1,2 milliard de dollars par année.

Le Bloc Québécois s'engage donc à :
Travailler pour éliminer la disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur l'inclusion partielle des gains en capital afin de récupérer 1,2 milliard de dollars de recettes fiscales par année.

Le Gouverneur général doit payer ses impôts

Bien que la chose soit symbolique, nous proposions dans notre rapport que le gouverneur général paie ses impôts comme tout le monde, sur une rémunération de près de 100 000 $ et des traitements supplémentaires que nous n'avons pu quantifier, fautes de données. Il est injustifiable qu'on maintienne ce système archaïque de représentation de la Reine, à l'orée du 21e siècle, et ce privilège fiscal indu pour la charge de Gouverneur général. Même la Reine paie maintenant des impôts!

Le Bloc Québécois s'engage donc à :
Faire tomber le privilège indu du gouverneur général qui consiste en une exemption d'impôts sur sa rémunération.

Des dépenses fiscales plus progressives
Parmi les dépenses fiscales réformées pour les rendre plus justes, plus progressives et plus équitables pour les contribuables à faible et moyen revenus, nous proposions, entre autres, la transformation de certaines déductions fiscales, proportionnelles à l'importance du revenu, en crédits d'impôt uniformes pour toutes les classes de revenu.

Par exemple, en regard des cotisations dans un régime enregistré d'épargne-retraite, nous proposions la mise sur pied d'un crédit d'impôt à taux fixe plutôt qu'une déduction. Une déduction fait en sorte que plus un revenu augmente, plus l'importance des économies d'impôt augmente aussi pour une même dépense liée aux cotisations à un REER.

Il est anormal que, pour une contribution à un REER de 1 000 $, l'économie d'impôt soit de 170 $ pour les contribuables gagnant moins de 30 000 $ et de 290 $ pour les contribuables gagnant plus de 60 000 $. Un crédit d'impôt à taux fixe permettrait aux contribuables à faibles et moyens revenus de bénéficier eux aussi d'une aide fiscale équivalente. Il en est de même pour les frais de garde d'enfants. Il est anormal que pour un même 1 000 $ de dépenses en frais de garde d'enfants, les économies ne soient que de 170 $ pour les moins de 30 000 $ et de 290 $ d'économies d'impôt pour les 100 000 $ et plus. La situation est tellement incongrue que l'aide « fiscale » pour les plus riches familles peut être supérieure à l'aide octroyée aux familles à faible et moyen revenus ayant des enfants à charge.

Nous proposions également, lors du dépôt de notre rapport sur la fiscalité des particuliers, de rendre ce crédit d'impôt remboursable et de l'établir en fonction du revenu familial et non du revenu le plus faible entre les deux conjoints, comme c'est le cas aujourd'hui. Au Québec, ce crédit d'impôt est déjà remboursable et il est basé sur le revenu familial par souci d'équité. Le fait de rendre remboursable ce crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants permettrait aux familles à faible revenu, en particulier aux familles monoparentales, de bénéficier d'un remboursement d'impôt, même si elles n'ont pas d'impôt à payer.

Le Bloc Québécois s'engage donc à :

- Transformer la déduction fiscale pour cotisation à un Régime enregistré d'épargne-retraite en un crédit d'impôt à taux fixe, mesure pouvant bénéficier aux faibles et moyens revenus.

- De transformer la déduction pour frais de garde d'enfants en crédit d'impôt remboursable, pour permettre, entre autres, aux familles monoparentales avec enfants à charge de pouvoir bénéficier de remboursements d'impôt même si elles n'ont pas d'impôt à payer.

Éducation: une priorité!
Il existe différentes formes d'aides aux étudiants, en voici la liste :

- le régime enregistré d'épargne-étude;
- le crédit d'impôt pour frais de scolarité;
- le crédit pour étude;
- le transfert des montants relatifs aux études au conjoint ou à un parent;
- la non-imposition de la première tranche de 500 $ d'une bourse d'étude.

À la suite de l'insistance du Bloc Québécois, le ministre des Finances a enfin accru l'aide fiscale visant les étudiants. La principale action du gouvernement a été de majorer le crédit pour étude de 80 $ à 100 $ par mois d'étude. Ce crédit passera progressivement à 150 $ et à 200 $. Le ministre a également modifié les règles concernant les régimes d'épargne-étude, la valeur des transferts des frais de scolarité et a permis l'utilisation ultérieure des crédits d'impôt inutilisés relatif aux études. Le Bloc Québécois avait recommandé au ministre de mettre en place ce genre de mécanisme. Nous avons salué ces initiatives. Toutefois, le gouvernement doit aller plus loin!

Le Bloc Québécois a proposé un train de mesures visant à aider les étudiants et les étudiantes finissants qui font souvent face à un endettement important. Ces dernières années, le niveau d'endettement étudiant a beaucoup augmenté. En 1994-1995 par exemple, la dette totale des étudiants, en vertu du programme canadien des prêts aux étudiants et du régime des prêts et bourses du Québec, s'établissait à plus 7,1 milliards de dollars. En ce qui concerne les étudiants qui ont commencé à rembourser leur prêt, le total de la dette se situe à 3,2 milliards de dollars. En 1995, plus de 625 000 québécois et canadiens ont payé des intérêts sur des prêts encourus dans le cadre de leurs études. Le Bloc Québécois considère l'éducation comme un investissement fondamental lié à l'avancement social et au développement économique Puisque les frais d'intérêt sur les investissements sont généralement déductibles lorsqu'ils sont encourus pour gagner un revenu, il n'y a pas de raison pour que les prêts étudiants fassent exception. Il faut redonner confiance aux générations futures en leur signifiant que, à la fin de leurs études, leur capacité contributive sera prise en considération lors du calcul de leur impôt. Il est temps d'agir en ce sens. Par conséquent, nous avons recommandé dans notre rapport d'introduire un crédit pour venir en aide aux étudiants finissants qui doivent commencer à rembourser leur prêt. Ainsi, un ex-étudiant pourrait demander un crédit d'impôt pour les intérêts remboursés au cours de l'année.

Le Bloc Québécois suggérait également de tripler la valeur de l'exemption fiscale de 500$ à 1 500$, pour les sommes reçues à titre de bourses d'études. Le ministre des Finances n'a pas répondu à cette dernière exigence, permettant ainsi aux étudiants bénéficiant des régimes de bourses de réduire leur fardeau fiscal.

Le budget Landry
C'est avec une grande fierté que nous avons constaté que la réforme de la fiscalité, dévoilée lors du dernier budget québécois du ministre Bernard Landry, allait exactement dans le sens des propositions avancées par le Bloc Québécois pour améliorer la justice et l'équité dans le système fiscal. Elle démontre la volonté du ministre des Finances du Québec d'agir dans les limites du cadre politique actuel. Le Bloc Québécois est donc encouragé à poursuivre sa lutte pour que le

gouvernement fédéral agisse en matière de révision de la fiscalité, dans le but de rendre le système fiscal plus juste et plus simple pour l'ensemble des contribuables québécois et canadiens. Nos efforts au chapitre de la simplicité se poursuivront dans le sens proposé par le gouvernement du Québec.

Le Bloc Québécois travaillera donc à favoriser :

- L'établissement d'un crédit d'impôt unique pouvant remplacer la gamme de crédits offerts aux contribuables à faibles et moyens revenus, tel que celui proposé par le gouvernement du Québec.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

La culture

Le domaine culturel

La culture au coeur de la société québécoise
La culture québécoise est l'expression du peuple québécois et de son caractère unique. Tous les gouvernements québécois qui se sont succédé, tant fédéralistes que souverainistes, ont revendiqué la juridiction exclusive en matière de culture pour le Québec. Le Bloc Québécois fait sienne cette revendication traditionnelle, dans un domaine aussi crucial pour le développement de la société québécoise. Il le fait d'autant plus que les actions du gouvernement fédéral en matière de culture vont souvent à l'encontre de la reconnaissance de la spécificité du Québec.

« La culture québécoise n'existe pas »
Pour le gouvernement fédéral, la culture québécoise n'existe pas. Seule existe, selon le concept du multiculturalisme, une culture canadienne qui s'exprime parfois en anglais, parfois en français, et parfois dans d'autres langues.

Des déclarations à la Chambre des communes par le premier ministre Chrétien confirment que, pour lui, la culture québécoise n'existe pas : *« Il y a une culture française au Canada qui est une culture canadienne. Elle se trouve en majorité au Québec, mais je pense que la culture des Acadiens et Antonine Maillet font partie de la culture française et cette culture n'est pas nécessairement québécoise. (...) Lorsqu'on dit qu'il y a une culture canadienne, elle peut s'exprimer en langue française, elle peut s'exprimer en langue anglaise ».* (Chambre des communes, le 6 décembre 1995).

Bref, à Ottawa, la culture québécoise, comme le peuple québécois d'ailleurs, n'existe pas. Il n'y a qu'une grande nation, canadienne, et deux langues reconnues. Il y a ensuite le grand creuset du multiculturalisme canadien dans lequel la culture québécoise (canadienne-française du Québec) représente la plus grande communauté culturelle du Canada. Il est donc vital que le Bloc Québécois assume sur la scène fédérale la défense de la culture québécoise, notamment à cause de cette vision fédérale rétrograde de la culture québécoise.

Les institutions culturelles canadiennes

Des conservateurs aux libéraux : les mêmes coupes sombres

Dans son Livre rouge, le Parti libéral du Canada condamnait les conservateurs pour avoir procédé à des compressions aveugles dans le domaine de la culture. Pourtant, le gouvernement libéral a poursuivi une politique encore plus sauvage.

En terme de priorité pour les libéraux, même la culture « canadienne » ne remporte pas la palme. Selon les données publiées lors du dernier budget, le gouvernement libéral aura réduit les budgets de la culture, en 1998, de manière plus importante que les autres secteurs d'activités. **Les compressions imposées à Patrimoine Canada se chiffreront à 29,4 %, alors qu'elles ne seront que de 21,6 % à la Défense, et de 14,1 % au Parlement et à l'administration publique.**

La Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est l'institution qui a été de loin la plus touchée par les coupes sans précédent du ministre des Finances : les crédits ont été réduits de 350 millions de dollars, soit du tiers au cours des quatre dernières années. Radio-Canada a dû procéder à 4 000 mises à pied depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux. 1 300 abolitions de poste au réseau français étaient principalement concentrées dans la région de Montréal.

Il ne faut pas se surprendre d'une telle attitude des libéraux face à de Radio-Canada. Plusieurs libéraux, dont le premier ministre et la vice-première ministre, ont accusé Radio-Canada d'avoir failli à son mandat de promouvoir l'unité nationale lors du référendum de 1995. Ce sont des mesures semblables à celles prises par Pierre-Elliot Trudeau en 1977 alors qu'il accusait Radio-Canada d'être un nid de séparatistes.

Le sous-financement du réseau francophone

Il est notoire que le réseau francophone de Radio-Canada est sous financé par rapport au réseau anglophone. Pourtant, en proportion, il rejoint un public beaucoup plus considérable que le réseau de langue anglaise. La *Coalition pour la défense des services français de Radio-Canada* avait établi, avant les réductions, que le réseau anglais de Radio-Canada bénéficiait en moyenne de 37 500 $ pour une heure de production, comparativement à 18 390 $ pour le réseau français.

Le groupe de travail sur la politique de radiodiffusion, la *Commission Sauvageau-Caplan*, avait recommandé que cette disparité de financement entre les deux réseaux soit résorbée. Or, le gouvernement libéral, interrogé à maintes reprises en Chambre par le Bloc sur cette question, a toujours refusé de donner suite à cette recommandation répondant bêtement que la répartition actuelle des fonds entre les deux langues le satisfaisait. La culture de langue française, vue par le gouvernement libéral, ne serait qu'une sous-culture n'ayant droit qu'à la moitié du financement dont dispose le réseau anglophone.

Deux cultures, deux réseaux, deux sociétés

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- La reconnaissance pleine et entière de la dualité linguistique à la Société Radio-Canada.
- La mise en place, sur des bases linguistiques, de deux sociétés ayant des budgets équivalents par heure de production.
- La mise en place d'une voix régionale à Radio-Canada pour les régions du Québec et des services pour les francophones hors Québec.

La mise sous tutelle de la culture

Parallèlement aux compressions de 350 millions de dollars à Radio-Canada, de 84 millions à Téléfilm et de 45 millions à l'Office national du film (ONF), Patrimoine Canada a créé le *Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes.* Ce fonds de 200 millions de dollars est financé par Patrimoine Canada (100 millions), Téléfilm Canada (50 millions) et le Fonds des câblodistributeurs (50 millions).

Ce fonds, géré par l'entreprise privée et Patrimoine Canada, se finance à même les compressions imposées à des institutions autonomes comme Radio-Canada, Téléfilm Canada et l'ONF. La création de ce nouvel organisme, établi à Toronto, indique clairement les intentions du gouvernement fédéral d'orienter le contenu des productions culturelles qu'il finance.

N'est-il pas tout à fait légitime de se questionner sur l'objectif principal des compressions imposées à Radio-Canada, à Téléfilm et à l'ONF quand elles résultent en un transfert vers un Fonds de production audiovisuelle géré par l'entreprise privée et Patrimoine Canada? Le doute n'est-il pas fondé: réduction du déficit ou mainmise par la politique sur les productions culturelles? Les actions passées et actuelles du premier ministre Jean Chrétien et de sa vice-première ministre fournissent une réponse sans équivoque à la question !

Redonner la culture à des institutions autonomes

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Le rapatriement à Radio-Canada, à l'ONF et à Téléfilm Canada de tous les sommes versées au Fonds de production audiovisuelle.

La propagande fédérale

Patrimoine Canada : un véritable outil de propagande fédérale

Alors que les ressources financières se font de plus en plus rares, le ministère du Patrimoine a investi de façon massive dans la propagande pour défendre le beau grand Canada. Une tactique bien connue du fossoyeur par excellence de la culture québécoise, Pierre-Elliot Trudeau, comme

en témoigne cette citation d'un de ses textes de 1967 dans *Le fédéralisme et les Canadiens-Français:*

> *« Un des moyens pour contrebalancer l'attrait du séparatisme, c'est d'employer un temps, une énergie et des sommes énormes au service du nationalisme fédéral. Il s'agit de créer, de la réalité nationale, une image si attrayante qu'elle rende celle du groupe séparatiste peu attrayante par comparaison. Il faut affecter une part des ressources à des choses comme le drapeau national, l'hymne national, l'éducation,, (...) »*

Cette idéologie, reprise activement à la suite du référendum de 1995, a donné lieu à la mise en place d'une multitude d'activités, de programmes et de dépenses folles par le ministère du Patrimoine qui est carrément devenu le maître des activités de propagande du gouvernement fédéral. Au ministère du Patrimoine, pour les fins de l'unité nationale, l'argent n'est pas rare. La ministre Sheila Copps pense qu'à coup de milliers de drapeaux, elle fera l'unité du pays.

Fonds fédéraux consacrés par Patrimoine Canada

Voici une liste (**non exhaustive**) des activités de propagande financées par le gouvernement fédéral:

1995-1996

Patrimoine Canada	30e anniversaire du drapeau canadien	nombre de panneaux totaux : 600; nombre de panneaux installés au Québec : 300.	1 100 000 $
Patrimoine Canada	Conseil pour l'unité canadienne	organisme voué à la défense du fédéralisme canadien	8 781 295 $
Patrimoine Canada	Option-Canada	?????	4 800 000 $
Conseil privé	Opération Unité	planifier les activités fédérales en vue du référendum et pendant celui-ci	11 000 000 $
Patrimoine Canada	Fondation CRB Bronfman	productions *Les minutes du Patrimoine*	4 617 560 $
Patrimoine Canada	Fédération des communautés francophones	production et diffusion de la campagne *Un million de voix*	500 000 $
Patrimoine Canada	CCN	campgne de promotion sur la capitale fédérale	504 000 $
Gouvernement fédéral		campagne de promotion sur les services fédéraux	5 000 000 $

1996-1997

Patrimoine Canada	Bureau d'information du Canada	faire la propagande fédérale	19 500 000 $
Patrimoine Canada	Opération Un million de drapeaux	distribuer des drapeaux du Canada gratuitement	15 510 000 $
Ressources Humaines	Services compris	série d'émissions diffusées au Québec seulement	400 000 $
Patrimoine Canada	Attractions-Canada	campagne de promotion sur le Canada incluant un jeu-questionnaire	1 500 000 $
Conseil privé	Parole donnée, parole tenue	dépliant publicitaire sur la motion adoptée en Chambre sur la société distincte	600 000 $
Patrimoine Canada et Citoyenneté et Immigration	Une affaire de coeur	campagne pour célébrer la citoyenneté canadienne dont 50 % de la publicité est faite au Québec	minimum de 550 000 $
Patrimoine Canada	Haut en couleurs	trousse diffusée dans les écoles et portant sur les symboles canadiens	minimum 400 000$
Patrimoine Canada	Jeux du Québec	distribution de chandails avec feuille d'érable aux 4 000 athlètes des Jeux du Québec	115 000 $

1997-1998

Patrimoine Canada	Bureau d'information du Canada	faire la propagande fédérale	19 500 000 $

Un total exorbitant de <u>94,6 millions</u> de dollars depuis 1996.

Toutes ces activités du ministère du Patrimoine ont comme objectif la promotion de l'unité canadienne. L'unité nationale justifie tous les moyens, incluant des millions dilapidés en propagande alors que des compressions importantes sont imposées au secteur culturel.

Il faut que cesse ce gaspillage éhonté

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il cesse toutes dépenses inutiles et injustifiées, notamment le financement de Patrimoine Canada, à des fins de propagande fédéraliste.
- Que les sommes ainsi récupérées soient redistribuées pour des activités culturelles.

Des artistes pris en otage

Au lendemain du référendum, les artistes québécois ont ressenti sans équivoque une radicalisation. Une chasse aux sorcières a rapidement débuté par la tenue de séances du Comité permanent du Patrimoine canadien en vue de favoriser la promotion de l'unité et de l'identité canadiennes. Le Comité a invité les grandes institutions culturelles canadiennes à venir témoigner de leurs activités visant la promotion de l'unité canadienne. Une série d'incidents sont survenus démontrant le mépris d'Ottawa pour la culture québécoise, et sa ferme intention de politiser la culture.

- La directrice du Musée des beaux-arts d'Ottawa, Shirley Thompson, a fait un exposé devant le comité sans aucune référence à l'art visuel québécois. Le président du comité, John Harvard, unilingue anglais, l'a félicité pour ne pas en avoir parlé;

- Le directeur général du Conseil des arts du Canada, Roch Carrier, s'est fait rabrouer par des membres du comité parce que le Conseil a versé un octroi à Marie Laberge, une artiste souverainiste qui a participé à la rédaction de l'avant-propos du projet de loi sur la souveraineté;

- Le directeur général de Téléfilm Canada, François Macerola, s'est fait reprocher la contribution de la société d'État au film « Octobre » ainsi que son expression « cinéma québécois ». M. Macerola a dû se défendre : « le cinéma du Québec, a-t-il dit, est reconnu sur la scène internationale sous le vocable cinéma québécois ».

Il est honteux d'obliger les artistes recevant des subventions à faire la promotion de l'unité nationale. La ministre du Patrimoine exerce un chantage malhonnête sur les organismes culturels qui reçoivent des subventions. En effet, la ministre Sheila Copps envoie une lettre visant à les forcer à faire de la propagande fédérale. Quant au ministère des Affaires étrangères, il a subordonné à des objectifs de promotion de l'unité nationale le soutien accordé aux artistes en tournée à l'étranger de même que le financement de Radio-Canada International.

Cette mise en tutelle des artistes doit cesser immédiatement. Elle est indigne d'un pays démocratique. Une attribution du financement par un organisme neutre éviterait ces abus honteux des ministres fédéraux.

Non à l'embrigadement de la culture

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Que toutes les sommes liées à la culture provenant des programmes administrés par les ministères du Patrimoine et des Affaires étrangères soient transférées au Conseil des arts du Canada.

Communications

La juridiction sur les communications

A l'aube du XXIe siècle, les communications apparaissent clairement comme un des véhicules principaux de la culture. Et comme l'avançait le prophétique Marshall MacLuhan « The medium is the message »: le médium est le message. Pour le Québec donc, les communications revêtent une importance primordiale. Comme pour la culture, tous les gouvernements québécois ont demandé la pleine juridiction dans le domaine des communications, un secteur important pour le développement culturel, aussi bien qu'économique pour le Québec.

Or, des jugements de la Cour suprême ont donné cette juridiction au gouvernement fédéral. Ainsi, dans l'attente d'un Québec souverain qui récupérera la pleine compétence dans ce domaine important, le Bloc Québécois ne peut se croiser les bras. Il doit à la fois être extrêmement attentif à l'action du gouvernement, particulièrement dans le dossier de l'inforoute et protéger, à même les moyens à sa disposition, les prérogatives du Québec en matière de culture et d'éducation.

Le gouvernement fédéral a la juridiction sur les télécommunications et la radiodiffusion, c'est-à-dire qu'il exerce des pouvoirs législatifs et réglementaires sur l'industrie du téléphone, de la câblodistribution, du satellite et de la radiodiffusion.

Cependant, en ce qui a trait au contenu, chaque palier, même sur l'inforoute, garde ses champs de compétence respectifs. Or, le fédéral nous annonce son intention d'utiliser l'inforoute pour envahir de manière systématique, les champs de compétence provinciale.

L'inforoute canadienne : l'empiétement dans les juridictions provinciales

Au cours du dernier mandat, le gouvernement fédéral a rendu publique sa stratégie en matière de développement de l'inforoute. Ce document intitulé *La société canadienne à l'ère de l'information : Pour entrer de plain-pied dans le XXIe siècle,* nie la spécificité du Québec et prévoit l'envahissement par le gouvernement fédéral de maints champs de juridiction provinciale comme l'éducation, la formation professionnelle et la santé. Cet empiétement en règle du fédéral est inacceptable.

Le Québec, maître d'oeuvre de l'inforoute en français

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il reconnaisse le gouvernement du Québec comme maître d'oeuvre du développement de l'inforoute au Québec.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Les affaires étrangères

La priorité : les droits de la personne

Le reniement d'une politique historique
Dès l'élection des libéraux en 1993, le premier ministre Chrétien a renié avec éclat la politique historique de son parti quant à la défense du respect des droits de la personne. Le gouvernement libéral a fait passer cette question au second plan, derrière celle du commerce et des intérêts commerciaux.

Par les gestes du gouvernement fédéral, le Canada a perdu le leadership et la crédibilité qu'il avait développés au fil des années sur la scène internationale, particulièrement dans le domaine des droits de la personne. L'exemple du Nigéria, où le ministre Axworthy n'a jamais réussi à rallier les autres pays du Commonwealth afin d'imposer des sanctions contre le régime militaire en place, est, à cet égard, très significatif, et ce, malgré l'exécution de l'écrivain et militant des droits de la personne, Ken Saro Wiwa et de huit autres opposants Ogonis.

Un cas récent : la Chine
La Chine n'a pas fait exception à ce manque de volonté politique sur la question des droits de la personne de la part des autorités canadiennes. En effet, dans ce pays où ces droits sont systématiquement et continuellement violés, on apprenait récemment que devant la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, à Genève, le Canada a refusé de co-parrainer une résolution danoise condamnant les violations des libertés en Chine. Pourtant depuis le massacre de la place Tiananmen, le Canada n'avait jamais manqué de co-parrainer de semblables résolutions. En refusant de se tenir debout face à l'intimidation chinoise, et en reléguant aux oubliettes la défense des droits de la personne sur la scène internationale, le Canada s'est fait complice, notamment, de l'emprisonnement de prisonniers politiques chinois ainsi que de la détention du 10e panchen-lama désigné par le chef spirituel du Tibet.

Ce changement de cap majeur du gouvernement Chrétien est une triste constatation de l'abandon complet de la politique étrangère du gouvernement fédéral aux intérêts purement commerciaux.

Les droits de la personne sur la scène internationale
Au cours du dernier mandat, le Bloc Québécois a été un des seuls partis politiques sur la scène fédérale à rappeler l'importance du respect des droits de la personne dans les pays étrangers, particulièrement chez nos partenaires commerciaux. Nous avons exigé du gouvernement fédéral

qu'il soulève ces questions lors de ses visites d'autorités étrangères comme celles de la Chine ou de l'Indonésie. Il est clair pour le Bloc Québécois que le respect des droits de la personne, notamment en ce qui a trait au travail des enfants, constitue une valeur fondamentale chère aux Canadiens et aux Québécois, une valeur qui mérite d'être défendue avec vigueur.

D'entrée de jeu, le Bloc Québécois entend continuer dans cette voie et considérera comme une de ses priorités de rappeler au gouvernement fédéral l'importance des droits de la personne sur la scène internationale.

Les droits de la personne : une priorité

Le Bloc Québécois s'engage à :

- Faire de la défense des droits de la personne sur la scène internationale sa priorité dans le dossier des affaires étrangères.

Aide publique au développement

Une aide liée au respect des droits de la personne

Le gouvernement fédéral investit des millions de dollars annuellement en aide publique au développement dans de nombreux pays à travers le monde. Les besoins d'aide au développement sont innombrables et diversifiés. Or, à la suite des compressions massives du gouvernement libéral, les ressources consacrées par le Canada sont de plus en plus limitées. C'est pourquoi le Bloc Québécois croit fermement que cette aide doit être allouée en priorité à des gouvernements respectant les droits de la personne. À ce chapitre, le cas de Monsieur Trân Trieû Quân, un vietnamien d'origine canadienne qui est emprisonné injustement par le gouvernement vietnamien alors que le Canada continue de donner pour plus de 23 millions de dollars en aide publique au Vietnam est un exemple éloquent. Si le gouvernement avait à coeur les intérêts de ses propres citoyens et les droits de la personne sur la scène internationale, l'aide publique au Vietnam serait conditionnelle au respect des droits de la personne dans ce pays.

Une aide ciblée

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il attribue son aide publique au développement bilatéral (de gouvernement à gouvernement) aux pays en voie de développement qui se sont dotés de mécanismes de protection des droits de la personne.
- Qu'il continue son aide pour les besoins humains fondamentaux par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales.

La satisfaction des besoins humains fondamentaux

La véritable solution à la pauvreté et aux problèmes économiques des pays en voie de développement passe par la satisfaction des besoins humains fondamentaux, notamment l'enseignement primaire, les soins de santé de base, l'éducation des jeunes femmes, les services sanitaires et l'eau potable. Ainsi, un montant suffisant de l'aide publique au développement devrait être alloué à la satisfaction des besoins fondamentaux. Par ailleurs, selon l'Organisation des Nations-Unies, les pays développés devraient consacrer au moins 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement.

Le Canada ne consacre actuellement que 0,43 % de son PNB à l'aide publique au développement, ce qui est bien en deçà des normes minimales. Pour le Bloc Québécois, il est inacceptable que le Canada ne puisse atteindre ces minimums. Plusieurs pays, comme la Suède et la Norvège, atteignent ces objectifs. Le Canada se doit de faire un effort supplémentaire pour résorber la pauvreté et accélérer le développement économique des pays en développement.

La satisfaction des besoins humains fondamentaux

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'au moins 50 % de son aide publique au développement soit destiné à la satisfaction des besoins fondamentaux.
- Que d'ici l'an 2000, au moins 0,7 % de son PNB soit consacré à l'aide publique au développement.

L'exploitation du travail des enfants

L'exploitation de millions d'enfants par le travail

On ne peut rester indifférent face à l'exploitation par le travail de dizaines de millions d'enfants à travers le monde. Les chiffres sont flous et imprécis, mais selon le Bureau international du travail, 80 millions d'enfants de 5 à 15 ans travailleraient dans des conditions souvent pitoyables et insalubres. Selon l'UNICEF ce serait plus de 200 millions d'enfants.

Le Bloc Québécois est conscient que l'exploitation du travail des enfants est avant tout la résultante de la pauvreté et du sous-développement de certains pays. Aucune solution magique ne peut venir rapidement à bout de ce problème complexe et important. Toutefois, des solutions à moyen et à long terme doivent être envisagées pour trouver des remèdes durables à ce problème. Le Canada doit être partie prenante et participer activement à l'élaboration de ces solutions. Une de celles-ci consiste à d'abord combattre ce fléau par la satisfaction des besoins fondamentaux des pays touchés.

Quelques mois après le voyage d'Équipe-Canada en Inde, on apprenait que plus de 65 millions d'enfants étaient utilisés comme main-d'oeuvre bon marché dont 10 à 15 millions avaient été vendus par leurs parents comme esclaves. Lors de son passage en Inde, monsieur Chrétien n'a

pris aucune mesure concrète pour aider ces enfants ! Ceci en dit très long sur ses priorités en matière de droits de la personne.

Des pactes de développement

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il tente de conclure des « pactes de développement » avec les pays où se pratique l'exploitation du travail des enfants. De tels pactes, impliquant les gouvernements, le secteur privé et les ONG, viseraient l'élimination progressive du travail forcé des enfants.

Les organisations internationales

L'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)

Le Canada dans l'OTAN

Le Bloc Québécois est en faveur du maintien de la participation canadienne à l'OTAN. Même avec la disparition du Bloc de l'Est, cette organisation de défense créée en 1949 à Washington nous apparaît toujours utile dans un monde où les tensions et les conflits de tous genres se sont multipliés au cours des dernières années. En ce sens, notre formation politique a appuyé la prise en charge de la mission de paix onusienne en ex-Yougoslavie par l'OTAN, à la fin de 1995. Celle-ci a permis de ramener la paix dans ce pays où les violences ethniques faisaient rage.

L'élargissement de l'OTAN

Les chefs des États membres de l'OTAN se réuniront pour inviter certains pays (anciennement d'Europe de l'Est et d'Europe centrale) à adhérer à l'Alliance, en juillet prochain à Madrid. À ce sujet, le Bloc Québécois est favorable à l'élargissement de l'OTAN à l'Est, notamment pour renforcer l'Alliance et pour assurer une stabilité accrue des pays touchés. Cependant, devant les craintes et les inquiétudes que suscite l'adhésion de nouveaux pays à l'OTAN auprès de la Russie, le Bloc Québécois estime que l'OTAN devrait s'entendre avec ce pays, par le biais d'un traité sur les modalités techniques de l'élargissement.

À cet égard, aucune arme nucléaire ni aucune nouvelle unité de combat ne devrait être déployée sur le territoire des États nouvellement admis à l'OTAN. Le Canada doit favoriser le dialogue entre les deux partis de façon à ce que l'OTAN reste ouverte à une éventuelle adhésion de la Russie. Finalement, le Bloc Québécois préconise l'adhésion à l'Alliance dans un premier temps de six États (Hongrie, Pologne, Slovaquie, Roumanie, République Tchèque et Slovénie) membres de l'ex-Europe de l'Est. Ces États deviendraient membres à part entière de l'OTAN mais ne pourraient exercer leur droit de veto sur l'adhésion de nouveaux membres pendant une période suggérée de 10 à 20 ans.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Que lors de l'élargissement de l'OTAN, les nouveaux adhérants signent un traité de modalités techniques sur l'élargissement comprenant, notamment des dispositions sur le non déploiement des armes nucléaires sur leur territoire et l'acceptation de la suspension temporaire de leur droit de veto sur l'adhésion de nouveaux membres.

Institutions financières internationales

Il y a 53 ans, à Bretton Woods dans le New Hampshire, naissaient les institutions financières internationales fondamentales de ce système. C'est alors qu'apparurent sur la scène internationale le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Aujourd'hui, devant les défis qu'amène l'intendance d'une économie mondiale en transformation rapide, une refonte importante de ce système (FMI, Banque mondiale) s'impose.

C'est dans cette optique que lors du Sommet du G-7 d'Halifax en juin 1995, le Comité des Affaires étrangères et du Commerce international, dont fait partie le Bloc Québécois, a présenté un rapport unanime portant sur la réforme nécessaire des institutions financières internationales (IFI). Le Bloc Québécois a participé activement aux travaux du Comité faisant en sorte que soient intégrés des éléments essentiels à la réflexion des IFI. Plus particulièrement, le Bloc Québécois a fait intégrer dans le rapport la nécessité pour les membres du G-7 de s'engager à se servir de leur influence collective au sein des IFI pour accroître la promotion des droits de la personne, de la démocratie et de la démilitarisation. Le dossier de la reconnaissance et la résolution du problème de l'endettement multilatéral, surtout dans les pays les plus démunis, a aussi été soulevé. Relativement à ces divers éléments, il reste encore beaucoup de travail à faire avant d'en arriver à des résultats satisfaisant.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il favorise une réforme rapide des institutions financières internationales pour que celles-ci mettent en place dans leurs politiques, des mesures tenant compte de la situation des droits de la personne, de la démocratie et de la démilitarisation.

Le commerce international

Les droits de la personne

Le commerce international et les droits de la personne
Avec la libéralisation des marchés et la mondialisation des échanges, la question des échanges commerciaux avec des pays qui violent les droits de la personne se pose de plus en plus fréquemment. La réponse à cette question mérite prudence et réflexion. Toutefois, mettre de l'avant comme priorité fondamentale la défense des droits de la personne exige des actions concrètes qui suivent un tel engagement.

On doit rechercher un équilibre entre la priorisation des droits de la personne et la possibilité pour les entreprises canadiennes de faire affaires dans les pays les plus touchés par la violation des droits de la personne. Néanmoins, pour le Bloc Québécois, il apparaît de façon assez claire que le commerce international n'est pas incompatible avec la promotion des droits de la personne. Il nous apparaît aussi que le gouvernement canadien n'agit pas de façon suffisante et significative pour promouvoir le respect des droits de la personne dans le cadre de ses relations commerciales internationales.

Une dénonciation vigoureuse

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il soulève la question des droits de la personne lors de ses rencontres, de ses échanges ou de ses voyages avec les pays étrangers.
- Qu'il dénonce publiquement et avec vigueur les violations des droits de la personne qui sont commises par les pays étrangers, particulièrement ceux commerçant avec le Canada.
- Qu'il établisse un code de conduite destiné aux entreprises canadiennes qui sont actives à l'étranger.

Les accords de libre-échange

Le libre-échange des Amériques
Le Bloc Québécois, contrairement au Parti libéral du Canada, s'est toujours prononcé en faveur du libre-échange. La libéralisation des échanges commerciaux est rendue vitale pour la prospérité économique du Canada et du Québec. Plus de 35,8 % du PIB canadien dépend des exportations. Au Québec, les exportations comptent pour 40 % de toute la production de biens et services de l'économie.

Ainsi, l'élargissement de la zone de libre-échange à l'ensemble des Amériques est essentiel pour permettre l'accroissement de nos échanges commerciaux avec notamment, les pays d'Amérique

du Sud comme le Brésil et l'Argentine. Un premier pas a déjà été franchi avec la signature d'un accord de libre-échange avec le Chili. Le Canada doit continuer dans cette voie.

L'élargissement de la zone de libre-échange

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il continue des démarches actives visant à étendre la zone de libre-échange à l'ensemble des Amériques.
- Qu'il poursuive la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange avec les États d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud.

Les clauses de protection dans les traités commerciaux

Les normes de travail et les normes environnementales

Il est essentiel que tous les accords commerciaux comprennent des clauses de protection adéquates sur les normes de travail et les normes environnementales. Le Canada se doit de protéger, par des dispositions efficaces, les normes de travail et les normes environnementales avec ses partenaires commerciaux.

Certains des accords bilatéraux contiennent des accords parallèles qui prévoient de telles dispositions. Toutefois, ils sont totalement absents des accords commerciaux multilatéraux signés par le Canada. À cet effet, le gouvernement fédéral doit sensibiliser tous ses partenaires commerciaux à l'importance de retrouver dans les traités commerciaux de telles clauses de protection.

Des clauses fondamentales

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Que tous les accords bilatéraux commerciaux signés par le Canada contiennent des clauses de protection sociale et de protection environnementale.
- Que le Canada fasse la promotion active de l'insertion de clauses de protection sociale et de protection environnementale dans tous les accords multilatéraux auxquels il participe et, en particulier, lors des prochaines des négociations de l'OMC.

LA DÉFENSE NATIONALE

Une armée en crise

Les dernières années ont été fort éprouvantes pour l'armée canadienne. Une multitude de scandales ont fortement entaché la crédibilité de l'armée. Mort d'un somalien, actes de torture en Somalie, destruction de documents, opération camouflage, initiations disgracieuses, les exemples odieux ne manquent pas dans les dernières années, faisant ressortir des problèmes fondamentaux au sein des Forces armées canadiennes.

La réforme des Forces armées est aussi un aspect essentiel pour établir clairement de nouvelles fonctions pour une armée mal adaptée aux derniers changements sur la scène internationale. Le manque flagrant d'obligation de rendre compte et de leadership sont aussi parmi les principaux problèmes auxquels on doit s'attaquer pour éviter que de tels événements ne se reproduisent.

La réforme des Forces armées canadiennes

Les changements au niveau international

Le Bloc reconnaît que la paix a été préservée, depuis la Seconde guerre mondiale, grâce au pouvoir dissuasif du système d'alliances militaires auquel le Canada a participé comme membre actif. Cependant, la donne internationale s'est considérablement modifiée avec la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide. Pourtant, les dirigeants militaires ne semblent pas avoir compris que la Guerre froide est terminée. Au-delà du discours, l'institution ne s'est pas adaptée à la nouvelle réalité mondiale.

Une redéfinition du rôle et des fonctions des Forces armées canadiennes est devenue essentielle, voire incontournable. En premier lieu, un rôle important doit être maintenu pour la protection de la souveraineté et du territoire du Canada. En second lieu, l'armée canadienne doit maintenir et même accroître son rôle important dans les missions de paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En d'autres termes, plutôt que d'être préparés et entraînés à faire la guerre, nos militaires devraient être formés dans un dessein surtout défensif en insistant fortement sur le maintien de la paix.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Une redéfinition complète du rôle et des fonctions des Forces armées canadiennes, notamment par une réforme majeure axée sur le renforcement de son rôle dans les missions de paix de l'ONU.

Le nouveau rôle de l'ONU

Dans le nouveau contexte mondial, les Nations-Unies sont appelées à jouer un rôle prédominant sur la scène internationale par ses divers interventions dans des situations de crise à travers le monde. Le gouvernement canadien devrait promouvoir l'attribution de pouvoirs supplémentaires

à l'ONU pour lui permettre de travailler en étroite collaboration avec des alliances militaires régionales comme l'OTAN ou NORAD. De plus, pour renforcer la sécurité collective de tous les États, le Bloc Québécois serait favorable à la création d'un contingent permanent de troupes canadiennes sous le commandement des Nations-Unies.

En donnant plus de moyens à l'ONU, nous aurons une meilleure sécurité collective. Une force multinationale coordonnerait l'action des troupes et pourrait renforcer le contrôle des armes de guerre de l'avenir et la lutte anti-drogue, accélérer le temps de réaction en cas de désastre majeur ou inculquer aux militaires des pays en voie de développement des valeurs démocratiques.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il réclame, sur la scène internationale, des pouvoirs supplémentaires pour l'ONU, comme nous lui demandons depuis deux ans, notamment par la création d'une force multinationale constituée d'un contingent permanent de troupes canadiennes.

L'imputabilité des Forces armées canadiennes

Une plus grande imputabilité

Tous les événements entourant la Commission d'enquête sur la Somalie ont fait ressortir des failles évidentes dans l'institution qu'est la Défense nationale. Une armée en déroute qui manquait, de toute évidence, de leadership, d'éthique et surtout de surveillance neutre et indépendante. Il y a un manque clair d'imputabilité et de contrôle d'imputabilité de l'armée canadienne.

Discrimination envers les francophones

De plus, des faits récents mettent en doute le bilinguisme de l'armée canadienne. Le gouvernement fédéral a, tout d'abord, fermé le Collège militaire de St-Jean. Le Commissaire aux langues officielles condamne les politiques discriminatoires des Forces armées canadiennes envers les francophones et, de plus, poursuit devant la Cour fédérale les forces armées pour qu'elles fournissent des services en français à la base de Moose Jaw. Devant ces faits alarmants, nous constatons que l'armée canadienne n'a pas une politique équitable envers les francophones puisqu'elle ne leur fournit pas les services auxquels ils sont en droit de s'attendre.

Le Bloc Québécois propose donc que, en plus des pouvoirs énumérés ci-haut, le Commissaire à l'éthique militaire soit investi de pouvoirs spéciaux exécutoires en ce qui a trait à la mise en application des services aux francophones dans les forces armées.

Un Commissaire relevant du Parlement

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- La création d'un poste de *Commissaire parlementaire à l'éthique militaire* relevant du Parlement.

L'imputabilité à la Chambre des communes

Les élus représentant la population à la Chambre des communes devraient pouvoir exercer un contrôle très proche sur les activités et les dépenses de l'armée canadienne. Des décisions importantes sont prises régulièrement par les hautes instances de l'armée et des sommes faramineuses sont dépensées chaque année pour l'équipement militaire. Il serait tout à fait logique que des décisions aussi cruciales soient approuvées par les représentants élus de la population canadienne et québécoise.

Un contrôle étendu du Parlement

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- L'approbation par la Chambre des communes de toutes les décisions du gouvernement relatives au déploiement initial ou au renouvellement de mandat des missions de paix sous l'égide de l'ONU, ou des missions opérationnelles dans le cadre de nos alliances militaires comme l'OTAN ou NORAD.
- L'approbation par la Chambre des communes de toutes les dépenses engendrées par ces missions.
- Une enquête périodique par un comité permanent de la Chambre des communes sur le mandat de toutes les missions de paix et les missions opérationnelles, et voir au maintien du moral des troupes déployées.

L'équipement militaire

Dans la perspective d'un nouveau rôle plus défensif pour l'armée canadienne, le gouvernement doit ajuster sa politique d'acquisition d'équipements militaires pour l'adapter à cette nouvelle réalité. Comment expliquer que dans le contexte actuel, le gouvernement ait toujours l'intention de dépenser plus de 600 millions de dollars pour l'acquisition de quatre sous-marins usagés de la marine britannique? L'acquisition d'équipements militaires représente annuellement des dépenses astronomiques. Or, dans le contexte de la crise des finances publiques, plusieurs de ces achats sont inappropriés et surtout inutiles dans le contexte international actuel. Un meilleur contrôle parlementaire doit être instauré pour surveiller et entériner toute nouvelle acquisition d'équipements coûteux par l'armée canadienne.

L'armée canadienne doit être réaliste dans ses acquisitions d'équipements. Elle ne peut plus avoir des prétentions de grandeur en essayant d'acquérir une expertise dans une multitude de domaines. Le Bloc Québécois croit qu'elle devrait concentrer ses efforts à développer une expertise dans des

domaines spécialisés, et profiter de l'expertise de nos alliés dans les autres domaines, pour conserver ou acquérir, par l'entremise de programmes d'échanges, les connaissances de base lui permettant de continuer à travailler efficacement dans le cadre des alliances militaires dont le Québec et le Canada font partie.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- L'approbation par la Chambre des communes de tous les projets d'acquisition de biens et services de plus de 100 millions de dollars, destinés aux Forces armées canadiennes.
- La tenue d'audiences publiques par un comité permanent de la Chambre des communes afin d'assurer que le processus d'acquisition est transparent et équitable envers tous.
- Qu'il renonce à l'achat des quatre sous-marins usagés de la marine britannique au coût de 600 millions de dollars et plus.

LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES

À la défense des communautés francophones et acadienne

Le Bloc Québécois, tout au long de son mandat, s'est fait le défenseur des communautés francophones hors Québec. Leur situation est des plus inquiétantes: les taux d'assimilation sont élevés partout au Canada. Toutefois, des communautés très dynamiques et vivantes restent bien présentes dans le reste du Canada, malgré ce taux d'assimilation et le bafouement continuel de leurs droits.

Le Bloc Québécois doit continuer à revendiquer la reconnaissance et le respect de leurs droits. Une comparaison avec la minorité anglophone du Québec fait clairement ressortir la nécessité de continuer à lutter pour les communautés francophones hors Québec.

Dossier des langues officielles : un échec à camoufler

Au plan linguistique, le gouvernement fédéral camoufle l'échec de sa politique linguistique. Tous les ténors fédéralistes nient l'assimilation des francophones hors Québec. L'objectif de la politique linguistique canadienne n'est plus de préserver et de promouvoir la dualité linguistique, mais de faire du Canada un pays bilingue. Que les francophones disparaissent, cela est secondaire.

Même le Commissaire aux langues officielles s'en mêle et soutient, le plus sérieusement du monde, qu'une personne dont la langue maternelle est le français et qui ne le parle pas à la maison, ne peut pas être considérée sur la voie de l'assimilation. On ne sait pas ce qu'il lui faut de plus.

Des chiffres accablants

Nier les statistiques est le dernier rempart pour ceux qui désirent garder une vision d'un Canada bilingue, une vision qui s'effondre devant des chiffres accablants. En effet, le nombre de francophones hors Québec, dont le français est la langue d'usage, est passé de 675 925, en 1971, à 636 640, en 1991. Par ailleurs, le poids relatif des francophones hors Québec ne cesse de décroître: il est passé de 7,3 %, en 1951, à 4,8 %, en 1991.

De son côté, le gouvernement fédéral tente de camoufler cet échec en faisant l'apologie du bilinguisme. Ainsi, qu'importe que les francophones du Canada anglais disparaissent, le fédéral juge dorénavant l'efficacité de sa politique linguistique au nombre de Canadiens bilingues. Le détail qu'il omet de dire c'est que le bilinguisme au Canada est assumé par les francophones : 40 % des francophones sont bilingues contre seulement 8 % des anglophones.

Alors que des spécialistes parlent des francophones hors Québec comme d'un groupe en voie de « disparition tendancielle », le gouvernement fédéral préfère camoufler la réalité derrière des statistiques portant sur le bilinguisme de la population canadienne.

La malhonnêteté intellectuelle doit cesser

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- La reconnaissance que la minorité francophone dans le reste du Canada est en danger d'anglicisation et qu'elle requiert des mesures spéciales pour la protéger.

Le financement du fédéral

Le gouvernement fédéral a réduit de 30 % son financement aux programmes consacrés aux langues officielles. Ces programmes ont pour objectif de financer des groupes représentant les communautés linguistiques en milieu minoritaire et l'enseignement des langues officielles. Ces réductions ont surtout fait mal aux représentants des groupes francophones à travers le Canada qui n'ont d'autres sources de financement que le gouvernement fédéral. De plus, l'utilisation éhontée de ces fonds pour financer Option-Canada, un groupe obscur de propagande fédérale, démontre le besoin de retirer des mains des politiciens fédéraux le contrôle d'un mode de financement aussi important. Enfin, la ministre du Patrimoine affirmait sans gêne que son ministère finançait les groupes francophones promouvant l'unité nationale.

Un financement apolitique et choisi par la communauté

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- La mise sur pied d'un *Conseil des francophones,* composé de francophones choisis par la communauté, ayant pour mandat notamment d'étudier les programmes gouvernementaux afin de s'assurer qu'ils conviennent aux francophones et d'accorder aux groupes francophones du Canada les sommes versées par le gouvernement fédéral.

LE DOSSIER DES AUTOCHTONES

Des actions nécessaires

Le rapport de la Commission royale sur les autochtones

D'emblée, il faut spécifier que le Bloc Québécois est d'accord avec les objectifs du rapport de la Commission royale qui traitent de l'autonomie gouvernementale, de la reconnaissance des nations autochtones et des revendications territoriales. Nous considérons que ces trois domaines sont au coeur de toute solution durable aux problèmes qui divisent les Autochtones et les non Autochtones du Québec et du Canada.

Toutefois, nous déplorons le caractère centralisateur de bon nombre de recommandations. À terme, il nous apparaît que de nouvelles institutions autochtones pan-canadiennes établies à Ottawa sont vouées à la même crise de légitimité que les institutions fédérales actuelles.

Droit des Autochtones à l'autonomie gouvernementale

Le Bloc Québécois reconnaît les peuples aborigènes du Canada comme des nations distinctes. Ces nations doivent bénéficier d'une autonomie gouvernementale accrue qui leur permettra, de générer des revenus et de protéger leurs langues et leurs cultures. La portée des droits accordés aux Autochtones doit faire l'objet de négociations entre les intéressés, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Ces droits dans les domaines stratégiques comme ceux de la santé, de l'éducation, de la langue et du développement économique doivent leur être dévolus afin qu'ils assurent le maintien et le développement de leur identité.

Avant de parvenir à toute forme d'autonomie gouvernementale, les Autochtones doivent avoir franchi l'étape de la reconnaissance. Cette étape leur permettra ensuite de négocier directement avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, ce que nous faisons déjà au Québec.

Une première étape essentielle : la reconnaissance

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- La reconnaissance des nations autochtones comme des nations distinctes ayant droit à leurs cultures, à leurs langues, à leurs coutumes et traditions ainsi que le droit d'orienter elles-mêmes le développement de cette identité propre.

Le Bloc Québécois s'engage à :

- Favoriser l'atteinte de consensus sur les principes de coexistence entre les nations autochtones, le Canada et le Québec.

La décentralisation des pouvoirs et l'autonomie gouvernementale

Une plus grande autonomie gouvernementale

Nous considérons essentiel d'accorder aux Autochtones une plus grande autonomie gouvernementale. Il appartient à ceux-ci d'adopter l'unité de représentation qui leur convient, qu'elle soit fondée sur un groupe linguistico-culturel ou une région d'origine. À notre avis, des institutions plus décentralisées assureront une meilleure emprise des Autochtones sur leur choix de société. Advenant la souveraineté du Québec, le projet de loi no 1 reconnaissait aux nations autochtones le « droit de se gouverner sur les terres leur appartenant en propre ».

Accélérer le processus de revendications territoriales

Les Autochtones doivent maintenant devenir les maîtres d'oeuvre de leur développement. Pour y parvenir, ils doivent disposer de territoires suffisants. Les litiges territoriaux sont trop souvent, encore aujourd'hui, la source de piétinements dans les négociations menant à l'autonomie gouvernementale des nations autochtones. Cette autonomie est essentielle pour leur permettre de s'affranchir de leur dépendance financière envers Ottawa. L'exemple des Cris du Québec, qui disposent déjà d'un traité moderne, est éloquent à cet égard. En effet, la Convention de la Baie James leur a permis d'améliorer leur situation économique et de prendre en main leur développement. Or, le partage juste et équitable des terres a joué un rôle crucial dans le succès de cette entreprise.

Après plus d'un siècle de politiques canadiennes visant l'assimilation ou la disparition des Autochtones, il est grand temps que le gouvernement canadien reconnaisse ses torts et prenne ses responsabilités.

Les belles paroles doivent faire place aux actions

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- L'accélération de toutes les démarches et des négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales des Autochtones.

Le Bloc Québécois et les Autochtones

Une position privilégiée

À titre d'Opposition officielle, le Bloc Québécois est intervenu en faveur des Premières Nations à de nombreuses reprises, à la Chambre des communes. Notre présence sur la scène fédérale nous a permis de tisser des liens avec les Premières Nations et de soulever publiquement des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leurs relations avec le gouvernement fédéral. Le Bloc Québécois désire profiter de sa position privilégiée dans l'arène fédérale pour intensifier sa rapprochement avec les nations autochtones. Le Bloc Québécois doit continuer à approfondir sa

connaissance des revendications autochtones. Nous pouvons bâtir sur la base de nos valeurs communes, tout en discutant de façon respectueuse de la souveraineté possible du Québec.

Un rapprochement nécessaire

Le Bloc Québécois s'engage à :

- Intensifier le dialogue avec les Autochtones, notamment par des rencontres entre le chef du Bloc Québécois et des chefs des Premières Nations et des Inuits.

LA JUSTICE ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La guerre des motards - une situation exceptionnelle qui exige des mesures exceptionnelles

Une guerre qui fait rage depuis plus de deux ans

Depuis plus de deux ans, une guerre des motards fait rage au Québec. Cette guerre a déjà fait 48 morts, a donné lieu à plus 54 tentatives de meurtres, 56 incendies criminels et 71 attentats à la bombe. Uniquement pour la région de Québec, plus de 80 incidents reliés à la guerre des motards sont survenus. Chaque semaine, le bilan s'alourdit et des victimes innocentes risquent d'être tuées ou blessées. La mort de Daniel Desrochers, ce jeune garçon tué par l'éclat d'une bombe en plein coeur de Montréal, a choqué profondément l'ensemble de la population qui demande aux politiciens de prendre tous les moyens possibles faire cesser ces tueries.

Des groupes connus des policiers

Dans son rapport annuel de 1996 sur le crime organisé, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) soutenait qu'il existe 35 bandes de motards hors-la-loi au Canada. Toujours selon le SCRC, ces bandes comptent plus de 70 chapitres et environ 200 membres, sans compter plusieurs centaines de sympathisants. Le groupe des Hells Angels serait la bande la mieux organisée et la plus puissante au Canada avec 11 chapitres : 5 au Québec, 5 en Colombie-Britannique et un, en Nouvelle-Écosse.

Ces groupes de motards criminalisés prennent part à une multitude d'activités criminelles, notamment, la culture et la vente de marijuana, l'importation et le commerce de la cocaïne, le commerce de drogues chimiques comme le LSD et le PCP et, plus récemment, la contrebande de produits du tabac et de l'alcool

Les deux groupes s'opposant dans la guerre des motards, les Hells Angels et les Rock Machine, disposent d'un vaste arsenal d'armes et de munitions et, selon le SCRC, le conflit meurtrier devrait se poursuivre pendant plusieurs mois, les deux belligérants étant déterminés à aller jusqu'au bout.

Des mesures fermes pour les forces policières

À la suite de l'intensification de la guerre des motards, le gouvernement du Québec prenait plusieurs mesures exceptionnelles pour lutter contre ces bandes criminalisées. Tout d'abord, un groupe spécialisé dans la lutte contre les bandes de motards criminalisés, CARCAJOU, a été mis sur pied par le ministre de la Sécurité publique.

Un groupe similaire, nommé CARCAJOU-Québec, a aussi été mis sur pied pour la région de Québec lorsque la guerre s'est déplacée dans cette région. De plus, toujours dans la région de Québec, un groupe régional d'intervention contre le crime organisé, nommé unité GRICO, a vu

le jour ; il est composé de policiers provenant des onze corps policiers, oeuvrant dans la grande région de Québec.

Enfin, des ressources et des pouvoirs supplémentaires ont été donnés à ces divers groupes pour les aider dans leur lutte contre les bandes de motards criminalisées.

Des résultats insuffisants

Ces diverses mesures ont eu plusieurs résultats intéressants. De nombreuses arrestations, des fermetures de bars, des saisies de drogue, des saisies d'armes et des condamnations criminelles ont eu lieu. Toutefois, la guerre perdure et toutes les mesures mises de l'avant ont surtout contribué à freiner le fléau, sans toutefois l'éradiquer. La libération sous peu de plusieurs condamnés mêlés de près ou de loin à la guerre des motards confirment l'urgence de la situation.

Manifestement, nous faisons face à une situation exceptionnelle qui exige des mesures exceptionnelles.

Le refus initial de Jean Chrétien

Aux premières questions du Bloc Québécois, le Premier ministre, Jean Chrétien, se défilait en prétendant que la question n'était pas de son ressort! Alors qui s'occupe du Code criminel au Canada . En 1995, un député bloquiste avait déposé un projet de loi privé sur ce dossier. Complètement déconnecté de la réalité québécoise, le premier ministre se ravisait quelques jours plus tard et envoyait son ministre de la Justice rencontré les ministres québécois de la Justice et de la Sécurité publique et tous les maires de la région de Québec. C'est seulement à la suite des pressions du Bloc que le premier ministre s'est enfin aperçu de l'ampleur de la situation.

Mesures antimotards : un pas dans la bonne direction

Le Bloc Québécois a accueilli favorablement les mesures annoncées par le ministre de la Justice pour lutter contre la guerre des motards. Ces nouvelles mesures sont un pas dans la bonne direction et répondent aux orientations que le Bloc Québécois avaient indiquées. On doit se rappeler que ce n'est qu'à la suite des demandes répétées du Bloc et de la population du Québec que le ministre à enfin bougé et ce, avant qu'il n'y ait d'autres victimes. Mais Ottawa ne propose qu'un début de solution, puisque le ministre de la Justice aurait pu aller plus loin.

Le projet de loi aurait pu avoir plus de mordant. Il ne s'attaque pas aux têtes dirigeantes des gangs criminalisées. En effet, la nouvelle infraction introduite suppose que ce sont les gens visés qui commettent un crime. Or, il est bien connu les sales besognes sont toujours faites par des sous-fifres.Il faut donc toucher les têtes dirigeantes pour pouvoir démanteler les réseaux criminels.

De plus, les dispositions présentées ne proposent rien pour contrer le blanchiment d'argent, principal outil du crime organisé. Il aurait fallu par exemple retirer de la circulation les billets de 1 000 $, le Canada étant un des seuls pays à émettre des billets d'une valeur aussi élevée ; obliger les institutions bancaires à informer les forces policières de toute transaction douteuse de 10 000 $ et plus; et élargir les obligations de divulgation à d'autres institutions où se transigent de gros montants, comme les casinos ou les agences de voyages.

Il y a urgence d'adopter de nouvelles mesures musclées dans une législation pour contrer ces bandes de motards qui mettent en péril le caractère libre, démocratique et sécuritaire de la société en se réfugiant derrière les chartes des droits et libertés. Il est tout à fait inadmissible de laisser ces bandes établir un véritable régime de terreur au sein de la population, et ce, en toute impunité.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral:

- L'adoption de mesures précises visant les têtes dirigeantes des groupes de motards criminalisés.
- Des mesures pour diminuer le blanchiment d'argent proposées par plusieurs experts de la lutte contre le crime organisé, notamment le retrait des billets de 1 000$ de la circulation et l'obligation de signaler toute transaction de plus de 10 000$ pour les institutions financières et autres institutions où transigent d'importantes sommes.

La Loi sur les jeunes contrevenants : faire entendre raison au reste du Canada

Prévention et réhabilitation : le combat du Bloc Québécois

Au courant de son mandat, le Bloc Québécois a toujours défendu la position traditionnelle du Québec dans son intervention auprès des jeunes contrevenants. La prévention et la réhabilitation sont les meilleurs remèdes pour tenter d'enrayer la criminalisation chez les jeunes. Loin de nous l'idée de soutenir que des crimes graves ne doivent pas être punis. Toutefois, la réhabilitation et la prévention doivent être privilégiées dans toutes les circonstances possibles.

Répartition des coûts bien insuffisantes

La répartition des sommes versées par le fédéral pour l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* est un autre domaine où le Québec ne reçoit pas sa juste part. Puisque le Québec a une politique beaucoup plus progressive en matière de jeunes contrevenants, les sommes qui lui sont allouées par le fédéral devraient être supérieures. En effet, bien que le Québec compte 24,5 % des jeunes au Canada, il ne reçoit que 18,3 % des sommes allouées par le fédéral. Cette iniquité a entraîné un manque à gagner de plus de 77 millions de dollars de 1989 à 1997.

Les ingérences du fédéral

Le gouvernement fédéral continue de vouloir soumettre son financement à ce que l'on pourrait qualifier de normes nationales en matière d'interventions auprès des jeunes contrevenants. Les différences fondamentales dans l'approche des autres provinces en matière de jeunes contrevenants, notamment l'Ontario avec ces projets pilotes d'écoles de réforme, iraient directement à l'encontre de la tradition beaucoup plus progressiste du Québec dans ce domaine. De plus, toute imposition de critères, de normes ou d'autres conditions du fédéral est complètement inacceptable en regard de la Constitution qui confie exclusivement l'administration de la Justice aux provinces.

Le Bloc Québécois défendra à la Chambre des communes :

- La position traditionnelle du Québec en matière d'intervention des jeunes contrevenants en insistant sur la prévention et la réhabilitation et non, un durcissement de la *Loi sur les jeunes contrevenants* ou l'imposition de normes nationales.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Le remboursement de la somme de 77 millions de dollars pour l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* exigible par le gouvernement du Québec.

Les droits de la personne au Canada

Non à la discrimination

Depuis plus de 10 ans, le gouvernement fédéral faisait la sourde oreille à tous les rapports annuels de sa *Commission des droits de la personne* qui demandait, année après année, de modifier la législation fédérale pour inclure l'orientation sexuelle comme motif possible de discrimination. Bien que ce motif était déjà reconnu par les tribunaux, le premier ministre Chrétien refusait toujours d'honorer sa promesse électorale et de modifier la loi relative aux droits de la personne.

Après plusieurs questions du Bloc et de fortes pressions médiatiques, le gouvernement a présenté en avril 1996 le projet de loi C-33, qui reconnaissait enfin l'orientation sexuelle comme motif interdit de discrimination.

Le Bloc Québécois doit continuer son rôle de leadership

Le Bloc doit prendre un engagement ferme pour continuer à défendre la non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. Ce faisant, il doit s'assurer que dans toutes les lois qui ont été adoptées ou qui vont être adoptées par le Parlement canadien on ne retrouve aucune discrimination basée sur l'orientation sexuelle.

Le Bloc Québécois s'engage à continuer à défendre à la Chambre des communes:

- La non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle dans toutes les politiques gouvernementales.

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Secteur financier

La Loi sur les sociétés d'assurances

En vertu de la loi fédérale sur les sociétés d'assurances, il est actuellement interdit à un assureur à charte fédérale ou à une société étrangère réglementée par cette loi de vendre de ses blocs d'affaires à une autre société d'assurance constituée sous le régime d'une loi provinciale. Pourtant, l'inverse est permis, c'est-à-dire qu'une société à charte provinciale peut vendre des polices à une société à charte fédérale.

Comme la plupart des assureurs étrangers opèrent au Québec avec une charte fédérale, il est donc impossible pour un assureur québécois d'acheter leurs polices lorsque ceux-ci se retirent du marché québécois.

Une situation inéquitable

Cette situation est inéquitable pour les assureurs à charte du Québec parce qu'ils ne peuvent transiger de façon pleine et entière avec un autre assureur à charte fédérale même s'il s'agit d'acheter un bloc de polices appartenant uniquement à des assurés québécois. C'est donc un cas flagrant de discrimination qui est contraire à l'esprit de l'ALÉNA, car on crée à partir d'Ottawa des barrières commerciales artificielles à l'intérieur même du Québec. Les assureurs québécois sont moins bien traités au Canada que les sociétés brésiliennes ou allemandes à charte fédérale.

La loi fédérale interdit aux compagnies québécoises, en particulier les plus petites d'entre elles, de profiter de la rationalisation en cours dans l'industrie de l'assurance pour augmenter leur taille en rachetant une partie des activités des concurrents qui se retirent du marché. Autrement dit, Ottawa restreint la croissance des assureurs québécois. Faut-il rappeler que le domaine de l'assurance relève pourtant de la compétence exclusive des provinces selon la constitution du Canada ?

Le Bloc Québécois a livré bataille

Le Bloc Québécois est intervenu pour que cesse cette injustice : amendements au projet de loi C-82, comparution de témoins au Comité des Finances, organisation d'une rencontre entre le ministre des Finances et des gens de l'industrie. Le ministre s'est montré ouvert à nos arguments, mais il tarde à

bouger dans ce dossier, ce qui fait perdre de belles occasions d'affaires à certaines sociétés québécoises..

En conséquence, le Bloc Québécois s'engage à continuer de défendre les intérêts des assureurs et courtiers du Québec et de faire en sorte que :

- Le gouvernement fédéral accepte de modifier la loi sur les sociétés d'assurances afin que cesse la discrimination à l'endroit des assureurs québécois.

Vente d'assurances au comptoir des banques

Une victoire du Bloc

L'année dernière, lors de la révision sur la Loi sur les institutions financières, le gouvernement fédéral menaçait les courtiers d'assurances et les assureurs d'offrir aux banques la possibilité de vendre aux comptoirs divers produits Cette situation aurait nécessairement entraîné, à moyen terme, une baisse du nombre de courtiers d'assurances, de même qu'une baisse des retombés économiques qu'engendre ce marché.

Plus de 45 000 emplois au Québec dépendent de ce secteur. Au Québec, il y a 5 200 courtiers en assurances, employant plus de 12 000 travailleurs. Il y a également 13 000 intermédiaires ou courtiers en assurances de personnes qui génèrent plus de 20 000 emplois directs. Ces courtiers ou intermédiaires québécois dépensent environ deux milliards de dollars annuellement dans leur collectivité.. La concentration du marché de l'assurance réduirait la concurrence, ce qui aurait pour conséquences d'augmenter les prix à moyen terme, ainsi qu'une diminution de la gamme des prix et des produits offerts.

Le Bloc Québécois s'est insurgé contre une telle orientation du gouvernement fédéral. Le Bloc Québécois a intensifié ses pressions. Le Bloc a gagné. Le ministre des Finances annonçait en avril 1996 que l'interdiction imposée aux banques dans le domaine de la vente d'assurances serait maintenue.

Les banques et le crédit-bail

Une autre victoire du Bloc

Le Bloc Québécois peut s'enorgueillir également de la bataille menée et gagnée dans le secteur du crédit-bail automobile. À l'heure actuelle, environ le tiers des voitures sont vendues au Canada par crédit-bail et cette proportion est en croissance. L'Association des concessionnaires affirme qu'il s'agit d'un marché de neuf milliards de dollars. À l'heure actuelle, il existe deux façons d'obtenir un crédit-bail. Premièrement, on peut passer par les sociétés

de financement des grands constructeurs d'automobiles (GMAC, Ford Credit, Chrysler Credit, etc.) qui offrent leurs services par l'entremise des concessionnaires. Ce type d'arrangement domine largement le marché. Deuxièmement, on peut parfois traiter avec un concessionnaire qui gère ses propres contrats de crédit-bail. Les banques prêtent alors des fonds au concessionnaire pour lui permettre d'opérer de la sorte. Les banques auraient souhaité, ajouter une troisième façon d'obtenir un crédit-bail, soit de faire affaires directement avec elles..

Le Bloc Québécois s'est opposé à ce que les banques offrent du crédit-bail pour deux raisons. La première, c'est qu'il n'y a aucune garantie que les concessionnaires ne seraient pas pris en otage par les banques du fait qu'elles prêteraient, d'une part, de l'argent à certains concessionnaires pour qu'ils gèrent leurs propres contrats de crédit-bail et, d'autre part, qu'elles leur feraient concurrence en prêtant directement au consommateur. Les banques pourraient alors resserrer les conditions de crédit aux concessionnaires, ce qui serait forcément de la concurrence déloyale.

Deuxièmement, nous n'avons encore obtenu aucune garantie relativement à la possibilité que les banques s'immiscent dans les activités principales de commerces de voitures des concessionnaires automobiles et acquièrent elles-mêmes des parcs de véhicules directement des constructeurs, ce qui leur permettrait de vendre des voitures en outrepassant leur mandat.

Devant cette absence de garanties, le Bloc Québécois a fait pression sur le ministre des Finances afin qu'il maintienne l'interdiction faite aux banques d'offrir du crédit-bail. Nous ne sommes toutefois pas sans savoir que si des garanties étaient offertes aux concessionnaires sur ces deux points, des garanties législatives strictes, les concessionnaires et les banques pourraient éventuellement s'entendre sur une formule bénéfique pour les deux parties. Il serait souhaitable que cette entente puisse survenir et faire en sorte que ce soit les institutions québécoises et canadiennes qui profitent des revenus générés par ce crédit-bail et non les sociétés de crédits américaines liées aux constructeurs automobiles.

Le Bloc Québécois s'engage à :

- Se battre contre la vente d'assurances aux comptoirs des banques à charte.
- Se battre en faveur des concessionnaires et contre la possibilité d'offrir du crédit-bail dans les banques à charte, si des garanties législatives suffisantes ne sont pas données aux concessionnaires sur l'interdiction d'acquisition des parcs de véhicules par les banques à charte et sur leur protection comme clients de ces mêmes banques.

Les banques

Les taux d'intérêt sur les cartes de crédit des banques

Le 21 mars 1994, le Bloc Québécois est devenu le premier parti de la 35e législature à déposer un projet de loi visant à plafonner les taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Le Bloc a été à l'origine de la constitution d'une coalition formée de tous les partis politiques qui ont demandé une réduction volontaire des taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Le Bloc a démontré que, sur le plan de la défense des intérêts des consommateurs, il est prêt à mettre la partisanerie de côté en forgeant des alliances stratégiques avec les autres partis.

Cette coalition s'est donnée pour mission de défier les banques, les grands magasins et les compagnies pétrolières sur la question des taux d'intérêt élevés et de défendre les intérêts des consommateurs qui utilisent leurs cartes de crédit. Suite à ce consensus, la coalition a obtenu des gains. Les banques et les détaillants ont été forcé de comparaître au comité de l'Industrie et d'adopter un train de mesures pour améliorer la connaissance du crédit par les consommateurs. Cette offensive, enclenchée par le Bloc Québécois, a aussi suscité la participation et la collaboration de plus de 40 organismes de consommateurs et la diffusion d'une pétition sommant le gouvernement d'adopter une mesure législative imposant un plafond sur les taux d'intérêt. Le gouvernement a éludé cette question d'importance pour les consommateurs prétextant l'élection fédérale.

Le Bloc Québécois s'engage à :

- Faire adopter par le gouvernement fédéral une loi plafonnant les taux d'intérêt imposés sur les cartes de crédit par les institutions bancaires et par les grandes chaînes de magasins et les pétrolières.

Les banques doivent rendre des comptes

Plusieurs au Québec, comme au Canada, questionnent les opérations des banques à charte et, jusqu'à présent, ces dernières ont pu éviter de rendre des comptes sur :

1- la provenance précise de leurs recettes qui conduisent à des profits croissants depuis les dernières années, des profits de l'ordre de cinq à six milliards de dollars par année ;

2- la nature et la ventilation précise leurs dépenses et leurs investissements.

Nous croyons que ces institutions, qui bénéficient d'une structure oligopolistique protégée par la loi fédérale, devraient rendre des comptes au Parlement afin que les députés puissent s'assurer que la législation entourant les activités bancaires est appropriée.

En conséquence le Bloc Québécois s'engage à :

- Faire en sorte que les banques à charte canadienne soient dans l'obligation de divulguer la source exacte de leurs recettes, y compris les recettes provenant de leurs opérations internationales, de même que leurs dépenses et investissements.
- Mettre en place un processus par lequel les banques devraient, à toutes les années, comparaître devant un comité spécial de la Chambre des communes et faire rapport devant les élus des principaux partis politiques sur leurs activités.

Le développement local passe par la contribution des banques

Dans la foulée de ce processus d'examen des activités bancaires, le Bloc Québécois déposera un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Acte d'investissement communautaire, inspiré d'un modèle américain, qui stipulera que: « Dans chacun des comtés fédéraux, lorsque le taux de chômage est égal ou supérieur au taux national, les succursales bancaires devront indiquer au surintendant des banques, par diverses modalités, l'utilisation des dépôts, des prêts et les modalités de réinvestissement dans la communauté qu'elles desservent. » Ces informations seront remises au ministre fédéral des Finances qui les transmettra aux deux chambres lors du dépôt d'un rapport en juin de chaque année.

Si ces observations permettaient effectivement de conclure à un déficit entre le prélèvement de l'épargne et le réinvestissement par les banques dans les

régions à fort taux de chômage, les parlementairess seraient mieux à même de déterminer les suites à y donner.

Le Bloc s'engage donc à :

- Présenter un projet de loi intitulé « *Acte d'investissement communautaire* » afin de veiller à ce que les banques contribuent au développement économique de leur collectivité locale.

Les banques et la surtaxe

Alors que l'endettement des ménages a atteint des sommets, les profits des banques à charte ont eux aussi atteint des sommets. En 1995, les profits des banques représentaient plus de cinq milliards de dollars. En 1996, ils dépassaient les six milliards.

Le Bloc Québécois n'est pas contre le fait que les banques réalisent des bénéfices . Nous croyons toutefois que celles-ci devraient être mis à contribution d'une manière plus significative.

La surtaxe des banques

Dans son budget de 1995, le ministre des Finances, Paul Martin a « *temporairement* » majoré l'impôt sur le capital des banques et autres grandes institutions de dépôts. Le taux d'imposition est alors passé de 1,25% à 1,4 %. On peut voir qu'il s'agit dans les faits d'une bien maigre augmentation. De plus, cette « surtaxe » permet une exemption de la première tranche de 400 000 000 dollars de capital d'une banque. Le dernier budget prévoyait l'abolition de cette « surtaxe » le dernier jour d'octobre 1998.

La Perception de cette « surtaxe » ne rapporte pas des mannes. Les recettes annuelles oscillent entre 60 et 65 millions de dollars. Lorsqu'on compare le revenu tiré de cette « surtaxe » et les profits des banques, on constate, que dans les faits, celle-ci accroît le fardeau fiscal des banques d'à peine un peu plus de 0,5 %.

Le Bloc Québécois s'engage donc à réclamer du gouvernement fédéral:

- Une véritable « surtaxe des institutions financières », en triplant le taux de cette « surtaxe », et en la maintenant jusqu'à la fin de la lutte au déficit.

Le scandale des fiducies familiales

Un dossier toujours ouvert

Depuis la dernière élection, le Bloc Québécois s'est battu de façon acharnée contre les privilèges indus offerts aux très riches familles canadiennes. La lutte contre ces privilèges, à l'intérieur du régime des fiducies familiales, a pris l'allure d'un symbole.

En février 1996, le Vérificateur général dénonçait deux cas de fiducies familiales totalisant deux milliards de dollars virés aux États-Unis sans qu'un cent d'impôt ne soit perçu La décision du gouvernement canadien de permettre un tel traitement a été prise le 23 décembre 1991. Le Bloc Québécois a demandé une véritable enquête sur ces événements survenus quelques jours avant Noël. Le gouvernement fédéral a tout fait pour freiner l'enquête et empêcher que l'on fasse totalement la lumière sur cette question. Il refuse d'ailleurs toujours d'étudier l'impact de la décision du 23 décembre sur l'assiette fiscale fédérale et d'éclairer les contribuables sur les autres cas qui ont pu survenir par la suite.

Plusieurs contribuables canadiens parmi les plus riches pourraient avoir bénéficié de cette échappatoire fiscale, avec la collaboration des hauts fonctionnaires de Revenu Canada, du ministère de la Justice et du ministère des Finances. Cette décision de 1991 pourrait avoir privé le gouvernement de milliards de dollars en impôt .

Le Bloc Québécois demandera et insistera :

- Pour qu'une commission spéciale d'enquête, indépendante du gouvernement, soit mise en place avec comme mandat de faire toute la lumière sur les événements entourant la décision du 23 décembre 1991, et surtout, l'utilisation par la suite de cette échappatoire fiscale par d'autres riches contribuables canadiens.

Une Commission canadienne des valeurs mobilières

Non merci!

Le gouvernement fédéral tente depuis le discours du trône de favoriser l'implantation d'une Commission canadienne des valeurs mobilières, un champ de compétences exclusivement provincial, qui lui accorderait un important levier économique.

Le Québec est tout à fait opposé à cette initiative. Par l'entremise de la révision de la Loi régissant les institutions financières et bancaires, le gouvernement fédéral a maintes fois tenté de faire avaler la pilule. Avec les

pressions intenses, avec la bataille rangée que le Bloc Québécois et le gouvernement du Québec ont menée, en l'occurrence le ministre des Finances du Québec, nous avons gagné. Le gouvernement fédéral a, jusqu'à ce jour, renoncé à son projet insensé.

Le gouvernement fédéral n'en était pas à sa première offensive dans ce domaine. Une commission royale recommandait déjà la création d'un tel organisme en 1964. En 1979, on avait publié une ébauche de projet de loi et, en 1993, les premiers ministres provinciaux de l'Atlantique demandaient qu'on mette sur pied une telle commission. Un tel projet aurait entraîné un déplacement de l'activité financière vers Toronto au détriment de Montréal des courtiers, avocats, comptables, réseaux de contact, etc. De plus, cela aurait fait en sorte qu'un pilier fondamental du développement économique de Montréal et du Québec tout entier nous aurait échappé.

Même si le Bloc Québécois peut s'enorgueillir d'une grande victoire à ce sujet, il n'en demeure pas moins, qu'il doit constamment surveiller les agissements du gouvernement fédéral dans ce secteur. Les prétentions fédérales ne sont peut-être pas mortes.

En conséquence, le Bloc Québécois s'engage à défendre avec énergie le point de vue du Québec et à faire en sorte que :

- Le gouvernement fédéral ne revienne pas à la charge avec un tel projet d'instauration d'une Commission canadienne des valeurs mobilières.

Une politique dans le domaine des sciences et de la technologie

Le développement des sciences et de la technologie

L'importance des sciences et de la technologie pour le développement à moyen et à long terme d'une économie solide et diversifiée n'est plus à démontrer. Plusieurs nouveaux secteurs de haute technologie sont en plein essor et emploient des milliers de travailleurs qualifiés. De plus, le Canada et le Québec ont développé plusieurs champs d'expertise où la recherche et le développement sont primordiaux pour leur survie, notamment dans les produits pharmaceutiques, la biotechnologie et le domaine biomédical.

Les gouvernements ont un rôle fondamental à jouer dans le développement des sciences et de la technologie par leur financement, leurs incitatifs fiscaux et les infrastructures de recherche. Une politique de création d'emplois ne peut négliger ce domaine crucial pour le développement de notre économie. Le gouvernement fédéral doit démontrer une ferme volonté de s'impliquer de façon importante et continue dans les sciences et la technologie. Un important rôle de leadership lui incombe dans cet important secteur de développement économique et de création d'emplois. Le gouvernement fédéral doit donner l'exemple.

Un manque de propositions concrètes

En 1994, une des principales recommandations du Vérificateur général du Canada, dans son rapport sur les sciences et la technologie, était que « le Cabinet devra faire preuve de persévérance et de leadership. »

Certes, les efforts du ministre de l'Industrie et des Sciences, avec le dépôt de la stratégie fédérale dans le domaine des sciences et de la technologie au mois de mars 1996, peuvent sembler nobles. Toutefois, comme le stipulait le Vérificateur général, c'est la mise en place de cette stratégie qui en déterminera la véritable efficacité. Il faut beaucoup plus qu'un simple document intitulé *Les sciences et la technologie à l'aube du XXIe siècle.* Il faut des propositions concrètes et efficaces et non les voeux pieux contenus dans les propositions du gouvernement.

Une autre promesse reniée

Dans son *Livre rouge*, le gouvernement libéral promettait d'investir un milliard de dollars de plus en sciences et technologie pendant son mandat. Or, à son arrivée au pouvoir, le gouvernement fédéral dépensait 6 milliards de dollars dans ce domaine, 3 ans plus tard le budget était réduit à 5,5 milliards selon le *Bilan des réalisations* produit par le Parti libéral. Les libéraux n'ont pas investi un milliard de plus, mais ont plutôt appliqué des compressions contre-productives de plus d'un demi milliard.

Pourtant, le Canada a un sérieux retard en matière de recherche et de développement sur son territoire par rapport à ses principaux compétiteurs. Nos efforts en recherche et en développement nous plaçaient au 15e rang des pays de l'OCDE, avec un maigre 1,5% des dépenses de recherche et de développement par rapport à notre PIB. Les États-Unis, notre principal concurrent, consacrent 2,75 % de leur PIB à la recherche et au développement. Ce

retard continue d'accroître notre déficit d'innovation et met en péril le développement économique à long terme du Canada et du Québec.

Le gouvernement doit faire preuve d'un leadership ferme en proposant des recommandations innovatrices dans un secteur aussi important et fondamental pour le développement économique du Canada et du Québec.

La priorité aux sciences et à la technologie

Fondation canadienne pour l'Innovation

Le Bloc Québécois ne s'est pas opposé à la mise en place de la nouvelle *Fondation canadienne pour l'Innovation.* Toutefois, comme l'ont fait remarquer plusieurs chercheurs, la construction de laboratoires et d'équipements neufs semble peu utile si nos chercheurs n'ont pas de fonds pour la réalisation de leurs travaux. Or, les coupures contre-productives de 0,5 milliard dans le domaine de la science et de la technologie ont touché durement le financement de la recherche au Canada et au Québec. Si le gouvernement priorise le développement des infrastructures de recherche, il doit, dans la même mesure, augmenter le financement de la recherche.

Conseils subventionnaires

Les libéraux ont appliqué de fortes compressions dans les budgets des conseils subventionnaires, faisant passer leurs crédits de 958 millions de dollars en 1994-1995 à 867 millions en 1997-1998. Ces conseils au nombre de quatre, financent divers secteurs de recherche, notamment dans le domaine médical. Ces compressions contre-productives ont déjà eu leurs effets néfastes sur le financement de la recherche universitaire. Nombreux chercheurs au pays reconnaissent que ces réduction ont nui considérablement à la recherche fondamentale au Canada et au Québec.

Ces réductions, vigoureusement dénoncées par le Bloc Québécois, peuvent être qualifiées d'irresponsables et de contre-productives à moyen et à long terme. Par exemple, la baisse du financement au Conseil de recherche médicale a déjà des répercussions sur la recherche médicale au pays, plusieurs chercheurs se plaignant du manque de financement dans un domaine aussi crucial. Depuis 1990, le Canada est le seul pays du G-7 à avoir diminué les crédits de la recherche biomédicale, un domaine hautement compétitif.

Le gouvernement doit augmenter le financement de la recherche au pays. Faire autrement minerait la compétitivité du Canada et du Québec dans des domaines d'avenir qui ont des retombées importantes pour le développement de notre économie.

Le rétablissement du financement

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Le rétablissement du financement des conseils subventionnaires au niveau de 1993.
- À la suite du rétablissement du niveau de 1993, une augmentation de 10 % annuellement du budget des conseils subventionnaires avec un plafonnement lorsque le Canada aura atteint la moyenne de 2,75 % du PIB en recherche et développement.

Mesures fiscales : Des mesures créatrices d'emplois

Crédit d'impôt fédéral pour la recherche et le développement

Resserrement

Au mois de novembre 1996, l'Opposition officielle présentait une série de recommandations sur la fiscalité des entreprises, des recommandations axées sur la création d'emplois. Dans ce document intitulé *Dépenses fiscales corporatives au Canada - Analyse critique et recommandations*, le Bloc Québécois recommandait de revoir les règles d'admissibilité aux crédits de recherche et de développement. L'aide devrait viser les salaires en recherche et développement plutôt que l'acquisition de biens, ceci afin de susciter la création d'emplois de qualité, d'augmenter les débouchés des jeunes chercheurs nouvellement formés et de favoriser le développement des technologies de pointe. De plus, un mécanisme inspiré du système américain devrait également être étudié par le gouvernement afin de ne pas octroyer de crédit pour les dépenses de recherche et développement qu'une firme aurait de toute façon effectuées.

Mieux cibler la recherche et le développement

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- La révision du crédit d'impôt pour la recherche et le développement afin que cette aide fiscale vise principalement les salaires plutôt que l'acquisition de biens.
- La révision de ce crédit pour instaurer un mécanisme similaire à celui des États-Unis, où l'on s'assure de financer la recherche nécessitant une aide gouvernementale et qui n'aurait pas été réalisée sans cette aide.

Équité pour le Québec

Dans ce même document, nous demandions aussi au gouvernement fédéral de cesser immédiatement de réduire son crédit de recherche et de développement aux entreprises québécoises profitant d'un crédit équivalent au niveau provincial, puisque le gouvernement fédéral ne pénalise pas la super-déduction qu'accorde l'Ontario pour le même type de dépenses. Il s'agit d'une injustice fiscale , qui pénalise uniquement les entreprises oeuvrant au Québec et nuit à la recherche et au développement dans des secteurs clés de l'économie québécoise.

Un traitement équivalent pour le Québec

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Un traitement équivalent à la super-déduction de l'Ontario pour le crédit d'impôt à la recherche et au développement pour les entreprises du Québec.

Des dépenses équitables : un juste rétablissement

Dépenses en sciences et en technologie

Le Bloc Québécois a toujours dénoncé l'iniquité flagrante à l'égard de la répartition des dépenses du gouvernement fédéral en sciences et en technologie, iniquité qui perdure depuis des années et qui coûte cher au Québec en emplois de qualité et en développement économique à moyen et à long terme. Le gouvernement libéral n'a jamais voulu s'attaquer à ce problème structurel important, préférant se réfugier derrière des excuses inacceptables pour les Québécoises et les Québécois.

De 1986-1987 à 1994-1995, les dépenses fédérales au titre des sciences et de la technologie se sont élevées à 30,94 milliards de dollars. Pour cette période, le Québec a reçu seulement 19,1 % de ce montant total, soit 5,91 milliards. Pour 1994-1995, la situation s'est légèrement améliorée par rapport à 1992-1993 passant de 20,2 % à 22,1 %, mais il s'agit tout de même d'un manque à gagner de 130 millions par rapport au poids démographique du Québec pour 1994-95. L'argument du gouvernement sur la Région de la Capitale nationale ne tient pas puisque dans cette région, la partie québécoise n'a reçu que 215 millions des dépenses en 1994-1995 sur 1,69 milliard, soit un maigre 12,8 % des dépenses totales.

Un rétablissement est nécessaire

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Que les dépenses en sciences et en technologie du gouvernement fédéral soient rétablies de façon équitable pour le Québec, en fonction de son poids démographique.

L'industrie pharmaceutique et la biotechnologie

La situation de l'industrie pharmaceutique

Sur les 16 646 emplois directs au Canada qui dépendent de **l'industrie pharmaceutique novatrice**, 50 % se retrouvent en Ontario et 37 % au Québec. De ce nombre, plus de 6 000 emplois dépendent de l'industrie pharmaceutique dans la grande région de Montréal enregistrant 2,5 milliards de dollars (1991) d'expéditions, soit 45 % du total canadien.

L'industrie pharmaceutique novatrice a investi plus de **624 millions de dollars en R&D** en 1994, dont 132 millions dans la recherche fondamentale. Ces investissements représentent 12,5 % du chiffre d'affaires des entreprises. Ces investissements ont augmenté annuellement de plus de 20 % entre 1988 et 1995. Le quart de ces dépenses est versé directement aux universités et aux hôpitaux. Le **Québec et l'Ontario** sont les principaux bénéficiaires de ces investissements recevant plus de **90 % des fonds investis au Canada**.

La biotechnologie

Cette nouvelle industrie est en pleine expansion depuis quelques années, surtout au Québec. En effet, selon une étude de la firme Ernst and Young, le Québec se classerait au 10e rang des centres biotechnologiques en Amérique du Nord. De 1994 à 1997, le nombre de sociétés de biotechnologie a plus que triplé, passant de 25 à 89. Ce sont toutes des entreprises de pointe qui emploient des milliers de personnes au Québec.

La protection des brevets pharmaceutiques

Pour l'industrie pharmaceutique novatrice et le secteur de la biotechnologie, la protection de leurs brevets est essentiel pour leur développement et leur expansion. À la suite des accords de l'Uruguay Round et de l'ALENA, le Canada a été obligé de se conformer à de nouvelles normes internationales sur la protection des brevets. Ces accords ont eu pour effet d'accroître la protection réelle des fabricants de produits pharmaceutiques en leur permettant de jouir de la même protection accordée aux autres titulaires de brevets.

Actuellement, la durée des brevets pharmaceutiques est de 20 ans. Avant de commercialiser leur propre version du médicament, les compagnies génériques doivent attendre l'expiration complète du brevet. Toutefois, c'est la **durée effective** du brevet qu'il faut surtout analyser, c'est-à-dire le nombre d'années entre le moment où le fabricant commercialise son produit et l'expiration du brevet. En effet, un nouveau médicament doit passer par diverses étapes avant de se retrouver sur le marché (découverte, tests sur les animaux, tests sur les humains, homologation gouvernementale, etc.). Toutes ces étapes contribuent à réduire le nombre d'années de protection d'un médicament commercialisé. Ces différentes étapes peuvent prendre jusqu'à 10 ans pour se réaliser réduisant la durée effective du brevet à 10 ans.

Cette durée effective de 10 ans est inférieure à la plupart plus de nos principaux concurrents. Le États-Unis auraient une protection effective de 14 ans, la France de 17 ans et le Japon de 15 ans. Pour permettre à notre industrie d'être compétitive et surtout de prendre de l'expansion, nous

devons harmoniser nos normes en matière de brevets pharmaceutiques avec celles de nos principaux concurrents.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il révise la *Loi sur les brevets* pour harmoniser les normes canadiennes en matière de brevets pharmaceutiques avec celles de nos principaux concurrents, s'assurant ainsi d'une durée effective de 15 ans.

L'aérospatiale et la reconversion militaire

Des fonds insuffisants

Dans son budget de 1996, le gouvernement a annoncé la création d'un fonds d'innovation technologique, intitulé *Partenariat technologique Canada*, où il investira 150 millions$ en 1996-97 et 250 millions $ en 1997-98. Ce fonds servira à préserver des emplois dans le secteur de l'aérospatiale. Bien que saluée par le Bloc Québécois, cette initiative ne remplace pas complètement l'ancien programme de PPIMD, un programme destiné à aider à la reconversion de l'industrie militaire.

La non reconduction du PPIMD a fortement touché les industries militaires du Québec **où plus de 18 000 emplois ont été perdus dans ce domaine depuis 10 ans**. Si les libéraux avaient rempli leurs promesses immédiatement après leur élection de réserver des fonds à la reconversion à l'intérieur du PPIMD de nombreux emplois de qualité auraient été sauvés dans la région de Montréal.

Des milliers d'emplois à sauver

Selon le Groupe de recherche sur l'industrie militaire (GRIM), le Québec pourrait perdre quelque 9 000 emplois d'ici 5 ans, sans aide à la reconversion. La vaste majorité de ces emplois étant dans la région de Montréal. Comme le demandait le Bloc Québécois, le gouvernement doit prévoir une enveloppe spécifique pour la reconversion militaire dans son programme *Partenariat technologique Canada*.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral:

- Une enveloppe dédiée de 55 millions de dollars pour la reconversion militaire à même le programme de *Partenariat technologique Canada*, notamment pour le financement de recherche et développement et la réalisation d'études de marché.

Un fonds stratégique d'investissement, de relance et de développement pour les infrastructures de transport au Québec

Le bilan du fédéral dans le domaine des transports : de l'abandon au « pelletage »

Des politiques fédérales désastreuses

Dans tous les domaines du transport de compétence fédérale, un constat généralisé ressort : les politiques du fédéral sont désastreuses pour le Québec, et l'industrie ferroviaire est en déclin, laissant à l'abandon des milliers de kilomètres du réseau québécois.

Le transport aérien connaît des difficultés depuis plusieurs années et les erreurs du passé ont des conséquences réelles sur la survie des aéroports de Dorval et de Mirabel. Des aéroports régionaux, que le gouvernement fédéral veut abandonner, sont en mauvais état. Une politique maritime du fédéral où le gouvernement fédéral veut refiler maintenant les ports non rentables aux municipalités sans leur octroyer les fonds suffisants.

Bref, un bilan historique et contemporain peu reluisant qui a laissé des marques profondes sur l'économie du Québec. Une économie où les systèmes de transport et leur intermodalité sont cruciaux pour le développement économique des grands centres urbains et des régions du Québec. Le gouvernement fédéral doit payer pour ses erreurs du passé. Il doit collaborer afin de réparer son gâchis monumental !

Le transport ferroviaire : des compensations nécessaires

Un secteur en déclin

Les emplois dans l'industrie ferroviaire au Québec sont en chute libre depuis 15 ans. Quelques 15 000 emplois ont été perdus dans ce secteur, soit près de la moitié des effectifs. Les interventions du gouvernement fédéral ne sont pas étrangères à cette perte de vitesse. Le fédéral a tout fait pour favoriser le transport ferroviaire dans l'Ouest canadien au détriment du Québec.

En effet, Ottawa a investi massivement dans les infrastructures de l'Ouest tout en soutenant le transport de céréales à coups de centaines de millions de dollars (6,6 milliards au cours des 15 dernières années, simplement pour la remise en état des voies ferrées déficitaires et pour dédommager les compagnies ferroviaires qui les exploitent).

Par ailleurs, Ottawa a laissé le réseau québécois se détériorer et tomber en désuétude. Entre 1983 et 1992, les compagnies ferroviaires, aidées par le gouvernement fédéral, ont dépensé 16,5 milliards de dollars dans un vaste programme d'investissements ferroviaires au Canada. Le Québec n'a reçu que la minime somme de 1,4 milliard, soit un maigre 8,5 % de l'ensemble canadien.

Le gouvernement fédéral doit intervenir
Est-il utile de rappeler que le Québec n'a reçu, à ce jour, aucune compensation pour les embranchements ferroviaires abandonnés ? Or, le réseau ferroviaire québécois est passé de 9 000 kilomètres en 1986 à 6 489 kilomètres en 1994, une diminution de 28 %. Pendant ce temps, 90 % du réseau ferroviaire de l'Ouest a été soustrait, grâce au fédéral, au processus d'abandon de voies ferrées, en vertu de la *Loi nationale sur le transport*. Le fédéral doit réaliser des investissements qui relanceront l'industrie ferroviaire au Québec.

Un réseau à remettre en état
Plus de 1 160 kilomètres de voies au Québec ferroviaires devraient être remises en état. Les coûts évalués pour leur remise en état sont de 9 500 $ par année par kilomètre, pendant 3 années. Ainsi, un financement de 6,7 millions de dollars par année sur une période de 3 ans, (soit un montant total de 33,5 millions), serait suffisant pour remettre en état une partie du réseau ferroviaire et permettre la relance de cette industrie.

Le transport aérien : des investissements pour le développement

Le dossier des aéroports de Montréal

Le désastre du gouvernement fédéral
S'il est un dossier qui illustre bien l'inefficacité et l'effet dévastateur de l'intervention fédérale en terre québécoise, c'est bien celui du dossier des aéroports de Montréal. En 1969, sans consultation, le gouvernement fédéral décide unilatéralement de procéder à la plus importante expropriation jamais opérée au pays, soit 88 000 acres de terres dans le secteur de Sainte-Scholastique pour y établir un nouvel aéroport international. Vingt-huit ans plus tard, nous savons aujourd'hui que 5 000 acres d'expropriation auraient suffi aux besoins de l'aéroport. Le fédéral prévoyait que 30 millions de voyageurs transiteraient par cet aéroport en 1990. Aujourd'hui, les deux aéroports de Montréal, ensemble, accueillent 8,3 millions de passagers par an.

Le fédéral disait, lors de la construction de Mirabel, vouloir faire du Grand Montréal la porte d'entrée du trafic aérien dans le nord-est américain. Pourtant, quelques années plus tard, il octroyait aux sept plus grands transporteurs européens des permis d'atterrissage à Toronto. En raison principalement de cette simple décision fédérale, Montréal n'est jamais devenue la porte d'entrée du trafic aérien européen dans le nord-est américain.

Nous connaissons maintenant l'effet néfaste créé par la cohabitation des deux aéroports et des problèmes d'interconnexion qui en découlent.

Le déclin de Montréal comme plaque tournante
Il y a vingt ans, l'aéroport de Montréal attirait presque autant de voyageurs que celui de Toronto, alors qu'en 1995, Dorval et Mirabel passaient au troisième rang avec 8,3 millions de passagers par année, derrière Toronto (20,9 millions de passagers) et Vancouver (11,1 millions de

passagers). Des 53 pays qui avaient des droits d'accès à Montréal en 1991, seulement 17 les ont exercés.

Toujours sans consultation publique, Aéroports de Montréal (ADM) a annoncé en février 1996 le transfert des vols internationaux de Mirabel à Dorval. Cette décision ferme la boucle des mauvaises décisions et des « erreurs du fédéral », comme dirait l'ex-ministre André Ouellet, dans le dossier des aéroports de Montréal. Entre-temps, cependant, un tort irréparable aura été fait au volume du transport aérien à Montréal, des centaines de millions de dollars venant des contribuables ont été perdus dans l'aventure et plus de 10 000 expropriés ont été affectés. Le fédéral n'aura réussi qu'à faire perdre à Montréal sa place de plaque tournante aérienne, au profit de Toronto.

Pour un gouvernement fédéral responsable de ses actes

Récemment, le gouvernement fédéral a investi des centaines de millions de dollars à l'aéroport Pearson de Toronto. Or, à la suite de son gâchis monumental dans le dossier des aéroports de Montréal, il n'est plus question que le gouvernement se défile. Il doit investir pour le développement des aéroports de Montréal pour permettre la survie à long terme de l'aéroport Mirabel. Ottawa a le devoir d'investir après avoir participé durant des années à l'imbroglio dans lequel Dorval et Mirabel ont été plongés.

Des investissements pour la relance

Il est clair que le fédéral ne peut se laver les mains d'un tel gâchis. Il doit investir dans les aéroports de Montréal pour permettre aux gestionnaires de relancer le transport aérien dans la région de Montréal. Le modèle de l'effort de concertation entre les trois paliers de gouvernement qui a permis la relance de l'est de Montréal pourrait être retenu. Le tout pourrait être coordonné par la *Commission mixte sur l'avenir de Mirabel.* Ainsi, un investissement de 250 millions de dollars du fédéral serait une somme minimale pour compenser les dommages et les pertes entraînés par les mauvaises décisions du gouvernement fédéral.

Les aéroports régionaux : exiger des aéroports en bon état

À la suite du dépôt de la *Politique nationale des aéroports* en juillet 1994, le gouvernement fédéral s'est engagé dans un processus de dessaisissement des aéroports locaux et régionaux. La cession de nombreux aéroports régionaux traîne en longueur parce que le gouvernement fédéral refuse de remettre ces aéroports en bon état et tente d'imposer des frais inacceptables aux municipalités et aux régions. Le Bloc Québécois a sans cesse les sommes nécessaires et suffisantes à la réfection de ces aéroports.

Le transport maritime : des fonds insuffisants

Une politique maritime néfaste

La politique maritime du gouvernement fédéral nuit considérablement à la mise en valeur de notre immense potentiel qu'est le fleuve Saint-Laurent. La *Politique maritime nationale,* déposée en décembre 1995 par le gouvernement fédéral, constitue ni plus ni moins qu'un constat d'échec de l'intervention fédérale dans ce secteur depuis plus de 20 ans. Il est clair que son intervention a conduit à une « surbureaucratisation » coûteuse et à une gestion inefficace.

Les nouveaux propriétaires et gestionnaires des ports délaissés n'ont pas à être pénalisés. Ils doivent avoir accès à des installations laissées dans un état acceptable. Une enveloppe budgétaire de 137 millions $ a déjà été prévue à cette fin par le gouvernement fédéral, mais sa répartition se fait en fonction du premier arrivé, premier servi et on ne sait pas ce qui arrivera aux ports qui solliciteront des fonds quand l'enveloppe sera vide.

Les fonds nécessaires et suffisants

Sur 37 ports transférés par le gouvernement fédéral, 14 sont situés au Québec. Le Québec devait donc recevoir un financement approximatif de 52 millions de dollars des sommes actuellement consacrées à la réfection. Toutefois, cette somme est nettement inférieure au montant réel dont ont besoin les ports du Québec pour les travaux d'entretien, les dépenses d'immobilisations et l'épongement du déficit laissé par le fédéral. On évalue approximativement les travaux d'entretien pour les 10 prochaines années à plus de 100 millions de dollars, les dépenses d'immobilisations à plus de 40 millions de dollars et l'épongement des déficits à 20 millions de dollars. Ce faisant, on constate un manque à gagner pour une juste compensation de plus de 100 millions de dollars par rapport aux sommes que veut présentement avancer le gouvernement fédéral.

Le fédéral doit corriger les erreurs du passé

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- La mise sur pied d'un fonds stratégique d'investissement, de relance et de développement du transport, géré par les intervenants du milieu, de 400 millions de dollars sur 3 ans pour la relance et le développement du transport ferroviaire, aérien et maritime au Québec.

RESSOURCES NATURELLES

Un secteur important pour l'économie québécoise

L'exploitation et la transformation des ressources naturelles représentent un élément de premier ordre dans le développement économique de plusieurs régions québécoises et constituent la

principale source de nos exportations. Les industries forestière, minière et énergétique comptent pour 30 milliards de dollars de livraisons annuelles. Plus de 140 000 emplois dépendent directement de ce secteur dans les différentes régions du Québec.

Les mines et les forêts

L'ingérence du fédéral

Les secteurs des mines et des forêts sont de compétence constitutionnelle exclusive aux provinces, tandis qu'une partie du domaine de l'énergie relève du gouvernement fédéral en raison de son implication interprovinciale. Au fil des ans, le gouvernement fédéral a abusé de son pouvoir de dépenser pour intervenir dans les mines et les forêts. Dans une perspective québécoise, ses interventions en la matière ne furent guère brillantes. En 1995-1996, le fédéral a consacré plus de 1,2 milliard de dollars aux secteurs des ressources naturelles et de l'énergie. De cette somme, à peine 83,4 millions de dollars sont revenus au Québec, soit un maigre 7 % des dépenses. Pourtant, le Québec totalise 20 % des expéditions minérales canadiennes (excluant les combustibles), 23 % des livraisons canadiennes de bois et 31 % des livraisons canadiennes de l'industrie des pâtes et papiers.

Le retrait du fédéral

Devant ces réalisation gênantes, le gouvernement fédéral a annoncé, en février 1996, lors du Discours du Trône : « Le retrait du fédéral du domaine de la formation professionnelle, des forêts, des mines et des loisirs. » Cependant, faisant volte-face et reniant la promesse du Discours du Trône, la ministre des Ressources naturelles déclarait que le retrait du fédéral du domaine des forêts et des mines ne serait que partiel, et que le fédéral continuerait d'y jouer un rôle.

Le respect de ses engagements

Le Bloc Québécois exigera que le gouvernement fédéral :

- Respecte sa promesse du Discours du Trône et se retire complètement du domaine des mines et des forêts en respectant ses engagements financiers déjà conclus.

Le domaine de l'énergie

Des interventions peu reluisantes

Les interventions du gouvernement fédéral dans le domaine de l'énergie n'ont guère été plus reluisantes. Il s'agit simplement de se remémorer l'instauration de la ligne BORDEN dans les années soixante, qui a littéralement tué l'industrie pétrochimique de l'Est de Montréal. Puis, l'engloutissement de milliards de dollars pour construire le réseau des centrales nucléaires en Ontario et la plate-forme Hibernia à Terre-Neuve, pendant que le gouvernement québécois finançait lui-même ses complexes hydro-électriques.

Récemment, le gouvernement fédéral s'est retrouvé avec quelques dossiers forts importants pour le développement économique du Québec dans le domaine de l'énergie : le tracé du gazoduc pour le gaz naturel extra-côtier de la Nouvelle-Écosse et l'interdiction des produits à base de manganèse dans le raffinage du pétrole.

Le tracé du gazoduc pour le gaz naturel extra-côtier de la Nouvelle-Écosse
D'ici quelques mois, l'Office national de l'énergie se prononcera sur le tracé du gazoduc qui acheminera le gaz naturel du nouveau gisement découvert autour de l'Île au Sable, au large de la Nouvelle-Écosse. Ce tracé doit passer par le Québec et non par les États-Unis.

Des entreprises du Québec ont l'expertise nécessaire pour réaliser cet important projet, qui pourrait faire du Québec un centre de premier plan de distribution de gaz naturel.

L'interdiction des produits à base de manganèse (MMT) dans le raffinage du pétrole
Le gouvernement libéral a adopté une loi interdisant les produits à base de manganèse (MMT) comme additifs à l'essence. Ce bannissement contrevient aux règles de l'ALÉNA, puisqu'aucune défense basée sur des raisons de santé ou environnementales n'est possible sans données scientifiques claires. En effet, aucune étude concluante ne démontre que l'utilisation du MMT est néfaste pour la santé et l'environnement. Le ministre de l'Environnement n'a même pas pu prouver que l'additif endommageait les systèmes de contrôle de pollution des voitures, la raison qu'il invoquait pour justifier son projet de loi.

Le manque de vision et de planification du gouvernement risque de toucher durement de ce qui reste des raffineries de l'Est de Montréal en augmentant leurs coûts de production. De plus, le gouvernement était conscient qu'il s'exposait à des poursuites de plusieurs centaines de millions de dollars en vertu de l'ALÉNA. Malgré les avertissements répétés par le Bloc Québécois, les libéraux sont allés de l'avant et se retrouvent maintenant avec une poursuite de 345 millions de dollars par une compagnie américaine.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :
- Qu'il continue d'appuyer le territoire du Québec comme tracé potentiel du gazoduc pour le gaz naturel extra-côtier de la Nouvelle-Écosse.
- Qu'il abroge les dispositions interdisant les produits à base de manganèse (MMT) comme additifs à l'essence.

Le domaine des pêches

Une industrie de première importance au Québec
L'industrie des pêches est essentielle au développement économique de trois régions côtières du Québec. En 1991, deux emplois sur trois aux Îles-de-la-Madeleine, un emploi sur six en Gaspésie, et un sur dix sur la Côte-Nord provenaient du secteur des pêches.

Le fiasco du gouvernement fédéral

De 1922 à 1982, Ottawa a laissé au Québec l'entière responsabilité de la gestion de ce secteur. En 1982, le fédéral lui a retiré cette compétence, prétextant qu'il serait plus facile de protéger les ressources du Canada atlantique à partir d'Ottawa. La venue d'Ottawa dans le domaine des pêches a été un véritable fiasco où la gestion à courte vue a prédominé. En effet, l'absence de prévisions cohérentes a mené à la surcapacité de capture généralisée qui est à l'origine du moratoire sur la pêche à la morue.

Les résultats désastreux du gouvernement fédéral démontrent toute la pertinence de rendre au Québec la responsabilité du domaine des pêches. L'incompétence notoire du gouvernement dans la gestion de cette importante ressource a privé des milliers de pêcheurs de leur gagne-pain.

La gestion des pêches et le budget qui y est rattaché doivent de nouveau être remis entre les mains des Québécois. L'actuel partage des compétences est incohérent. En effet, comment Québec peut-il gérer efficacement les infrastructures de capture et de transformation alors que l'accès à la ressource est déterminé par Ottawa?

Des années difficiles pour les pêcheurs québécois

Ces dernières années, les pêcheurs et les travailleurs d'usine du Québec ont traversé une période extrêmement difficile : saisons de pêche écourtées, moratoires sur les captures de certaines espèces, usines de transformation fonctionnant au ralenti, etc. Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant de constater que, depuis 1987, le nombre de pêcheurs et la taille des flottilles québécoises ne cessent de chuter.

Lorsqu'il a décrété un moratoire sur la pêche aux poissons de fond, le gouvernement fédéral a mis en place une *Stratégie du poisson de fond.* Ce programme sans lendemain du gouvernement libéral se limite à donner des compensations financières aux pêcheurs et aux travailleurs d'usines de transformation. Il ne règle aucun des problèmes structurels qui affligent l'industrie des pêches. Or, ce programme prend fin en 1998 et le fédéral n'a malheureusement pas réussi à trouver des alternatives crédibles pour les pêcheurs. Son programme est un échec complet en ce qui a trait à la réduction du nombre de pêcheurs et à leur réorientation dans d'autres domaines. Par ailleurs, la conditions financières des pêcheurs sans emploi n'a toujours pas changé et il est impensable de mettre fin à ce programme pour les quelques 4 000 Québécois qui en dépendent.

Un programme toujours essentiel

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- La reconduction de la *Stratégie du poisson de fond* qui vient à échéance en mai 1998.
- La mise sur pied de nouvelles initiatives pour la diversification économique des régions durement touchées par la crise dans le secteur des pêches.

Agriculture et agroalimentaire

Un bilan peu reluisant

Dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le bilan du gouvernement libéral est peu reluisant. On peut dégager trois tendances dans l'action du gouvernement fédéral. Premièrement, les libéraux ne défendent nullement les intérêts des agriculteurs québécois lorsqu'ils sont en jeu. Deuxièmement, le Québec continue de ne pas recevoir sa juste part des dépenses fédérales en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. Troisièmement, en plus de ne pas recevoir sa juste part, le gouvernement fédéral ne cesse de couper dans les budgets et services consacrés à ce domaine.

Les intérêts des agriculteurs québécois sont bafoués

Un gouvernement indifférent aux demandes des agriculteurs québécois

Les libéraux ne défendent nullement les intérêts des agriculteurs québécois lorsqu'ils sont en jeu. On l'a vu dans différents dossiers. Rappelons, entre autres, la question du lait cru où le gouvernement fédéral a cherché à imposer au Québec une norme qu'il ne souhaitait pas et que la population n'avait jamais demandé. Si les modifications proposées par le ministre de la Santé avaient été adoptées, cela aurait signifié la mort de l'industrie du fromage au lait cru au Québec et au Canada.

Quand il est temps de prendre en considération les intérêts des agriculteurs et du secteur agroalimentaire québécois ; ces derniers sont toujours défendus par le Bloc Québécois et jamais par le gouvernement fédéral.

La politique à long terme pour les produits soumis à la gestion de l'offre

Les producteurs agricoles de lait, d'oeufs et de volaille sont soumis à la gestion de l'offre qui leur procure des débouchés sûrs, un revenu décent, en plus de fournir des prix adéquats aux consommateurs. Aussi, dans le contexte où le Canada entamera dans les prochaines années des négociations multilatérales dans le domaine agricole, il est nécessaire, pour nos agriculteurs, de connaître de quoi l'avenir sera fait. D'autant plus que, même avec un jugement de l'ALÉNA favorable à la position canadienne au chapitre de la tarification des oeufs, du lait et de la volaille, les États-Unis continuent de vouloir faire disparaître notre système de gestion de l'offre pour ainsi obtenir un plus grand accès à notre marché.

En ce sens, il est urgent que le gouvernement fédéral prenne position envers les agriculteurs et appuie la gestion de l'offre. Cet appui doit se concrétiser sous la forme d'une politique à long terme pour les produits soumis à la gestion de l'offre (lait, oeufs, volailles). À cet égard, dans le cadre de cette politique à long terme, la participation aux choix des objectifs ainsi qu'à celui des moyens de les atteindre doit nécessairement permettre la participation de l'industrie et des gens du milieu agricole. Cette politique doit être faite pour et par les producteurs soumis à la gestion de l'offre.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral:

- Qu'il mette en place une politique à long terme pour tous les produits soumis à la gestion de l'offre (lait, oeufs, volaille).
- Que cette politique stipule l'attachement et le rôle du gouvernement envers la gestion de l'offre.
- Que cette politique soit le fruit d'une étroite collaboration entre les gens du milieu et les différents paliers de gouvernement et non pas seulement des décisions du seul gouvernement fédéral.
- Qu'il reste ferme vis-à-vis des États-Unis et qu'il défende nos producteurs de lait, d'oeufs et de volaille contre toute attaque américaine à ce chapitre.

La politique laitière à long terme

L'industrie laitière représente une part très importante des activités agricoles du Québec, et sa progression repose entre autres sur les attitudes des consommateurs ainsi que sur la définition de règles claires au chapitre du cadre la régissant. En 1995, le gouvernement libéral annonçait une diminution de 30% de la subvention destinée à la consommation laitière et ce, sur une période de deux ans. L'année suivante, ce même gouvernement allait plus loin encore en éliminant cette subvention sur une période de 5 ans. Cela équivaudra à une perte de 107 millions de dollars pour le Québec.

Pour aider l'industrie laitière à s'adapter au marché et à ces nouvelles règles du jeu, celle-ci doit pouvoir bénéficier d'une période de temps adéquate. C'est dans cette optique qu'elle a récemment demandé au gouvernement fédéral de reporter de six mois l'entrée en vigueur de la prochaine coupure du subside laitier. Le gouvernement fédéral a jusqu'à maintenant refusé d'accéder à cette demande des producteurs laitiers québécois et canadiens. Il n'est donc pas étonnant de constater que ces derniers se demandent avec raison si le gouvernement fédéral appuie le système de gestion de l'offre et s'il veut les faire participer à la définition d'une politique laitière à long terme.

Dans le cadre de cette politique, le Bloc Québécois s'engage:

- À faire reporter la prochaine coupure du subside laitier du premier août 1997 au premier février 1998.

La part du Québec dans les dépenses du gouvernement fédéral

Un manque à gagner de dizaines de millions

Selon les données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le Québec ne reçoit pas sa juste part des dépenses fédérales en matière d'agriculture. Ainsi, pour

l'année budgétaire 1994-1995, soit pendant le règne libéral actuel, les dépenses fédérales en matière d'agroalimentaire ne représentaient que 10% de l'ensemble canadien. Pourtant, la part du Québec en matière agricole s'élevait à 16,4% pour cette même année. Le manque à gagner pour le Québec pour cette année est donc de l'ordre de 201 millions de dollars pour les dépenses fédérales dans le secteur de l'agroalimentaire. Toujours pour l'année budgétaire 1994-1995, on constate que le poids du Québec en matière d'agriculture, avec en plus celui du secteur de la transformation, représentent 21,4 % de l'ensemble canadien. Le manque à gagner pour le Québec pour l'année budgétaire 1994-1995, si on tient compte en plus du secteur de la transformation, s'élève donc à 356 millions de dollars. On le voit bien, les contribuables Québécois n'en ont pas pour leur argent.

Les coupures dans les services aux agriculteurs

Le gouvernement fédéral ne cesse de couper dans les budgets et les services aux agriculteurs québécois. Le gouvernement fédéral a annoncé lors du budget de 1996 l'élimination complète des subventions à la production laitière d'ici 1997. Cela équivaudra à une perte de 107 millions de dollars pour le Québec. En plus de ne pas obtenir notre juste part des dépenses fédérales en matière d'agriculture et d'agro-alimentaire, le fédéral vient couper le tiers de celles-ci. En 1995, lors de l'abolition de la subvention du Nid-de-Corbeau, le gouvernement a accordé pour 3 milliards de dollars de mesures compensatoires pour les fermiers de l'Ouest, tandis que pour l'abolition de la subvention à l'industrie laitière, aucune mesure compensatoire n'a été prévue. Nous nous retrouvons donc encore une fois devant un système de deux poids, deux mesures où le Québec y perd au change.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral:

- La juste part du Québec des dépenses du gouvernement fédéral en matière d'agriculture.

La politique de recouvrement des coûts du gouvernement fédéral

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement libéral refile de plus en plus la facture touchant l'inspection des aliments au secteur agroalimentaire québécois et canadien. Pourtant, en imposant des coûts à gauche et à droite comme il le fait, le gouvernement libéral oublie que ce sont toujours les agriculteurs qui paient pour ces services et que la facture ne cesse de s'accumuler. Ainsi, comment la capacité des agriculteurs à demeurer compétitif peut-elle ne pas être affectée quand, dans le budget des dépenses 1996-1997 du ministère de l'Agriculture, on prévoit l'imposition de frais de recouvrement des coûts dans pas moins de 42 secteurs au cours des 3 prochaines années? Mais encore, pour l'année fiscale 1995-1996 le ministère de l'Agriculture a perçu auprès des agriculteurs québécois et canadiens près de 117 millions de dollars avec sa politique de recouvrement des coûts et cela ne fera que s'aggraver cette année avec les nouveaux frais d'imposition de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Le Bloc Québécois s'engage donc:

- À faire réviser la politique de recouvrement des coûts du gouvernement fédéral pour qu'on puisse en évaluer l'impact financier sur les agriculteurs et pour que l'on s'assure que ceux-ci resteront compétitifs avec leurs concurrents étrangers.

Le volet agricole du « plan vert »

Lors du dernier budget, les libéraux n'ont pas reconduit le seul programme où le gouvernement fédéral injectait de l'argent en agroenvironnement. En effet, le volet agricole du plan vert s'est terminé le 31 mars dernier et rien ne lui a succédé. Une des conséquences de cette réduction est qu'il n'y aura aucun nouveau club-conseil qui sera créé. La demande est très forte dans le milieu agricole pour les clubs-conseil car ils permettent aux producteurs agricoles de prendre le virage technologique et ce principalement dans le domaine de la protection de l'environnement. Créé il y a trois ans, le volet agricole du plan vert prévoyait des investissements fédéraux de 17,4 millions de dollars sur quatre ans.

Le Bloc Québécois s'engage:

- À faire en sorte que le gouvernement fédéral remette en place le financement du volet agricole du plan vert qui est le seul programme de recherche et de développement et de transfert de connaissances qui permette aux producteurs agricoles de prendre le virage technologique et environnemental.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, LE REDRESSEMENT DE LA MÉTROPOLE ET L'AFFIRMATION DE LA CAPITALE

Le développement régional

Le Bureau fédéral de développement régional du Québec

Le fédéral a créé le Bureau fédéral de développement régional du Québec (BFDR (Q)) et s'en sert pour intervenir directement en matière de développement régional au Québec. Ce faisant, il court-circuite l'Entente de développement économique régional (EDER), évite de respecter les désirs du Québec, crée de la confusion auprès des intervenants et dédouble les programmes provinciaux. Presque 90 % des activités du BFDR (Q) dédoublent celles du Québec, les pertes causées par ces chevauchements sont estimées à 20,7 millions de dollars.

Stratégie de contournement depuis le retour au pouvoir des libéraux

ANNÉES	EDER		HORS EDER	
	(Millions $)	(%)	(Millions $)	(%)
1992-1993	92	62	56	38
1993-1994	100	62	61	38
1994-1995	83	52	76	48
1995-1996	61	33	122	67

Depuis le retour au pouvoir des libéraux, il est de plus en plus clair que le gouvernement fédéral perçoit le développement régional comme un outil lui permettant d'être visible et de se faire du capital politique, et cela, aux dépens de l'efficacité et de la rationalisation des programmes.

Des outils d'intervention directe

En 1995, le gouvernement fédéral a procédé à la fusion des comités d'aide au développement des collectivités (CADC) et des centres d'aide aux entreprises (CAE), pour en faire des sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). Cette fusion visait à renforcer les actions fédérales et à transférer la responsabilité du ministère du Développement des ressources humaines au BFDR (Q).

Aujourd'hui, plus de 53 SADC relèvent du BFDR (Q) et interviennent directement auprès des organismes municipaux et des partenaires privés. Les SADC ont été créées afin de permettre au

fédéral d'intervenir directement dans les régions dites problématiques, c'est-à-dire à haut taux de chômage et en majorité rurales ou semi-rurales.

Malgré le fait que les ressources peuvent sembler limitées, le type de fonctionnement privilégié par les SADC, soit une table ronde à laquelle siègent une trentaine d'intervenants de tous les secteurs, en fait un outil d'intervention politique extrêmement efficace. Les SADC se trouvent en concurrence avec et dédoublent de façon évidente les corporations de développement économique (CDE), des organismes subventionnés par le gouvernement du Québec.

Deux nouveaux dédoublements

Parallèlement aux SADC, le gouvernement fédéral y allait, en 1995, de deux autres initiatives de contournement et de dédoublement. D'abord, la mise sur pied, sans consultation avec le Québec, du nouveau programme Idée-PME du BFDR (Q), un nouveau service d'information, de services spécialisés, de partenariat et d'accès au financement.

Puis, le gouvernement fédéral a créé la Banque de développement du Canada, anciennement la Banque fédérale de développement. Ottawa s'est alors donné le pouvoir d'intervenir directement dans le développement des PME, en faisant double emploi avec le Québec et en concurrençant les institutions locales et régionales de développement.

L'intérêt politique et la visibilité avant tout

Les libéraux fédéraux se dotent, à même les fonds publics, d'outils de visibilité et de propagande au Québec. Ils tentent de contourner ainsi le gouvernement du Québec, les municipalités, les régions et les élus fédéraux du Québec.

Tout en poursuivant sa lutte afin que le Québec soit traité plus équitablement dans la répartition des sommes fédérales, le Bloc Québécois a dénoncé vigoureusement l'ambition du fédéral de définir les priorités de développement des régions. Ce sont les intervenants du milieu qui ont à trouver les moyens pour répondre à leurs propres besoins en fonction des problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Une stratégie de contournement sans équivoque

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il reconnaisse que le gouvernement du Québec est le maître d'oeuvre dans le domaine du développement régional.

Le Québec perdant

L'aide fédérale en matière de développement, par le biais des trois agences régionales que sont le BFDR (Q), l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) et l'Opération diversification économique de l'Ouest (ODÉO), est plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada.

Bien qu'il y ait deux fois plus de chômeurs au Québec que dans les provinces atlantiques, le fédéral verse 50 % plus d'argent à l'APÉCA qu'au BFDR (Q). Pour les années 1988 à 1995, en mettant le budget des trois agences en relation avec la population des trois régions respectives et avec le nombre de chômeurs y habitant, on note que le budget de l'APÉCA, par chômeurs, est quatre fois plus élevé que celui du BFDR (Q) et cinq fois plus élevé lorsque calculé par rapport à la population. L'ODÉO bénéficie elle aussi d'un budget par chômeur de 50 % plus élevé que le BFDR (Q).

Redonner sa juste part au Québec

Le Bloc Québécois continuera d'exiger du gouvernement fédéral :

- La juste part du Québec dans les sommes dépensées en matière de développement régional.

Les interventions fédérales

Le développement régional a toujours été considéré comme un champ de compétence exclusif aux provinces. Bien que non défini explicitement dans la Constitution, la responsabilité québécoise semble assez évidente dans la mesure où le Québec voit aux affaires locales et municipales.

Comme nous venons de le voir précédemment, au fil des ans, le gouvernement fédéral, par l'utilisation de son pouvoir de dépenser, s'est ingéré de façon sournoise dans le champ de compétence du développement régional au Québec. Dans un premier temps, il a signé des ententes bilatérales avec le Québec pour ensuite se retirer de ces mêmes ententes, mais en continuant son ingérence par une intervention directe sans l'accord ou la collaboration du gouvernement du Québec. Les gestes récents du gouvernement mettent en évidence les manoeuvres du gouvernement.

Pour le Bloc Québécois, il est clair que le gouvernement fédéral n'a rien à voir avec les stratégies de développement régional au Québec, d'autant plus qu'il nuit à un véritable développement local intégré. Le principal objectif du gouvernement fédéral n'est pas d'aider les régions en difficultés

mais seulement d'augmenter sa visibilité et son patronage. Ainsi, l'objectif ultime en matière de développement régional est éventuellement le retrait complet, avec compensation, du gouvernement fédéral.

Les municipalités rurales, en marge de l'inforoute

La fin du deuxième millénaire aura été marquée par une véritable révolution dans les télécommunications entre les individus, entre les sociétés et entre les peuples. Nous sommes entrés de plain-pied dans l'ère de l'Internet, de l'inforoute et du « web ». Le Canada se targue de figurer en tête de cette course technologique et l'expertise de pointe qu'on y développe lui donne entièrement raison.

Mais une autre réalité se cache derrière cette enviable réputation : des communautés entières ont été jusqu'à présent exclues de cette marche vers l'avenir. Ce sont les municipalités rurales qui disposent encore aujourd'hui d'installations téléphoniques datant d'il y a longtemps. Pendant que certains citoyens naviguent allègrement, grâce à leur appareil téléphonique, sur les flots dorés du multimédia interactif, d'autres en sont encore à espérer une ligne téléphonique individuelle, l'accès à des services tels le 9-1-1, l'appel en attente, l'afficheur de numéros et le renvoi d'appels, pour ne citer que ces exemples.

Maintien et création d'emplois en région

Cette situation n'est pas sans causer de sérieux préjudices aux entreprises et aux nombreux travailleurs autonomes des régions rurales. Selon le magazine *Solutions*, publié par Bell Canada l'hiver dernier, « Les télécommunications sont devenues un élément clé et fondamental dans la conduite des affaires à l'échelle mondiale. » On y cite un sondage Gallup, mené auprès de cadres supérieurs, qui signale que les télécommunications comptent parmi les trois composantes essentielles de toute stratégie d'expansion. Or, les entreprises des régions ne peuvent demeurer compétitives ni même survivre si elles ne disposent pas d'outils de communication modernes. Il en va du maintien et de la création d'emplois en région.

L'UMRCQ s'en mêle

En septembre dernier, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec a réagi en adoptant, à la majorité des maires présents, une résolution qui exigeait de Bell Canada la modernisation immédiate de 100 centraux téléphoniques. Au Québec seulement, on compte pas moins de 350 municipalités desservies par des centraux désuets gérés par Bell, alors qu'il en existe seulement 250 en Ontario.

Les « otages » d'une guerre concurrentielle

Bell Canada a promis de moderniser ses installations d'ici janvier 1998 mais a assorti sa promesse d'une augmentation « salée » de ses tarifs. Les augmentations peuvent dépasser les 85%.

Les municipalités rurales se sentent donc « prises en otage » dans cette manoeuvre. Elles veulent combler l'écart technologique qui les distancie des grands centres mais elles ne veulent pas faire les frais, en revanche, de la guerre onéreuse que se livrent les grandes compagnies pour maximiser leur part de ce lucratif marché.

L'inaction du gouvernement fédéral

Le Bloc Québécois a tenté, de toutes les manières, d'amener le gouvernement du Canada à intervenir pour mettre un terme à cette injustice dont sont victimes les municipalités rurales. Mais le fédéral s'en lave les mains et laisse à d'autres (le CRTC) le soin de régler la question.

Or jusqu'à présent, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes semble avoir du mal à freiner les appétits de Bell Canada quant aux augmentations de tarif, bien que la compagnie, année après année, accumule des profits records (712 millions de dollars en 1996). Les petites municipalités sont donc laissées à elles-mêmes devant une multinationale qui se préoccupe davantage de sa propre concurrence que de celle que doivent livrer les petites entreprises rurales pour simplement survivre.

Les municipalités rurales ont déjà leur lot de problèmes, au Québec comme ailleurs au Canada. Le Bloc Québécois ne permettra pas qu'en plus, elles soient écartées de la révolution technologique des communications ou qu'elles soient les otages, ou les « vaches à lait », d'une guerre concurrentielle dont elles seront les dernières à profiter.

En conséquence, le Bloc Québécois s'engage à :

- Réclamer du gouvernement fédéral qu'il intervienne en faveur des municipalités rurales et semi-rurales, pour faire en sorte que les tarifs de Bell Canada, comme des autres sociétés de téléphone, soit réduits et que Bell Canada entreprenne immédiatement la modernisation de son réseau à travers les 350 municipalités québécoises desservies, à l'heure actuelle, par des centraux désuets administrés par Bell. Qu'il fasse de même pour les 250 municipalités rurales de l'Ontario qui, elles aussi, sont desservies par des systèmes qui ne permettent pas des services essentiels auprès des citoyens.

La relance de la Métropole

Des décisions du fédéral qui ont nui à Montréal

Contrairement à ce que claironnent les ténors fédéralistes au Québec, le déclin économique de Montréal ne peut certes pas être imputé aux « séparatistes ». En fait, bien avant l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois en novembre 1976, le référendum de 1980, l'émergence du Bloc Québécois à Ottawa et le référendum d'octobre 1995, les difficultés économiques de Montréal avaient débuté. On pouvait déjà observer, à partir des années cinquante, la lente érosion de l'économie de Montréal au profit de Toronto.

Pour tenter de trouver des raisons à ce glissement économique, on doit d'abord analyser la structure même de l'économie montréalaise, et comprendre également l'impact de certaines décisions fédérales visant à réorienter le développement de secteurs stratégiques montréalais vers l'Ontario, principalement Toronto. Évidemment, il serait faux d'attribuer le déclin économique de Montréal à la seule action du gouvernement fédéral. Cependant, plusieurs décisions prises au cours des trente dernières années ont considérablement fragilisé l'économie montréalaise et accéléré son déclin.

Le bilan des libéraux sur Montréal

Lors de la dernière campagne électorale, les libéraux avaient promis mer et monde pour aider l'économie de Montréal. À l'heure des bilans, force est de constater que le fédéral a contribué à accélérer son déclin en orientant le développement de secteurs stratégiques montréalais vers l'Ontario, notamment Toronto.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Jean Chrétien, les décisions ou projets mis de l'avant par le gouvernement fédéral ont continué à faire régresser le développement économique montréalais dans les secteurs touchant les valeurs mobilières, le transport maritime, les industries culturelles et les événements culturels et sportifs.

Chômage, pauvreté, augmentation des problèmes sociaux et du nombre d'itinérants. Ce sont là les conséquences des politiques du gouvernement libéral pour Montréal. Cette malheureuse réalité est attribuable au désengagement financier du fédéral et au pelletage de son déficit dans la cour des provinces.

Les propositions du Bloc Québécois

C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit s'impliquer pour la relance de la Métropole. Plusieurs de nos propositions contenues dans le présent document aurait un impact plus que bénéfique sur le développement économique de Montréal.:

- Toute la stratégie sur le développement économique et la création d'emplois avec les 8 propositions du Bloc Québécois aiderait certainement à la relance de Montréal, région où l'on retrouve plus de la moitié de la population québécoise.

- Plus particulièrement, les bénéfices pour Montréal du fonds de 400 millions pour le développement du transport au Québec, notamment pour la relance des aéroports de Dorval et Mirabel, seraient importants.
- De plus, les investissements supplémentaires dans les conseils subventionnaires permettraient une augmentation intéressante de la recherche universitaire principalement concentrée dans la région de Montréal.
- Une protection supplémentaire pour les brevets pharmaceutiques consoliderait Montréal comme pôle international de recherche pharmaceutique et biotechnologique.
- Les 35 000 emplois créés par le rétablissement de l'équité dans les dépenses du gouvernement fédéral en biens et services et en investissements profiteraient largement à la région de Montréal.
- Le rétablissement du financement des programmes sociaux et les sommes supplémentaires investies dans la prestation fiscale pour enfants serviraient à la lutte à la pauvreté, pauvreté qui sévit durement à Montréal.
- Les exceptions demandées sur les commandites du tabac assureraient la pérennité de nombreux événements sportifs et culturels de la région de Montréal.

La Capitale nationale

Une région axée sur la haute technologie

La région de la capitale nationale est à la croisée des chemin et doit reconvertir son économie. En effet, à l'heure de la réduction des dépenses publiques fédérales et provinciales, la vieille capitale doit se trouver un nouveau créneau afin d'assurer son développement et sa croissance.

Une des grandes caractéristiques de notre époque, c'est le lien qui existe désormais entre les activités d'une capitale et le développement scientifique et technologique. Québec à des atouts majeurs pour réussir, notamment un bassin de 5 000 chercheurs, répartis dans une centaine de centres de recherche, et la présence d'institutions d'enseignement supérieur.

Capitale en devenir d'un nouveau pays

Dans toute la démarche vers la souveraineté, on ne doit pas oublier cet important objectif de préparer la ville de Québec à devenir la capitale d'un nouveau pays. Dans cette perspective, plusieurs des propositions du Bloc Québécois vont favoriser le développement économique de la Région de la Capitale nationale, tout particulièrement le domaine de la haute technologie.

Les propositions du Bloc Québécois

- La construction du gazoduc transportant le gaz naturel du gisement de l'Île-de-Sable en Nouvelle-Écosse en passant par Québec permettrait à la région de Québec de devenir un important centre de distribution de gaz naturel vers les États-Unis.
- Le rétablissement des dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine des sciences et de la technologie pour le Québec favoriseraient le développement de la ville de Québec comme pôle important de haute technologie.

- Une protection supplémentaire pour les brevets pharmaceutiques aiderait considérablement les nouvelles firmes de biotechnologie installées dans la région de Québec.
- Le fonds de 400 millions pour le développement du transport au Québec permettrait à la région de Québec de développer des infrastructures de transports intermodales efficaces et modernes aidant à son développement économique

LES AUTRES DOMAINES D'IMPLICATION DU FÉDÉRAL

Citoyenneté et immigration

Le Québec contrôle de moins en moins sa politique d'immigration

Malgré les ententes fédérales-provinciales dans le domaine de l'immigration, le Québec contrôle de moins en moins le volume et la composition de ses immigrants. Même si les acquis de l'entente Gagnon-Tremblay, entente fédérale-provinciale conclue en 1991, sont considérables, le Québec ne contrôle la sélection que d'une partie des immigrants qui choisissent de s'y installer. Le fédéral conserve, quant à lui, le plein pouvoir sur la définition des catégories, sur l'octroi du statut de réfugié, par l'entremise de la Commission d'immigration sur le statut de réfugié, de même que sur les réunifications familiales.

En effet, les statistiques démontrent que le Québec contrôle de moins en moins l'immigration sur son territoire, en raison principalement des catégories d'immigrants qui sont restées sous la juridiction du gouvernement fédéral (familles et réfugiés). Ainsi, on note qu'en 1990, le Québec contrôlait 60 % du total des nouveaux arrivants sur son territoire alors qu'en 1996, la proportion s'est totalement inversée, puisqu'il ne contrôle plus que 40 % du total de l'immigration en territoire québécois.

Le fédéral se doit de consulter le Québec lors de l'élaboration de ses politiques en matière d'immigration puisque c'est le gouvernement du Québec qui est responsable de l'accueil et de l'intégration des immigrants sur son territoire. Il nous apparaît donc normal que le Québec soit consulté sur les politiques fédérales.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral:

- Qu'il consulte obligatoirement le gouvernement du Québec lors de l'élaboration de ses politiques en matière d'immigration.

La taxe d'entrée à l'immigration

Alors qu'il existe un large consensus sur la nécessité de modifier le montant de la taxe d'entrée de 975 $ aux immigrants, instaurée dans le budget de 1995, le gouvernement fédéral, faisant preuve d'insensibilité et de discrimination, s'entête à maintenir cette mesure

Compte tenu du peu de ressources dont disposent la grande majorité des demandeurs, il apparaît tout à fait discriminatoire et injuste d'imposer une taxe qui ne tienne pas compte de la situation économique du pays d'origine des demandeur ni de leurs capacités financières.

Les libéraux se sont défendus en mettant sur pied un système de prêt pour les requérants qui sont dans l'incapacité de défrayer le coût de cette taxe. Cependant, à peine trois mois après l'instauration de ce système, un rapport interne du ministère canadien de l'Immigration concluait que près de 4 000 demandes de résidence permanente, dans un seul centre de traitement (Mississauga), avaient été refusées en raison du non-paiement de la fameuse taxe. Il faut noter que ces rejets représentaient la moitié de toutes les demandes reçues. Plus encore, Ottawa aurait rejeté les deux tiers des demandes de prêt présentées par des immigrants ou des réfugiés.

Par ailleurs, le ministre Paul Martin, qui justifiait cette nouvelle mesure par le besoin de financer en partie le coût de 271 millions engendré par les programmes d'établissement des immigrants et des réfugiés, a fait preuve d'une rare « exactitude » dans ses prévisions puisque les derniers chiffres présentés par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, dans son budget des dépenses, indiquent que le droit à l'établissement (à l'étranger, au national, en plus des intérêts sur les prêts) rapportera environ 145 millions de dollars, c'est-à-dire 25 % du total du budget du ministère et près de 57 % du total des subventions et des contributions pour les programmes d'établissement.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il abolisse la « taxe d'entrée » de 975 dollars pour les nouveaux immigrants.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié : le copinage libéral

Alors que son parti décriait les nominations politiques des conservateurs au sein de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, le gouvernement de Jean Chrétien a maintenu les mêmes pratiques.

Voici en quels termes le Parti libéral s'engageait, en 1993, à procéder aux nominations au sein de l'appareil de l'État:

> *« Les conservateurs ont également pratiqué le copinage lorsqu'ils ont comblé des milliers de postes au sein des conseils, des commissions et des agences. (...) Pour combler les postes qui existeront toujours, un gouvernement libéral veillera à ce que les nominations tiennent compte des compétences... »*
> *Livre Rouge, page 88*

Or, depuis leur arrivée au pouvoir, la réalité est pourtant révélatrice. Les libéraux n'ont pas cessé de faire des nominations politiques au sein de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Plus d'une dizaine de personnes proches des libéraux ont été nommées à cette Commission.

Le Bloc québécois, à de nombreuses reprises, a demandé au gouvernement libéral d'instaurer une procédure de nomination qui assurerait une entière impartialité et un choix fondé sur la compétence et l'expérience professionnelles des candidats.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il instaure une procédure de nomination impartiale pour la Commission de l'immigration et du statut de réfugié basée sur la compétence et l'expérience professionnelle des candidats et non, sur leurs affinités politiques.

Personnes handicapées

Beaucoup d'études, peu d'actions

« J'ai l'intention de déposer [plus tard au printemps] un projet de rapport sur les modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne en ce qui a trait aux personnes handicapées notamment sur l'obligation de faire a reasonable accomodation... » *Allan Rock, Comité des Droits de la personne et de la condition de la personne handicapée, 1er mai 1996.*
En 1997, on étudie toujours...

La situation des personnes handicapées empire malgré les belles paroles du gouvernement. Le mandat des libéraux leur aura été défavorable à bien des égards, malgré le nombre impressionnant d'études dont elles ont été l'objet. En effet, même si les libéraux avaient en leur possession un rapport unanime du Comité permanent des Droits de la personne et de la condition de la personne handicapée déposé en 1995, le gouvernement a créé un groupe de travail uniquement composé de députés libéraux qui a déposé, en 1996, un rapport à peu près identique. **Une autre année d'inaction...**

Pendant ce temps, les libéraux **ont resserré les critères d'admissibilité** pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et **le financement des groupes de défense des personnes handicapées**. Ils n'ont pas cru bon de reconduire la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées et le Programme de participation des personnes handicapées tout en ayant aboli le Secrétariat d'État aux personnes handicapées, au début de leur mandat!

Le Bloc Québécois continuera de faire pression sur le gouvernement fédéral :

- Pour qu'il modifie la Loi sur l'impôt afin que soient reconnus tous les coûts additionnels liés aux limitations fonctionnelles. Nous exigerons également une revue complète des critères d'admissibilité et de l'application du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Les lois du travail

L'utilisation des travailleurs de remplacement (scabs)

La partie 1 du Code canadien du travail porte sur les relations de travail. Malheureusement, on constate encore aujourd'hui l'absence de mesures anti-briseurs de grève, ce qui favorise l'apparition d'incidents violents lors de conflits de travail. Par exemple, à la suite d'un incident survenu pendant le long conflit de travail affectant les minoteries Ogilvie de Lachine en 1995, un briseur de grève a été reconnu coupable d'avoir assailli un gréviste.

L'interdiction d'utilisation de briseurs de grève contribue à établir et à maintenir des négociations civilisées lors de conflits de travail. Le Québec s'est doté de dispositions anti-briseurs de grève depuis 1977 pour les travailleurs non régis par le Code canadien du Travail. Lors du débat entourant la réforme de la partie 1 du Code du Travail, le gouvernement libéral refusé les amendements du Bloc Québécois visant à intégrer à cette partie des dispositions anti-briseurs de grève.

Le Bloc Québécois a continué d'exiger du gouvernement fédéral :

- L'intégration, dans la partie 1 du Code du Travail, des mesures qui interdiront l'utilisation de travailleurs de remplacement lors de conflits de travail régis par le Code canadien du travail.

Le retrait préventif des femmes enceintes

Lors d'une grossesse ou d'un allaitement, les travailleuses québécoises non régies par le Code canadien du travail ont la possibilité d'obtenir, en vertu de la CSST, une réaffectation ou un retrait préventif avec un revenu équivalent à 90 % de leur salaire net si leur travail représente un danger pour elle ou l'enfant à naître. Par contre, le Code canadien du travail ne prévoit pas de mesure de réaffectation ou de retrait préventif avec indemnisations financières pour les travailleuses québécoises et canadiennes qui sont enceintes ou qui allaitent. En conséquence, l'alternative pour les travailleuses est la suivante : subir une perte considérable de leur revenu et s'appauvrir davantage, ou demeurer au travail pour protéger leur revenu et mener une grossesse à terme dans des conditions qui pourraient être dangereuses.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- L'intégration dans la partie 2 du Code canadien du travail de mesures sur le retrait préventif avec indemnisations financières pour les travailleuses qui sont enceintes ou qui allaitent.

Le domaine de la santé

Des compressions draconiennes

Alors que le gouvernement libéral de Jean Chrétien se proclame grand défenseur du système de santé, il impose des compressions unilatérales sans précédent dans les transferts aux provinces en matière de santé, laissant du même coup ces dernières porter l'odieux de la réduction des services et des soins de santé.

En effet, la part des fonds fédéraux (transferts fiscaux et financiers) dans les budgets de santé au Québec est passée de 44,3 % depuis l'année 1977-1978 à 30,2 % pour l'année 1997-1998. Au total, le gouvernement libéral a coupé 4,5 milliards de dollars sur deux ans dans le Transfert social canadien, dont 1,3 milliard pour le Québec et une somme évaluée à 750 millions pour les budgets de la santé.

À même les économies qu'il a réalisées par ses compressions budgétaires, le gouvernement Chrétien a eu l'arrogance de proposer des programmes de santé qui constituent des empiétements flagrants dans les compétences des provinces.

Après avoir mis en place des normes nationales en matière de santé au début des années 80, le gouvernement fédéral a imposé des compressions successives et unilatérales dans les transferts aux provinces. Le gouvernement Chrétien a poursuivi le même modèle, se permettant même de faire la leçon aux gouvernements provinciaux en instaurant le Forum national sur la santé.

Forum nationale sur la santé : l'arrogance du gouvernement

La création du Forum national sur la santé n'aura été qu'un paravent par lequel le gouvernement Chrétien se donne bonne conscience et derrière lequel il a exercé des compressions draconiennes dans les transferts aux provinces en matière de santé.

Le Forum, dont les coûts totaux sont évalués à 12 millions de dollars, a rendu son rapport final en février dernier après deux ans et demi de consultations publiques à travers le Canada. La majorité des recommandations du Forum concerne des activités qui relèvent des pouvoirs provinciaux alors que la santé est un domaine de compétence exclusive provinciale.

À titre d'exemple, le Forum recommande l'extension de l'assurance-maladie aux médicaments alors que le Québec est allé de l'avant en instaurant un régime d'assurance-médicaments au début de 1997. Voilà bien la preuve que les provinces n'ont pas à attendre le présumé leadership du fédéral pour évoluer, modifier et adapter leur système de santé aux nouvelles réalités sociales et économiques.

Par l'instauration du Forum national sur la santé, le gouvernement Chrétien a fait preuve d'arrogance non seulement à l'endroit des pouvoirs provinciaux mais, en bout de ligne, à l'endroit des contribuables eux-mêmes. Créer de toutes pièces un organe de consultation dont le mandat avoué est de dicter aux provinces la manière dont elles doivent réformer leur système de santé,

réforme rendue nécessaire notamment en raison des compressions du fédéral, relève de la plus grande hypocrisie.

Le tabac

Des restrictions trop rigides

À l'occasion de l'adoption de sa loi antitabac, le gouvernement Chrétien s'est montré inutilement rigide et insensible face aux préoccupations légitimes des organisateurs d'événements sportifs et culturels au Canada et au Québec. Le Bloc Québécois est soucieux de la santé des Québécois et des Canadiens et approuve la lutte au tabagisme. Toutefois, il dénonce l'irresponsabilité, l'indifférence et l'arrogance du gouvernement libéral dans ce dossier.

En présentant cette législation, le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte des répercussions de sa législation relativement à la commandite d'événements sportifs et culturels par l'industrie du tabac: l'industrie du tabac finance pour un montant total de 60 millions de dollars les événements à travers le Canada dont 30 millions au Québec.

Aucune compensation

Tout au long du débat, les libéraux n'ont offert aucune compensation financière aux organisateurs d'événements sportifs et culturels, prétextant que leur loi n'interdirait pas les commandites. Pourtant, les restrictions imposées sont telles que la commandite d'événements par l'industrie du tabac est fortement compromise. Par son refus de compenser les pertes anticipées, le gouvernement Chrétien fait preuve d'irresponsabilité, d'arrogance et d'insensibilité.

En effet, selon des estimations très partielles qui ne portent que sur quatre grands événements de Montréal, les retombées économiques sont évaluées à 49 millions de dollars et 1 100 emplois. Pour l'ensemble du Canada, une étude démontre que l'impact économique de 16 événements majeurs est de 133 millions de dollars et de plus de 2 700 emplois à temps plein.

Un recul opportuniste

Sous la pression des organisateurs d'événements culturels et sportifs, de la population québécoise et du Bloc québécois, le gouvernement libéral a finalement consenti un report de 18 mois dans l'application de certaines dispositions législatives sur la commandite. Puis, contre toute attente Jean Chrétien, lui-même, annonce des nouveaux assouplissements à la loi pour le Grand prix du Canada et peut-être des compensations dans deux ans pour les autres événements culturels. Le tout après l'adoption du projet de loi au Sénat, à quelques semaines des élections ! Des promesses qu'il aurait pu remplir en se rangeant derrière les arguments du Bloc au moment du débat sur le projet de loi.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral:

- Des mesures d'exception sur la restriction des commandites de tabac pour tous les événements culturels et sportifs au Canada.

La lutte contre SIDA

Des engagements internationaux

Compte tenu de ses engagements internationaux afin de donner priorité à la lutte au sida et des compressions draconiennes qu'il impose aux transferts aux provinces en matière de santé, le gouvernement Chrétien se doit d'assumer ses responsabilités en réservant les budgets nécessaires à la lutte contre le sida.

La Stratégie nationale sur le sida, mise en place en 1990 par le gouvernement fédéral, a été renouvelée en 1993 pour une période de cinq ans avec un budget annuel de 42,2 millions de dollars. Cependant, les libéraux ont amputé ce budget de 1,5 million, le ramenant à 40,7 millions. Le gouvernement fédéral n'a toujours pas indiqué ses intentions quant au renouvellement ou non de la Stratégie, qui prendra fin en 1998.

Des données inquiétantes

Les données sur l'évolution de la population infectée par le VIH en comparaison avec les sommes d'argent investies par le fédéral sont inquiétantes :

- on estime que plus de 50 000 Canadiennes et Canadiens seraient infectés par le VIH;
- l'âge moyen des personnes qui contractent le virus est en baisse constante (il est passé de 32 ans en 1982 à plus de 23 ans en 1990);
- de tous les pays du G-7, le Canada est au deuxième rang au titre de l'incidence cumulée de cas de sida, mais il est le dernier en ce qui concerne les fonds qu'il alloue aux budgets de recherche;
- selon une étude réalisée par « AIDS in the world » (1992), pour 1991, le Canada a affecté à la recherche clinique et fondamentale 200 fois moins de crédits que les États-Unis, 13 fois moins que la France, 6 fois moins que l'Angleterre et 5 fois moins que l'Italie;
- le nombre d'infections chez les utilisateurs de drogues injectables, les jeunes homosexuels et les femmes est en progression rapide.

La Société canadienne du sida estime que les frais de santé reliés au traitement d'une personne atteinte se chiffrent à 100 000 dollars. Alors qu'il est prévu que 15 000 nouveaux cas apparaîtront au Canada pour la période de 1995 à l'an 2 000, on peut affirmer qu'il en coûtera aux environs de 1,5 milliard de dollars en services et soins de santé défrayés par les provinces.

Le gouvernement fédéral doit donner une priorité au financement des recherches sur le sida. Par son refus de participer à la conférence de Vancouver, le premier ministre a lancé un message clair quant à l'ordre de priorité qu'il réserve désormais à la lutte contre le sida. Ce message doit être combattu avec ardeur et renversé.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Le maintien de la *Stratégie nationale sur le sida* avec des ressources d'au moins 40,9 millions de dollars.
- Un financement stable de la recherche découlant de l'initiative des chercheurs dans tous les domaines de recherche se rattachant au VIH/sida.
- Qu'il favorise Montréal comme centre internationale de recherche sur le sida.

Le domaine de l'environnement

L'environnement : un exemple de fédéralisme flexible ?

Le gouvernement fédéral a maintes fois servi l'exemple de l'environnement comme illustration par excellence d'un fédéralisme évolué, ouvert et décentralisé. Pourtant, le gouvernement libéral n'a pas manqué une occasion de s'ingérer et d'imposer ses règles dans ce domaine.

L'environnement n'est pas un domaine explicitement attribué à l'un ou l'autre des paliers de gouvernement dans le cadre de la Loi constitutionnelle de 1867. Il s'agit plutôt d'une compétence accessoire qui découle d'autres pouvoirs qui sont, quant à eux, clairement attribués. Or, fidèle à son habitude, le gouvernement libéral a, comme ses prédécesseurs, multiplié les empiétements juridictionnels, notamment en invoquant la notion de l'intérêt national de même que les engagements internationaux du fait de la mondialisation de la question environnementale.

Durant le mandat des libéraux, voici quelques exemples flagrants d'ingérence fédérale :

- mise en vigueur de la *Loi sur l'évaluation environnementale* qui empiète directement dans les responsabilités provinciales et qui crée de nombreux chevauchements avec la loi québécoise similaire ;

- dépôt du projet de loi visant à remplacer l'actuelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* qui, à plusieurs égards, élargit encore plus le pouvoir d'intervention du gouvernement fédéral en matière de protection du milieu marin, de pollution atmosphérique, etc.;

- dépôt du projet de loi sur les espèces menacées dont l'application pourrait s'étendre aux territoires provinciaux. Malgré les protestations de tous les ministres provinciaux de l'environnement, le gouvernement Chrétien a maintenu son ingérence et a rejeté les amendements du Bloc Québécois qui visaient à faire respecter la compétence des provinces;

- mise en oeuvre de la politique d'éco-gouvernement par laquelle Ottawa feint ignorer les pouvoirs provinciaux en privilégiant le partenariat avec les représentants des secteurs industriel, municipal, agricole, etc.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il cesse, dans le domaine de l'environnement, son empiétement incessant dans les champs de compétence provinciale.

La décontamination des sites fédéraux

Nettoyer sa propre cour

En plus de se permettre d'empiéter dans les champs de compétence des provinces, le gouvernement fédéral n'est même pas capable de nettoyer sa propre cour.

En effet, la performance du gouvernement libéral en matière de décontamination de sites fédéraux a été durement critiquée par le Vérificateur général du Canada dans son rapport de novembre 1996. D'une part, il a souligné le manque de cohérence et de coordination des politiques du gouvernement dans ce domaine. D'autre part, il a déploré que, non seulement la somme de deux milliards de dollars est probablement plus que sous-estimée puisque tous les ministères n'ont pas procédé aux évaluations nécessaires, mais, de plus, il a reproché que le passif environnemental ne soit pas comptabilisé dans les budgets gouvernementaux, modifiant ainsi directement le déficit annuel et accumulé.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il mette de l'avant une politique cohérente et coordonnée de décontamination de tous les sites fédéraux, notamment en établissant un échéancier et un inventaire complet des sites fédéraux à décontaminer.

Le renflouage de l'Irving Whale

Le principe de pollueur payeur

Les coûts du renflouage de l'Irving Whale sont passés d'une première évaluation de 12 millions de dollars à 30 millions, puis on les évalue aujourd'hui à 42 millions et ce, sans compter d'autres frais pouvant s'ajouter pour des travaux de nettoyage. Les contribuables assument présentement ces dépenses qui découlent pourtant d'un accident pour lequel ils n'ont aucune responsabilité. Le Bloc Québécois ne peut accepter que la compagnie Irving n'assume pas les frais de ce renflouage. Le gouvernement doit assumer ses responsabilités en envoyant la facture aux pollueurs, non pas aux contribuables.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Qu'il fasse assumer les coûts complets du renflouage de l'Irving Whale par la compagnie Irving.

La Société canadienne des postes

Le plus important congédiement collectif de l'histoire du Canada

En octobre 1996, à la suite du dépôt du *Rapport sur l'avenir de la Société canadienne des postes* (SCP), le gouvernement fédéral a décidé d'obliger la Société à se retirer de la distribution d'envois publicitaires (médiaposte). Cette décision, entrée en vigueur le 1er janvier 1997, entraînera la perte de 10 000 emplois et n'améliorera en rien les services postaux au pays. Il s'agit vraisemblablement du plus important congédiement collectif de l'histoire du Canada.

Alors que la SCP a accumulé des pertes de plusieurs dizaines de millions de dollars au cours des dernières années, le gouvernement fédéral veut maintenant que la Société retrouve la voie de la rentabilité. Or, la médiaposte est l'une des activités les plus lucratives de la SCP. Le gouvernement réduit donc les revenus de la SCP, tout en lui demandant d'être rentable. Cette intervention du fédéral cache mal ses véritables intentions. Il veut attendre après les prochaines élections pour annoncer la privatisation pure et simple de la SCP ou des compressions encore plus dramatiques et dommageables.

Les régions durement touchées

La simple décision d'interdire à la SCP la distribution des envois publicitaires pourrait également avoir des effets catastrophiques pour les régions moins peuplées. Le gouvernement prétend que le secteur privé pourra facilement prendre la relève. La réalité est pourtant toute autre pour les régions les moins densément peuplées. Les coûts de la distribution privée y sont beaucoup plus élevés et la décision fédérale signifie la quasi disparition de la distribution d'envois publicitaires dans de nombreuses régions et des pertes d'emplois importantes pour ces dernières.

La privatisation de la SCP

Alors que le gouvernement fédéral se défend bien de vouloir privatiser le SCP, toutes ses actions convergent pourtant vers cette privatisation. En effet, nous avons appris que le gouvernement a commandé une étude sur la privatisation de la SCP à une banque d'affaires de Bay Street. Le Bloc Québécois considère la SCP comme un service public et sa privatisation pourrait entraîner une dégradation majeure des services offerts dans les régions.

Une solution alternative s'impose

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral:

- Qu'il permette à la Société canadienne des postes de concurrencer de façon loyale ses compétiteurs dans le domaine de la distribution d'envois publicitaires (médiaposte).
- Qu'il maintienne son moratoire sur la fermeture des bureaux de postes en régions.
- Qu'il maintienne la propriété publique de la SCP.

Le gouvernement fédéral et l'habitation

Le retrait progressif du gouvernement fédéral

Depuis 1989, le gouvernement fédéral s'est retiré progressivement du secteur de l'habitation. En 1993, Ottawa a mis fin à sa contribution au programme d'aide à la réparation des maisons. Ce retrait progressif a fait diminuer ces investissements dans ce domaine à 50 millions de dollars pour tout le Canada, à l'exception de son propre parc immobilier.

Au Québec, le gouvernement fédéral subventionne directement 37 000 logements, notamment sous la forme de rabais d'intérêt. Le Québec obtient 19 % des fonds fédéraux en matière d'habitation. Cette part est inférieure à la proportion des ménages en besoin impérieux de logement qui vivent au Québec, soit 29,3 %. Elle est également inférieure au poids démographique du Québec, qui est de 24,9 %.

Actuellement, par le biais d'ententes, le gouvernement tente de transférer l'entretien de son parc immobilier aux provinces. Le Bloc Québécois a réclamé à plusieurs reprises que le gouvernement fédéral maintienne sa contribution dans ce secteur d'activités en faisant transiter les fonds par les provinces.

Dans cette perspective, le gouvernement du Québec doit récupérer les responsabilités assumées par le gouvernement fédéral sur son territoire et l'espace fiscal correspondant.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral :

- Que le Québec, via la Société d'habitation du Québec (SHQ), devienne le guichet unique en matière d'habitation auprès de ses citoyens sur son territoire.
- Qu'une compensation financière juste et équitable soit versée au Québec, une compensation qui permette à la fois de compenser le manque à gagner du Québec, depuis plusieurs années, au chapitre des dépenses fédérales dans le secteur du logement social et la remise en état complète du parc immobilier transféré.